

JANV  
2018

---

# Analyse des enjeux économiques et sociaux d'une alimentation plus durable

Volet 3 : quels sont les impacts d'une alimentation plus durable sur la valeur, sa répartition, les emplois et les coûts cachés ? Quels en sont les déterminants et comment pourraient-ils évoluer ?

---

**ADEME**Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

En

partenariat

avec :

**BASIC**

## REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée pour l'ADEME par un groupement composé du Basic (Sylvain Ly, Christophe Alliot, Hugo Segré, Matthias Cortin) et de l'AScA (Agathe Dufour, Xavier Poux).

Nous remercions également les personnes suivantes, pour leur contribution au projet par le temps d'entretien qu'ils/elles auront bien voulu nous accorder, leur participation au Comité de Concertation et/ou la relecture de documents (leur participation ne les engageant pas vis-à-vis du contenu des différents rapports et synthèse) :

- Catherine Conil, MTES ; Carole Foulon, MAA-DGAL ; Julia Gassie, MAA-CEP ; Vincent Dameron, MAA-DGPE ; Thomas Uthayakumar, WWF ; Louise Macé, APCA ; Laurent Prigent, UMIH ; Virginie Charrier et Sandrine Bize, CGAD ; Adeena Campas, ANIA ; Mathilde Brochard, Plate-forme française du Commerce Equitable ; Jacques Pasquier, Confédération Paysanne ; Quentin Dupetit, FNSEA ; Emilie Donnat et Samy Ait Amar, ACTA ; Virginie Charrier, Coop de France ; Sabine Houdart, ANSES ; Edouard Marchand, FNAB ; Pierre-Marie Aubert et Fiona Kinninburgh, IDDRI ; Gérard You, IDELE
- ADEME : Patrick Jolivet, Jérôme Mousset, Magali Villatte, Laurence Gouthière, Vincent Colomb ; David Marchal ; Emilie Machefaux ; Sarah Martin ; Solange Martin ; Christiane Chartier ; Aude Bodiguel

## CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Le Basic, ASca. 2018. Analyse des enjeux économiques et sociaux d'une alimentation plus durable. Volet 3 : quels sont les impacts d'une alimentation plus durable sur la valeur, sa répartition, les emplois et les coûts cachés ? Quels en sont les déterminants et comment pourraient-ils évoluer ? 148 pages.

**Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.**

### **Ce document est diffusé par l'ADEME**

20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01  
Numéro de contrat : 16MAR000983

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : Le Basic, ASca  
Coordination technique - ADEME : MARTIN Sarah  
Service Forêt, Alimentation et Bioéconomie

Résumé.....	4
1) Introduction .....	7
Comprendre les liens entre systèmes alimentaires plus durables et valeur économique.....	7
Une analyse à deux niveaux.....	8
L'organisation du document.....	12
2) Analyse de systèmes plus durables.....	13
L'agriculture biologique.....	13
Les Appellations d'Origine Protégée.....	30
Les circuits courts de proximité.....	41
Le commerce équitable Origine France .....	50
Les Projets Alimentaires Territoriaux.....	60
Analyse transverse des systèmes étudiés .....	70
3) Description des travaux traitant d'une généralisation d'une alimentation plus durable .....	80
Description des travaux selon leur échelle d'analyse.....	80
Analyse transverse des travaux étudiés.....	95
4) Partie conclusive.....	102
Bibliographie : documents exploités .....	104
Etude de systèmes plus durables existants .....	104
Etudes sur la généralisation d'une alimentation durable.....	106
Annexes.....	108
Fiche 1 : Etude de cas de l'AOC Comté.....	108
Fiche 2 : Etude de cas des AMAP .....	118
Fiche 3 : Etude de cas de la démarche « C'est qui le patron ?! ».....	126
Fiche 4 : Etude de cas du programme « Eau en Saveurs » de la ville de Rennes.....	135

## Résumé

### Comprendre la création et la répartition de la valeur dans les systèmes alimentaires plus durables

Après avoir étudié la valeur sociale et économique de l'alimentation en France dans les deux premières parties de notre étude, ce dernier volet investigate la dimension socioéconomique des systèmes plus durables : quelle valeur économique créent-ils et comment est-elle répartie entre les différents acteurs ? Comment évoluent les emplois et les coûts cachés associés à ces systèmes ? Quels facteurs induisent/expliquent ces différents impacts ? Comment ces facteurs sont-ils susceptibles d'évoluer ? Quels changements de moyen-long terme sont envisagés ?

Afin d'analyser en détail ces questions, nous avons sélectionné 5 systèmes alimentaires « candidats » à la durabilité sur la base de la disponibilité d'études et de données sur leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques. Ces 5 systèmes sont : l'agriculture biologique, les Appellations d'Origine Protégée fromagères, les circuits courts de proximité, le commerce équitable origine France et les projets alimentaires territoriaux. Nous avons ensuite investigué les impacts socio-économiques d'une alimentation plus durable à travers des études plus transversales et globales, qui abordent toutes la question de la généralisation d'une alimentation durable, souvent avec une visée prospective, mais sur un plan plus global.

### Des chiffres d'affaires en croissance dans les 5 systèmes alimentaires étudiés

La première caractéristique commune aux 5 systèmes plus durables étudiés est la croissance notable de leurs chiffres d'affaires. Ceci résulte de leur capacité à différencier et valoriser leurs produits sur le marché en répondant aux attentes d'un nombre croissant de consommateurs prêts à payer plus cher pour des produits apportant une qualité en termes d'origine et de terroir, de santé, de conditions socio-environnementales, de lien direct avec les acteurs en amont...

### Des prix plus élevés aux différents maillons (la plupart du temps)

Un autre point commun aux systèmes alimentaires plus durables étudiés est lié aux coûts de production plus élevés par unité produite dans une grande majorité de cas (litre de lait, kg de fruits ou de légumes...) au niveau de la production agricole, mais aussi des autres maillons de la chaîne. Ce facteur s'explique notamment par la faiblesse des économies d'échelle, les coûts de fonctionnement des systèmes (traçabilité...) et les modèles agricoles à plus faibles rendements.

En aval, les modes de fixation des prix et des marges repercutent, voire amplifient ces coûts plus élevés. C'est notamment vrai chez les grands distributeurs qui appliquent souvent un taux de marge similaire pour les produits conventionnels et durables, même en l'absence de surcoûts pour eux. Globalement, les prix sont plus élevés à chaque maillon en raison de la différenciation, et donc à la meilleure valorisation des produits aux différents stades. Ils sont également le reflet d'une négociation plus équilibrée entre les acteurs de la chaîne (qui s'explique par une moindre concentration des acteurs en aval, une diversification des canaux distribution, une meilleure organisation des producteurs), certains systèmes plus durables allant jusqu'à organiser une discussion collective sur les prix pour permettre à chaque acteur d'assurer sa rentabilité sur le long terme (en dérogation du droit de la concurrence).

### Une répartition de la valeur souvent méconnue qui dépend de la gouvernance de la chaîne

Les prix plus élevés aux différents maillons ne se traduisent pas forcément *in fine* par une répartition de la valeur différente entre les différents acteurs des systèmes plus durables étudiés (producteurs, transformateurs, distributeurs), comparée aux autres filières. Quand c'est le cas, des changements plus profonds de la structure et du fonctionnement des chaînes de valeur sont en jeu : réduction du nombre de maillons, intégration verticale d'activités par les producteurs et leurs organisations, instruments de définition collective des prix à partir des coûts de production, mécanismes de régulation de l'offre pour entretenir une rareté et soutenir les prix.

### Une performance économique des producteurs équivalente ou améliorée

Au niveau des producteurs, la rentabilité reste fonction de l'équilibre entre prix obtenus, coûts de production et rendements, dans les systèmes plus durables étudiés comme dans les filières conventionnelles. On observe une performance économique plus stable et souvent améliorée des exploitations agricoles, notamment en raison de la meilleure visibilité/régularité des commandes sur le long terme (parfois conséquence induite de l'évolution de la demande).

### Un contenu en emploi supérieur (mais la plupart du temps non chiffré)

Une autre caractéristique commune des systèmes plus durables est liée à leurs modèles de production souvent plus intensifs en main d'œuvre, au niveau agricole mais aussi du reste de la chaîne, et aux dynamiques qu'ils créent en termes de maintien et de création d'emplois non délocalisables sur les territoires. Cet aspect reste cependant encore peu chiffré par des études transversales de systèmes.

### Une baisse des coûts cachés qui reste à chiffrer

Que ce soit en termes d'impact sur l'environnement, la santé ou l'emploi, les systèmes plus durables étudiés témoignent d'une internalisation partielle de coûts cachés à travers les exigences de leurs cahiers des charges. Cependant, cette dimension est principalement documentée de manière qualitative par les études disponibles et reste à chiffrer.

### Les travaux sur la généralisation d'une alimentation plus durable abordent les enjeux sur un plan global et essentiellement qualitatif

La généralisation d'une alimentation plus durable implique une réflexion de nature prospective, envisageant des changements importants par rapport aux dynamiques en cours. Devant la complexité des systèmes alimentaires à faire évoluer, les hypothèses de changement abordent rarement l'intégralité de ces systèmes et, quand elles le font, c'est de manière qualitative. La quantification économique de l'impact d'un changement de système sur la valeur de l'alimentation et, plus encore sa répartition, sont très peu abordées.

### Les conclusions des modèles économiques peuvent diverger, et reflètent les hypothèses de cadrage mobilisées

Quelques travaux étudiés abordent néanmoins la question de la quantification modélisée des impacts d'une généralisation d'une alimentation plus durable. Les conclusions s'inscrivent dans un champ des possibles ouvert : certains concluent au renchérissement de l'alimentation, d'autres à la possibilité de développer une alimentation durable en conservant des prix au consommateur inchangés. En fait, les conclusions dépendent des hypothèses prises sur la coévolution de l'offre

et de la demande (si un des termes est fixé, les effets s'inversent) et sur le rythme relatif de cette coévolution (par exemple : l'offre décroît elle plus ou moins vite que la demande ?).

### Ces travaux partagent néanmoins des fondamentaux sur les composantes clés d'une alimentation plus durable

Dans leur diversité d'approches et de conclusions, l'ensemble des travaux convergent sur les facteurs clés à prendre en compte dans la transition vers une alimentation plus durable. Le changement de régime alimentaire (moins de produits carnés et laitiers) est une composante essentielle pour souscrire aux enjeux environnementaux et serait compatible avec un coût final faible pour le consommateur. Les facteurs sociaux (accès à l'alimentation pour tous), culturels (diversité des préférences alimentaires) doivent aussi être considérés. Enfin, les travaux convergent pour pointer les enjeux de gouvernance et de changement de politiques à l'échelle de l'ensemble des systèmes alimentaires.

### Conclusion d'ensemble

Il existe de multiples formes de « systèmes alimentaires plus durables » en réponse à des attentes et des consommateurs diversifiés. Ces systèmes ont en commun d'être en forte croissance depuis une dizaine d'années et de reposer sur des logiques de fonctionnement économiques propres - différentes du marché conventionnel – qu'un changement d'échelle est susceptible de modifier (en passant d'une logique de niche à une production plus massive). Leur généralisation semble ainsi reposer sur le maintien et le développement d'une diversité de modèles, mais aussi de formes alternatives de gouvernance des chaînes de valeur et de régulation de l'offre.

Par ailleurs, notre analyse met en exergue le manque actuel de travaux qui permettent de chiffrer et d'explicitier les impacts de ces systèmes plus durables, que ce soit au niveau économique (valeur économique créée, répartition de la valeur, coûts, emplois...) mais aussi social et environnemental. Pour résoudre ce facteur limitant, il y a un enjeu à développer l'étude de ces différents impacts le long des chaînes de valeur alimentaires plus durables en lien avec le développement, ou le non développement, de ces systèmes.

## 1) Introduction

### Comprendre les liens entre systèmes alimentaires plus durables et valeur économique

Notre système alimentaire actuel est confronté à de nombreux défis :

- Au niveau environnemental, l'alimentation et les chaînes alimentaires contribuent significativement aux pollutions, aux émissions de gaz à effet de serre et aux atteintes à la biodiversité. De plus, la raréfaction des ressources fossiles et la concurrence accrue entre utilisation alimentaire et énergétique de la production agricole pourraient contribuer à tendre davantage les marchés et les prix dans un contexte d'instabilité accrue du fait du changement climatique.
- Au niveau social, l'accroissement des inégalités dans les chaînes alimentaires et de la précarité d'une partie des producteurs et travailleurs menace la stabilité des systèmes alimentaires. Les conséquences en termes d'emplois sont potentiellement importantes. L'augmentation de la distance entre les mangeurs et leur alimentation génère une anxiété et des doutes de plus en plus forts quant aux impacts des comportements alimentaires.
- Au niveau de la santé, si la qualité sanitaire des aliments est globalement assurée, le système alimentaire industrialisé pose des questions de fond sur les enjeux liés à la nutrition : les maladies non transmissibles liées à l'alimentation (obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers...) représentent désormais un enjeu de santé publique majeur.
- Au niveau économique, l'alimentation et les chaînes alimentaires évoluent dans un environnement de plus en plus instable. Le système alimentaire actuel n'est pas parvenu à réduire la sous-alimentation au niveau mondial et la libéralisation des marchés agricoles laisse craindre de nouvelles flambées des prix si la faiblesse actuelle des stocks se poursuit. De manière générale, la volatilité des prix est de plus en plus difficile à supporter pour les producteurs mais aussi pour les autres acteurs de la chaîne.

Les incertitudes et les risques qui pèsent sur l'avenir de l'alimentation et des chaînes alimentaires sont ainsi liés non seulement aux enjeux environnementaux et de santé qu'elles soulèvent, mais aussi à leur articulation avec les questions économiques et sociales, comme cela a été le cas lors de la crise économique de 2008 ou lors des crises agricoles à répétition que traversent la France et l'Europe ces dernières années.

Jusqu'à récemment, les questions de durabilité du secteur agro-alimentaire ont été traitées essentiellement au niveau des exploitations agricoles. La prise de conscience des impacts environnementaux générés par les systèmes de production intensifs a ainsi conduit à l'émergence de « nouveaux » concepts tels que l'agroécologie et de « nouveaux » modèles de production tels que l'agriculture biologique, la permaculture ou l'agriculture de conservation.

Mais alors que les autres maillons des chaînes alimentaires – transformation, commercialisation, restauration et consommation – et leur organisation globale semblent être tout autant reliés que

le secteur agricole aux enjeux sociaux et environnementaux précédemment constatés, leur intégration dans les agendas de recherche sur la durabilité est plus récente et en grande partie embryonnaire.

Durant cette dernière phase de l'étude sur la valeur de l'alimentation en France, il s'agit d'identifier et d'analyser les différents travaux consacrés aux effets socio-économiques liés à des systèmes d'alimentation (plus) durables, en vis-à-vis des résultats de la phase 2 qui a porté sur les chaînes alimentaires « conventionnelles ».

La question de recherche globale est celle de l'impact économique qui résulte de l'intégration de différentes dimensions de la durabilité (environnement, gouvernance, économie et social) dans les différents maillons des chaînes de valeur.

Plus spécifiquement, les questions de recherche que nous en dérivons pour cette dernière phase de l'étude sont les suivantes :

- Quels sont les impacts des « systèmes plus durables » sur la valeur économique de l'alimentation, sa répartition aux différents maillons de la chaîne, les coûts cachés et l'emploi ? Comment ces impacts ont-ils évolué dans le temps ?
- Quels facteurs induisent/explicitent ces impacts et leur évolution ?
- Quels changements de moyen-long terme sont envisagés ? Comment ces facteurs sont-ils susceptibles d'évoluer ?

## Une analyse à deux niveaux

Comme point de départ de notre démarche méthodologique, nous avons utilisé la définition d'un système alimentaire donnée par Louis Malassis, en 1999 : il s'agit de « la façon dont les hommes s'organisent pour obtenir et pour consommer leur nourriture. Les systèmes alimentaires concernent l'ensemble des activités qui concourent à la fonction alimentation dans une société donnée. La nature et les quantités d'aliments disponibles, ainsi que la répartition sociale de ces disponibilités, caractérisent aussi les systèmes alimentaires ». Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes autorisés à appliquer cette définition à différentes échelles (micro, meso, macro).

Nous avons ensuite utilisé le cadre conceptuel élaboré par la FAO (voir schéma ci-dessous) pour qualifier la durabilité des systèmes alimentaires : l'idée étant de retenir des systèmes alimentaires qui avaient des impacts documentés sur au moins l'un des axes de ce cadre, notamment sur la partie environnementale.

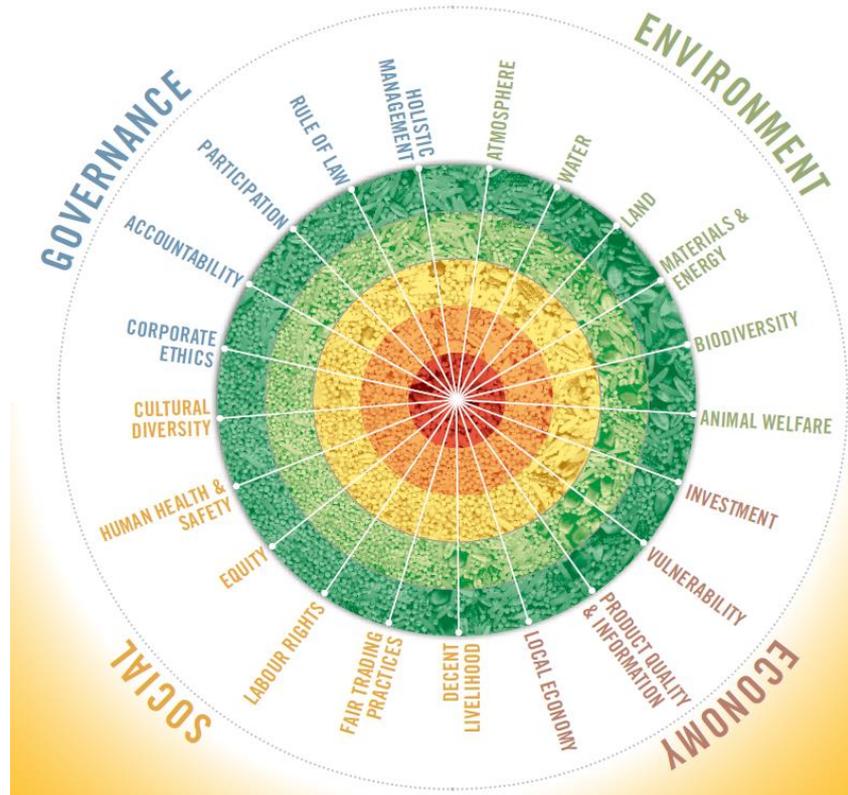


Figure 1 : le cadre d'analyse de la durabilité des systèmes alimentaires proposé par la FAO dans son programme SAFA

Dans ce cadre conceptuel d'ensemble, nous avons conduit une étude à deux niveaux pour aborder nos questions de recherche.

Un premier niveau analyse différents systèmes alimentaires bien caractérisés, qui sont aujourd'hui autant de candidats à des systèmes alimentaires plus durables. Dans leur diversité, ils ont en commun d'intégrer des critères qui renvoient aux différentes dimensions du développement durable et, de ce fait, de proposer une organisation de la chaîne de valeur alternative à celle à l'œuvre dans le système « conventionnel ». Les systèmes étudiés dans cette optique constituent la seconde section du présent document. L'objectif de cette section est d'identifier les déterminants qui expliquent les (différences de) « performances socio-économiques » des différents systèmes, ainsi que les éventuels points aveugles.

Un deuxième niveau d'étude appréhende la question des impacts socio-économiques d'une alimentation plus durable à travers des études plus transversales et globales, qui abordent toutes la question de la généralisation d'une alimentation durable mais sans entrer dans le degré de détail du niveau d'analyse précédent. Beaucoup de ces études ont une visée prospective, même si ceci n'est pas une condition nécessaire pour rentrer dans notre champ d'étude.

L'analyse de systèmes alimentaires (plus) durables

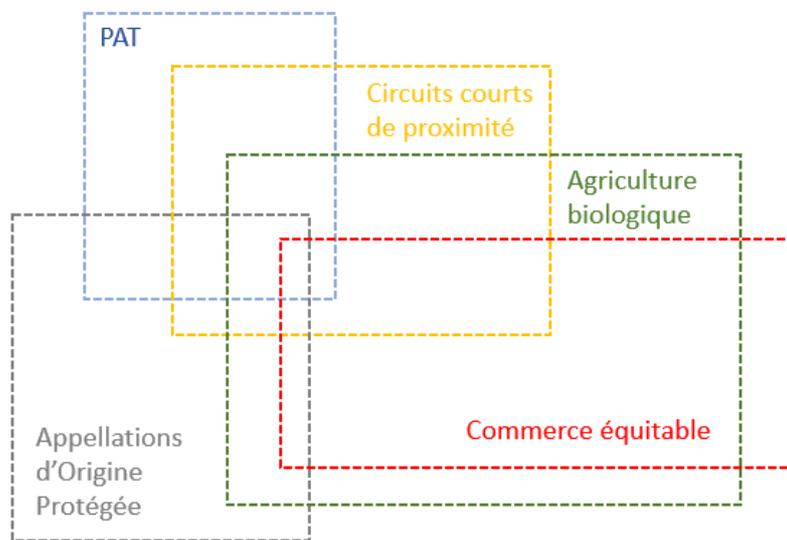
La grille FAO-SAFA a été utilisée pour identifier les systèmes qu'il serait intéressant d'inclure dans cette dernière phase de l'étude lors d'un atelier de travail organisé en septembre 2017 avec

différentes parties prenantes. Nous avons complété cette première liste sur la base d'une revue bibliographique élargie et d'une session de travail conjointe entre le Basic et ASca.

Nous avons ensuite sélectionné 5 systèmes alimentaires sur la base de deux critères :

- La disponibilité des études sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques permettant d'objectiver l'amélioration de la durabilité qu'ils génèrent ;
- Dans une moindre mesure la disponibilité de données sur leurs impacts socio-économiques (valeur, répartition, coûts cachés, emplois...), ou à défaut l'existence de données particulières qui permettrait de développer des études de cas.

Ces 5 systèmes ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent se combiner ensemble (voir schéma illustratif ci-après).



Nous avons ensuite répertorié les initiatives concrètes/locales regroupées dans chacun de ces systèmes alimentaires afin d'identifier une étude de cas à approfondir pour chaque système (toujours sur la base des études et données disponibles pour l'analyse). L'idée étant ensuite d'enrichir l'analyse de chaque système alimentaire retenu avec les résultats de l'étude de cas correspondante.

Le résultat de cette sélection est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Systèmes	Exemples d'initiatives	Cas d'étude choisi
Agriculture Biologique	Cette partie ne décrit pas d'initiatives mais le système dans son ensemble avec des focus filières (fruits et légumes et lait) comme dans la phase 2	-
Appellation d'Origine Protégée	AOP fromagères : Comté, Beaufort, Roquefort, Rocamadour...	AOP Comté
Circuits Courts de proximité	AMAP, Ruche qui dit Oui, vente à la ferme...	AMAP
Commerce Equitable Origine France	Biocoop « Ensemble », Ethiquable « Paysans d'Ici », Filières biopartenaire, Filières Agri-éthique, C'est Qui le Patron, Fair Lait...	C'est qui le patron
Systèmes Alimentaires Territorialisés	Ville de de Rennes, Montpellier Métropole, Nantes Métropole, Pays Vendômois, Pays Basque, parc naturel de de Brière, Grand Parc Miribel Jonage, parc de l'Avesnois...	-

Chaque système alimentaire et chaque étude de cas ont été analysés sur la base d'un canevas commun :

Plan pour chaque système alimentaire :

1. Contexte et définition du système étudié
2. Analyse du système alimentaire au regard de l'ensemble des initiatives qui le composent
  - *Quels sont les principaux impacts socio-économiques de l'exemple étudié ?*
  - *Quels sont les facteurs qui expliquent ces impacts ?*
  - *Quels enseignements peut-on en tirer sur l'impact du système sur la valeur économique, sa répartition, les coûts cachés et les emplois ?*
3. Perspectives à moyen-long terme : quelle reproductibilité et/ou leviers de développement du système alimentaire étudié ?

Plan pour chaque étude de cas (annexées au rapport) :

1. Contexte de l'initiative étudiée
2. Impact sur la durabilité environnementale
3. Impact sur la valeur économique, sa répartition, les coûts cachés et l'emploi (actuel + évolution)
4. Gouvernance, actions et outils mis en place (actuel + évolution)
5. Les facteurs qui expliquent ces impacts

Les études globales qui appréhendent une généralisation d'une alimentation plus durable

Une vingtaine de travaux a été identifiée qui, pour chacun d'entre eux, abordent la question de la durabilité des systèmes alimentaires. Ils ont été identifiés par l'équipe d'étude sur la base de références connues et par l'atelier organisé par l'Ademe en septembre dans le cadre de l'étude.

Le tableau suivant indique les travaux étudiés :

AgriMonde I, et AgriMonde Terra, INRA-CIRAD	Diverses prospectives « filière », FranceAgriMer
From Uniformity to Diversity, IPES Food	Prospective Viande Massif Central, CGET et INRA
Scénarios SAIG et SARDT, J.-L. Rastoin	Étude prospective sur les principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire, MAAF
Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture, Muller et al. in <i>Nature communications</i>	Les circuits de distribution des produits alimentaires, CESE
Livewell for Life, WWF Europe	DimDamDom, CNRS-INRA
Susdiet, INRA (et al...)	Vers une alimentation bas carbone, saine et abordable, WWF
Les coûts de l'élevage industriel : Les implications économiques du passage à un élevage plus respectueux du bien-être des animaux, CIWF	Stratégie Nationale Bas-Carbone, MTES
Nourrir l'Europe en temps de crise. Vers des systèmes alimentaires résilients, Les Verts, alliance libre européenne	Politique nutritionnelle de santé publique, Ministère de la Santé
Études de cas TYFA, EFNCP-Iddri	Food Futures: from business as usual to business unusual, WRAP (Royaume-Uni)
Afterres 1 & 2, Solagro	

L'approche de ces travaux diffère, que ce soit du point de vue de l'échelle à laquelle ils se situent, de la ou des élément(s) de la chaîne alimentaire qu'ils considèrent ou encore des thèmes qu'ils traitent au regard des différentes dimensions du développement durable. Par ailleurs, certains de ces travaux ont une dimension prospective et proposent une image à atteindre, une sorte de modèle idéal garantissant une forme de durabilité au système alimentaire dans son ensemble ou d'une partie de ses composantes, et présentent les moyens, les leviers à mobiliser pour y parvenir, avec un certain degré de normativité, de « prescriptivité ». D'autres sont davantage exploratoires et analysent une composante du système alimentaire, sans forcément proposer une vision prospective des enjeux de changement.

Dans leur ensemble, ils permettent d'apporter un regard complémentaire à celui abordé dans l'étude détaillée des systèmes alimentaires plus durables de la seconde partie du présent document en abordant, chacun à leur manière, la question d'un changement d'échelle.

## L'organisation du document

Le présent document est organisé comme suit. La section 2 qui suit « analyse de systèmes plus durables » porte sur les cinq systèmes alimentaires identifiés ci-dessus. La section 3 « analyse des travaux traitant d'une généralisation d'une alimentation plus durable » aborde la question d'un point de vue plus globalisant. La section 4 propose une analyse croisée des deux sections précédentes.

## 2) Analyse de systèmes plus durables

### L'agriculture biologique

#### Contexte et définition du système étudié

Après s'être développée en Autriche, en Allemagne ou encore en Suisse et en Angleterre dès les années 20, l'agriculture biologique fait son apparition en France au début des années 50. Très vite, on notera 2 approches. Une approche technique et/ou économique, et une approche plus large liant l'agriculture biologique à un projet de société plus global. Les 2 courants sont fortement liés au refus de l'intensification agricole amorcée dans les années 50 et à la prise de conscience de ses impacts sur la santé, sur les producteurs et sur l'environnement.<sup>1</sup>

L'agriculture biologique peut se définir comme un mode de production fondé sur des principes de respect des équilibres naturels. Elle se caractérise par des pratiques culturales spécifiques : interdiction des produits chimiques de synthèse et des OGM, utilisation d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites. En élevage, les animaux doivent disposer d'espace et d'un accès au plein air, être nourris avec des aliments bio principalement issus de la ferme et soignés en priorité avec des médecines douces.<sup>2</sup>

Dès les années 70, l'agriculture biologique a fait l'objet de règles rigoureuses définies dans des cahiers des charges, privés dans un premier temps, puis nationaux, avant d'être encadrée au niveau mondial et européen. Aujourd'hui dans l'Union européenne, des cahiers des charges nationaux et privés existent toujours, mais ils ne peuvent se substituer au règlement CE n°834/2007 et à ses règlements d'application qu'ils complètent le cas échéant. Les produits issus de l'agriculture biologique sont contrôlés à tous les stades et le logo européen et le logo AB garantissent que le produit respecte les règles de l'agriculture biologique.<sup>3</sup>

Aujourd'hui, l'agriculture biologique a le vent en poupe : ventes multipliées par 3.5 en 10 ans, + 17 % de surface agricoles bio en 2016 et multiplication de magasins spécialisés ou agrandissement des rayons bio des grandes surfaces traditionnelles. La prise de conscience des dégâts environnementaux de l'agriculture intensive et la confirmation de la nocivité de certains pesticides sont les principaux moteurs de cette tendance.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> FNAB

<sup>2</sup> Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017\_Insee Références

<sup>3</sup> Agence Bio

<sup>4</sup> UFC Que Choisir

## Impacts du système sur la durabilité

Impacts de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE sur la durabilité (grille FAO-SAFA)

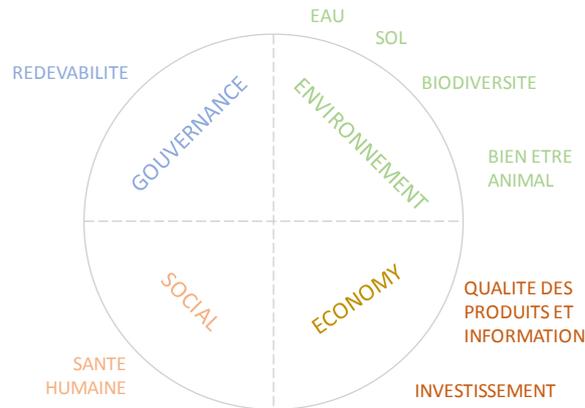


Figure 2 : Schéma récapitulatif des impacts en termes de durabilité du système étudié (source : BASIC)

### Environnement

Plusieurs études investiguent la question des impacts environnementaux de l'agriculture biologique. Sans prétention d'exhaustivité (car cela est très bien documenté), nous présentons ici les principaux impacts qui semblent faire consensus aujourd'hui.

L'agriculture biologique a un impact positif sur la biodiversité. Selon l'étude du CNA (Conseil National de l'Alimentation), pour ce qui est de la faune et la flore sauvages, il y a en moyenne 50% d'espèces supplémentaires en bio qu'en agriculture conventionnelle. Ces bénéfices s'expliquent en premier lieu par l'interdiction de l'utilisation des engrais minéraux et les restrictions sur l'usage des produits phytosanitaires de synthèse, l'augmentation de la teneur en matières organiques dans les sols, les rotations et assolements plus diversifiés.

S'ajoutent d'autres pratiques, moins spécifiques à la bio, mais majoritairement mises en œuvre dans les systèmes de production en bio : couverts végétaux en inter-culture, densité de bétail à la surface plus faible, assolement diversifié avec une part élevée de prairies temporaires, seuils de tolérance plus élevés des bio agresseurs des cultures, diversité des cultures, aménagements et diversité des habitats plus élevés, etc.<sup>5</sup> Les impacts de l'agriculture biologique sur le maintien de la biodiversité peuvent être mis en vis-à-vis avec des services écosystémiques, comme la pollinisation, la régulation biologique etc.

De multiples études répertoriées par le CNA montrent des effets directs sur la qualité de l'eau par la suppression des engrais chimiques et des pesticides de synthèse. La pollution par les nitrates est également fortement limitée en bio, sauf pour le maraîchage.

La pratique des cultures d'engrais verts et l'importance des prairies réduisent également le risque de lessivage des nitrates. Les compagnies d'eau estiment que le coût de potabilisation de l'eau prélevée dans des captages au-dessus desquels l'agriculture est biologique, est inférieur d'environ 15 % aux coûts de potabilisation traditionnelle.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> CNA\_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement\_2015

<sup>6</sup> CNA\_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement\_2015

Selon l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique), la consommation en eau d'irrigation est moins importante dans les systèmes en bio du fait d'objectifs de rendement inférieurs, avec en parallèle une réduction de la fertilisation azotée des cultures. L'agriculture biologique cultive aussi en proportion moins de maïs grain (1,8 % de la SAU contre 6,9 % en conventionnel), culture d'été la plus exigeante en eau.

La préservation de la qualité du sol est un des principes fondamentaux de la bio (« nourrir le sol pour nourrir les plantes »). Diverses études montrent que l'activité microbienne est beaucoup plus importante dans des sols conduits en bio et que ceux-ci contiennent davantage de bactéries, de microchampignons, de nématodes, de vers de terre.<sup>7</sup> Au-delà des impacts sur l'activité biologique du sol, l'ITAB fait état d'une moindre dégradation physique (érosion, désertification, tassement) et chimique (acidification, salinisation, contamination par des micropolluants) traditionnellement liée à des pratiques de déforestation, pâturage excessif, certaines pratiques culturales, élimination de couvert végétal et/ou haie etc.<sup>8</sup>

En matière de climat, les résultats sont moins nets. L'agriculture biologique apparaît toutefois moins émettrice de gaz à effet de serre, les émissions liées au surcroît de travail du sol étant largement compensées par la non utilisation d'engrais et de pesticides issus de la chimie de synthèse. La plus grande qualité des sols et les surfaces de prairie de l'agriculture et de l'élevage bio améliorent par ailleurs la séquestration du carbone. De même, l'utilisation de légumineuses fixatrices d'azote réduit l'impact sur les gaz à effet de serre.

La revue de littérature établie par l'INRA en 2013<sup>9</sup> montre que, si la performance environnementale de la bio est vérifiée dans la majorité des situations, les résultats sont à moduler en fonction des paramètres pris en compte. A titre d'exemple, les performances de la bio sont supérieures à celles du conventionnel (en termes de consommation des ressources naturelles, ou de préservation de l'environnement) quand elles sont mesurées par unité de surface, mais cette supériorité peut se réduire voire s'inverser quand les performances sont mesurées par unité de produit, du fait de la moindre productivité par hectare.

## Social

Concernant les impacts sur la santé de l'agriculture biologique, l'étude du CNA investigate le lien entre produits bio et santé, notamment sous l'angle de l'exposition aux pesticides mais aussi celui de la qualité nutritionnelle des aliments. Sur le premier point, il y a deux populations concernées : agriculteurs et consommateurs. La relation entre l'exposition des agriculteurs aux produits de synthèse et l'apparition de certaines maladies est désormais avérée : certains types de cancers notamment sont classés maladies professionnelles pour le régime agricole depuis 2015. Selon le rapport du CNA, 95% des produits bio contrôlés ne contiennent pas de résidus de pesticides détectables. Le danger des pesticides pour la santé pourrait notamment être lié à des effets à

---

<sup>7</sup> CNA\_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement\_2015

<sup>8</sup> Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

<sup>9</sup> INRA, Vers des agricultures à hautes performances ; Comment rendre l'agriculture biologique française plus productive et plus compétitive ?, 2013

faibles doses et à un « effet cocktail » que la réglementation actuelle ne prend pas en compte. Même si les risques pour la santé liés aux traces de pesticides présentes dans les produits conventionnels restent l'objet de controverses, le consommateur peut décider de consommer des produits bio pour diminuer son exposition : c'est la mise en pratique d'un principe de précaution à l'échelle individuelle, en même temps qu'un choix citoyen vis-à-vis de l'environnement.<sup>10</sup>

Sur le plan nutritionnel, les produits bio contiennent davantage de certains micro-nutriments et significativement plus de certains micro-constituants que les produits conventionnels, mais sans que le lien n'ait pu être formellement établi avec un avantage en termes de santé. Il y a aussi plus de produits bruts consommés en bio, en proportion, avec tous les avantages que cela peut apporter (moins d'emballages, de conservateurs, d'additifs, etc.). L'étude ITAB complète cette analyse en citant des travaux qui font état de taux supérieurs d'antioxydants dans les fruits, légumes et céréales issus de l'agriculture biologique ainsi que d'autres méta-analyses sur les productions animales qui montrent notamment la forte variabilité des résultats et donc la difficulté de conclure.

En parallèle, l'étude Nutrinet-Santé montre que les consommateurs de produits bio connaissent moins de problèmes de surpoids et d'obésité et de pathologies associées. Cependant, ce travail doit être poursuivi pour affiner les conclusions, car il est difficile d'isoler des effets stricto sensu de l'alimentation sur la santé, les consommateurs de bio ayant un mode de vie globalement plus sain que les autres consommateurs.<sup>11</sup>

Pour conclure sur le lien entre santé et agriculture biologique, l'étude du CNA affirme que les données scientifiques ne permettent pas, à ce jour, de trancher totalement le débat, du fait, notamment, de nombreuses limites méthodologiques (nombre de données, variétés cultivées différentes, évolution des normes sur les pesticides etc.). On notera que l'impact santé devrait idéalement être étudié en fonction du régime alimentaire global, et non pas aliment par aliment, compte tenu de l'impact des associations vertueuses d'aliments et de la diversité des produits.<sup>12</sup>

Certaines publications citent d'autres impacts sociaux de l'agriculture biologique tels que le bien-être au travail et le sens du métier d'agriculteur, avec notamment la création et le renforcement du lien social au sein des territoires, motivé par la proximité du producteur et du consommateur dans certains circuits de distribution.

Les prix généralement supérieurs des produits bio posent la question de leur accessibilité pour tous, d'autant plus problématique qu'un principe d'équité est cité dans le Règlement de l'agriculture biologique : c'est donc une question d'adéquation à l'une des « promesses de la bio », de cohérence globale.<sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> CNA\_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement\_2015

<sup>11</sup> Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

<sup>12</sup> CNA\_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement\_2015

<sup>13</sup> Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, ITAB, 136 p.

## Bien-être animal

Enfin, l'agriculture biologique inclut des normes assez élevées en matière de bien-être des animaux. La gestion de la santé animale doit passer par la prévention des maladies. Les normes en matière de bien-être des animaux prévoient notamment des espaces de logement suffisamment grands (avec un accès sur l'extérieur), l'obligation d'aménager des litières de paille, des périodes d'allaitement plus longues (porcs), la réduction de l'usage des antibiotiques et la priorité donnée à la prévention et aux médecines douces.

## Analyse des impacts socio-économiques

Les principaux impacts du système sur la valeur économique et l'emploi		
<u>Impacts</u>		<u>Déterminants</u>
Création et répartition de la valeur	Croissance forte de la création de valeur	Reconnaissance de la qualité des produits par les consommateurs
	Prix plus élevés à tous les maillons	Surcoûts à tous les maillons (perte de productivité, adaptations technologiques, certification) Sur-marges des acteurs de l'aval
	Amélioration des performances économiques des producteurs	Réduction des consommations intermédiaires Subventions à l'hectare plus élevées Corrélations avec des pratiques agricoles plus extensives Corrélation avec des pratiques de commercialisation en circuits courts
Emplois	Des exploitations plus intensives en main d'œuvre	Réduction des consommations intermédiaires Corrélations avec des pratiques agricoles exigeantes en main d'œuvre
Coûts cachés	Une réduction significative de coûts cachés mais non encore chiffrée	Pas de produits phytosanitaires de synthèse et d'engrais azotés minéraux Moindres utilisations d'antibiotiques et d'additifs alimentaires Diversification et rotations plus longues

Figure 3 : Tableau synoptique des impacts socio-économiques et de leurs déterminants (source : BASIC)

## Un chiffre d'affaires global en forte croissance

Le chiffre d'affaires de la bio a plus que doublé sur la période 2010-2016. En 2016, la valeur des achats de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique a été estimée à 7,147 milliards d'euros. La demande en produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est orientée différemment de celle des produits conventionnels : les critères de qualité sont plus importants aux yeux des consommateurs de produits bio et priment sur la recherche de prix bas.

On observe par ailleurs une différence significative dans la typologie des circuits de distribution de la bio : la restauration commerciale et collective ne représente que 6% des ventes de produits bio (contre 26% des dépenses alimentaires totales), la vente directe plus de 12% et les artisans et commerce de proximité 39% (contre 28% en moyenne).

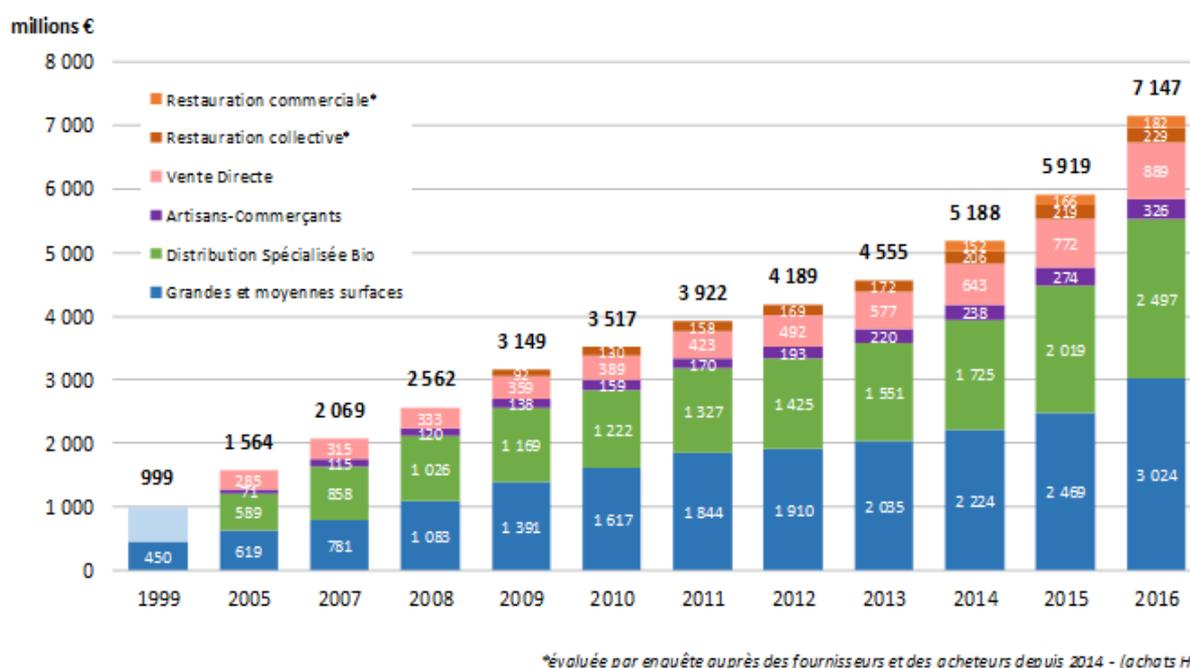


Figure 4 : évolution du chiffre d'affaires de l'alimentation bio par circuits de distribution 1999-2016 (Agence Bio, 2017)

Cette dynamique d'évolution est nourrie par les attentes en matière de qualité environnementale et sanitaire des produits d'une part croissante de consommateurs : en 2015, 58 % des consommateurs de produits bio se disent motivés par des raisons environnementales et 66% par l'argument santé (selon l'Agence Bio).

Si certains consommateurs attribuent aux produits issus de l'agriculture biologique une qualité organoleptique supérieure, cet aspect est controversé d'après le CNA. Scientifiquement, il n'apparaît pas de différences de qualité organoleptique au sein d'une même variété ou d'une même race, cultivée dans les mêmes conditions de production, entre produits issus de la bio et produits conventionnels. Cependant, les filières bio françaises restent généralement attachées à des pratiques favorables à la qualité gustative des produits et ses acteurs promeuvent des variétés, des races et des modes de production qui peuvent aller au-delà des exigences réglementaires.

Des prix plus élevés à tous les maillons

Le surplus de valeur économique créé par les produits issus de l'agriculture biologique par rapport aux produits conventionnels est fortement lié à une augmentation des prix à tous les maillons des filières concernées. Les prix à la consommation sont en moyenne plus élevés lorsqu'ils sont issus de l'agriculture biologique, avec une grande variabilité selon le type d'aliments. Selon une étude menée par UFC Que Choisir<sup>14</sup>, le surcoût des fruits et légumes bio par rapport à ceux du conventionnel est en moyenne de 98% (lorsqu'ils sont commercialisés en GMS). Ramené à la composition d'un panier moyen pour un ménage, cela représente un surcoût de 79%. Selon une étude de la commission européenne<sup>15</sup>, le surcoût du lait bio par rapport au lait conventionnel est d'environ 20%.

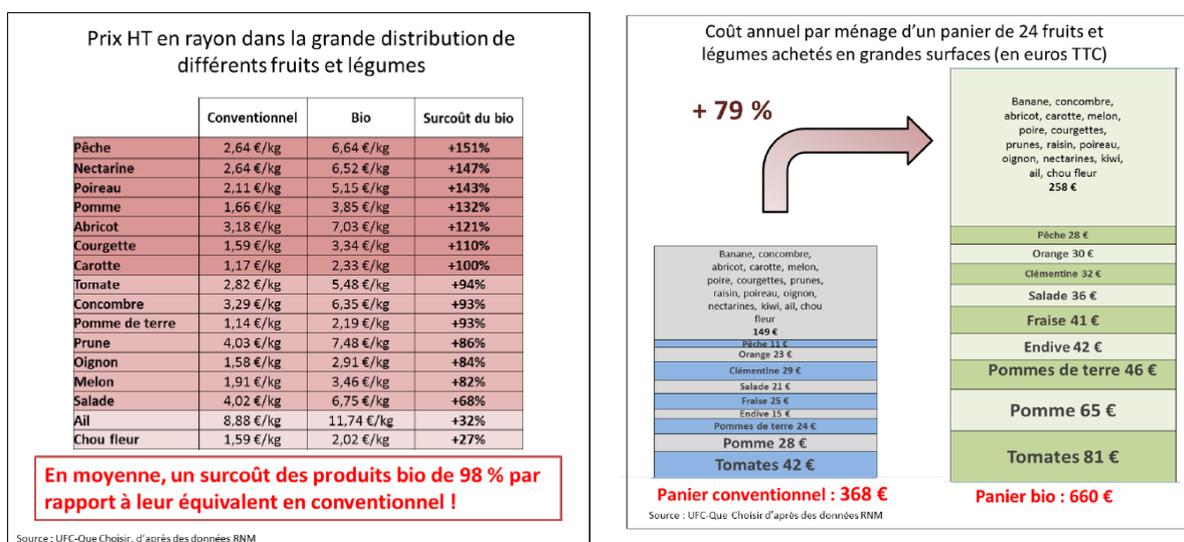


Figure 5 : surcoût des fruits et légumes bio par produit (à gauche) et pour un panier de consommation (à droite) (UFC Que Choisir, 2017)

Selon l'Agence Bio, les niveaux de prix supérieurs des produits bio sont liés à plusieurs déterminants qui résultent à la fois des spécificités de l'agriculture biologique et des habitudes de consommation.

Il y a tout d'abord la hausse des niveaux de prix agricoles (de 111% par rapport au conventionnel en moyenne sur les fruits et légumes selon l'étude de UFC Que Choisir<sup>16</sup>), liée notamment à des surcoûts générés par le respect des exigences du cahier des charges (voir également la partie concernant les performances économiques des producteurs bio).

Des surcoûts sont également constatés au niveau des réseaux de collecte et de distribution, du fait des tailles plus modestes des infrastructures ne permettant pas certaines économies d'échelle. Sur ce point, l'étude du CNA<sup>17</sup> ajoute des coûts supplémentaires liés aux exigences de traçabilité imposées par la réglementation bio et liés à une liste restreinte d'additifs et d'auxiliaires

<sup>14</sup> UFC Que Choisir\_Fruits et légumes bio en grandes surfaces\_2017

<sup>15</sup> EC\_Distribution of Value Organic Food Chains\_2016

<sup>16</sup> UFC Que Choisir\_Fruits et légumes bio en grandes surfaces\_2017

<sup>17</sup> CNA\_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement\_2015

technologiques autorisés, ainsi qu'à une variabilité plus élevée des caractéristiques technologiques (calibres, formes etc.).

Enfin, l'Agence Bio mentionne le coût de la certification de l'ensemble de la filière qui est à la charge des opérateurs.

L'étude de UFC Que Choisir<sup>18</sup> identifie un déterminant supplémentaire : les niveaux des marges brutes de la grande distribution, en moyenne deux fois plus élevées en valeur sur les produits bio que sur les produits conventionnels (alors que le taux de marge<sup>19</sup> est globalement identique et s'élève à environ 94% dans les deux cas).

Ces conclusions sont basées sur le traitement par l'UFC Que Choisir des données officielles du Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) qui dépend du Ministère de l'agriculture et publie de manière hebdomadaire les prix de 130 fruits et légumes – en conventionnel et en bio - aux différents stades de commercialisation (production, expédition, gros et détail) pour les principaux circuits de commercialisation (grandes surfaces, magasins bio spécialisés).

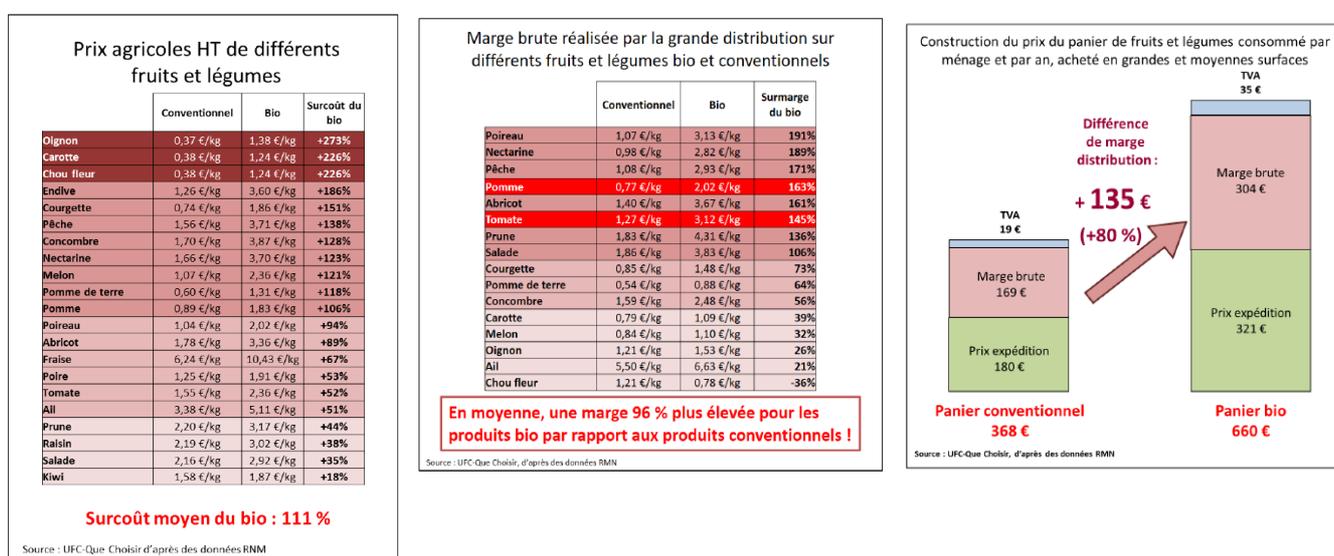


Figure 6 : comparaison des prix et des marges entre les filières bio et conventionnelles (UFC Que Choisir, 2017)

Pas forcément plus de valeur économique (en relatif) pour les producteurs

Ces différents déterminants de la création de valeur économique (prix, coûts et marges aux différents maillons) influent aussi sur la répartition de la valeur entre les acteurs de la filière. Il apparaît que même si la répartition de la valeur change entre les filières conventionnelles et les filières bio, elle n'est pas systématiquement plus favorable aux producteurs bio, cela dépendant fortement du type de produit. Ainsi, selon une étude de la commission européenne<sup>20</sup>, sur la filière des pommes, la part de la valeur qui revient aux producteurs est d'environ 25% pour la production en agriculture biologique contre plus de 30% sur les filières conventionnelles. Alors

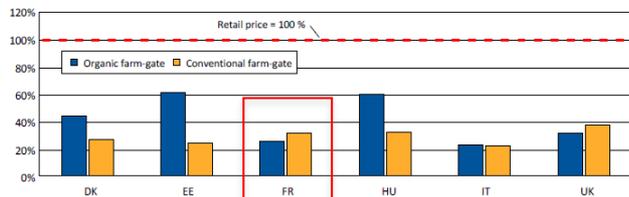
<sup>18</sup> UFC Que Choisir\_Fruits et légumes bio en grandes surfaces\_2017

<sup>19</sup> Le taux de marge est la marge brute du distributeur divisée par le prix payé au fournisseur

<sup>20</sup> EC\_Distribution of Value Organic Food Chains\_2016

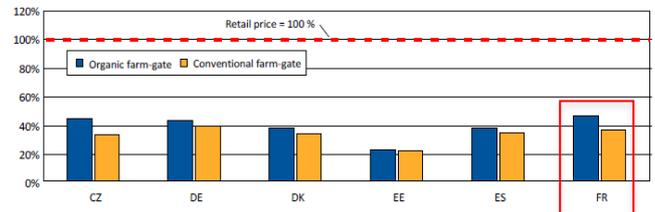
que d'après la même étude, la filière du lait de vache bio serait plus favorable aux producteurs en termes de répartition de la valeur puisqu'ils captent environ 45% de la valeur en bio contre moins de 40% en conventionnel.

**Figure 5.3:** Relative share of farm gate price in selected organic supply chains for organic and conventional apples at general retail (VAT excluded). Retail price = 100 %, reference year = 2016



Source: Own calculation based on data from expert interviews, Eurostat, EU-FADN - DG AGRI.

**Figure 4.3:** Relative share of farm-gate price for organic and conventional milk at general retail. Retail price = 100 %, reference year 2016 (VAT excluded)

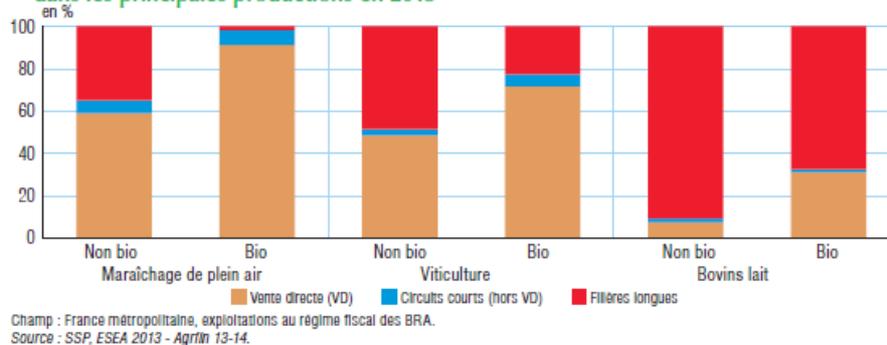


Source: Own calculation based on data from industry experts, Eurostat, EU-FADN - DG AGRI, Statistics Denmark and Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

*Figure 7: comparaison du % de la valeur revenant au producteur de pomme (à gauche) et de lait (à droite) entre l'agriculture biologique (en bleu) et conventionnelle (en jaune) (Commission Européenne, 2016)*

Au-delà des variations des déterminants cités précédemment (prix, coûts, marges), les changements de répartition de la valeur entre filières conventionnelles et filières bio peuvent être dus à des associations entre agriculture biologique et certaines pratiques alternatives de commercialisation. Ainsi, selon une étude de l'Insee<sup>21</sup>, il existe une corrélation forte entre la production bio et la commercialisation en circuits courts. Les impacts socio-économiques de l'agriculture biologique discutés précédemment peuvent donc à la fois être liés au cadre réglementaire du bio mais peuvent aussi le dépasser.

### 5. Part d'exploitations pratiquant les circuits courts dont la vente directe dans les principales productions en 2013



Champ : France métropolitaine, exploitations au régime fiscal des BRA.  
Source : SSP, ESEA 2013 - Agrifin 13-14.

*Figure 8 : part des exploitations pratiquant la commercialisation en circuits courts (Insee, 2017)*

Enfin, les pratiques de diversification sont plus courantes pour les exploitations en agriculture biologique, selon l'ITAB<sup>22</sup>. Trois exploitations bio sur dix pratiquaient une activité de diversification en 2009-2010, contre une sur dix en conventionnel. L'activité de diversification la plus citée est la transformation de produits agricoles (deux fois plus qu'en conventionnel), ce qui permet aux producteurs de capter une plus grande part de la valeur finale des produits.

<sup>21</sup> Les acteurs économiques et l'environnement\_Insee Références\_2017

<sup>22</sup> Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

Une amélioration des performances économiques des producteurs ?

Selon une étude de l'Insee<sup>23</sup>, bien que le chiffre d'affaires des exploitations en maraîchage et en production laitière soit plus bas pour les exploitations en agriculture biologique, la valeur ajoutée ainsi que l'excédent brut d'exploitation sont plus importants lorsqu'ils sont ramenés aux facteurs physiques de production (hectare ou tête de bétail) ou lorsqu'ils sont ramenés aux capitaux engagés.

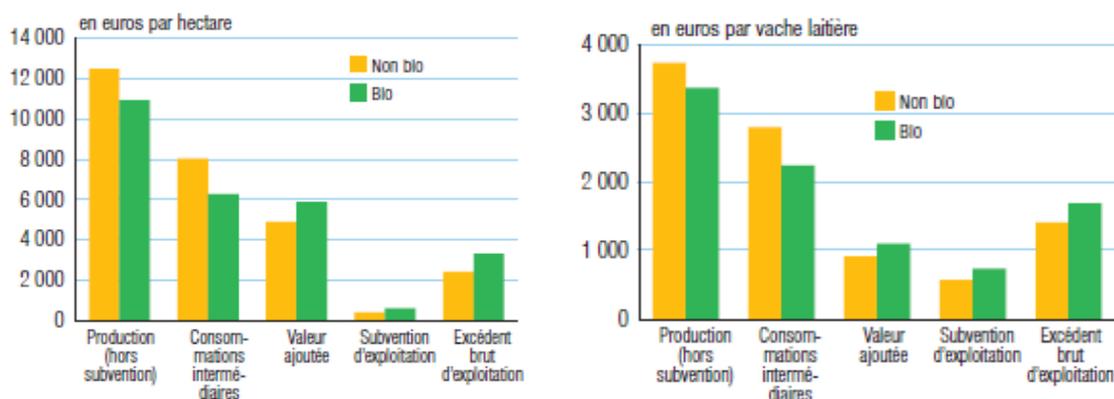


Figure 9 : Performances économiques en maraîchage (à gauche) et en production laitière bovine (à droite), en bio (en vert) et en conventionnel (Insee, 2017)

En revanche, en ramenant ces indicateurs à l'unité de travail agricole non salarié (Utans) pour s'approcher d'un « revenu » agricole, le différentiel de performance économique en faveur de l'agriculture biologique se réduit nettement voire s'inverse en maraîchage.

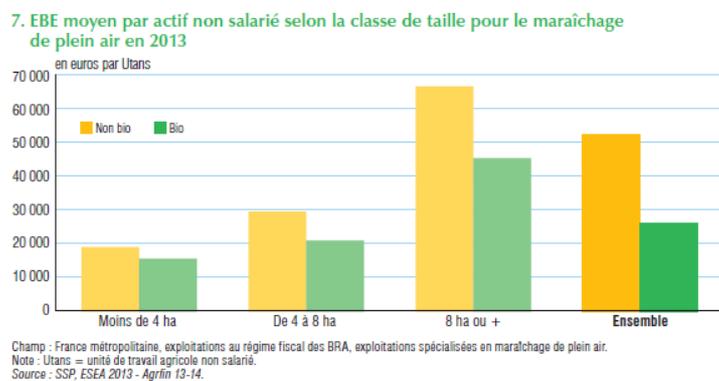


Figure 10 : Excédent Brut d'Exploitation moyen en maraîchage, en bio (en vert) et en conventionnel (Insee, 2017)

Une étude de l'Institut de l'Élevage (IDELE) a comparé l'évolution et le niveau de revenus de producteurs de lait de vache, pour différents systèmes de production. Il en ressort une plus grande stabilité des revenus en production bio et un niveau de revenu élevé par rapport aux autres systèmes de production étudiés. Ce phénomène est relié aux prix plus élevés et plus stables du lait bio qui peuvent compenser les impacts négatifs (baisse des volumes des lait, surcoûts) liés aux mauvaises années fourragères.<sup>24</sup>

<sup>23</sup> Les acteurs économiques et l'environnement\_Insee Références\_2017

<sup>24</sup> Rapport annuel bovins lait\_IDELE\_2016

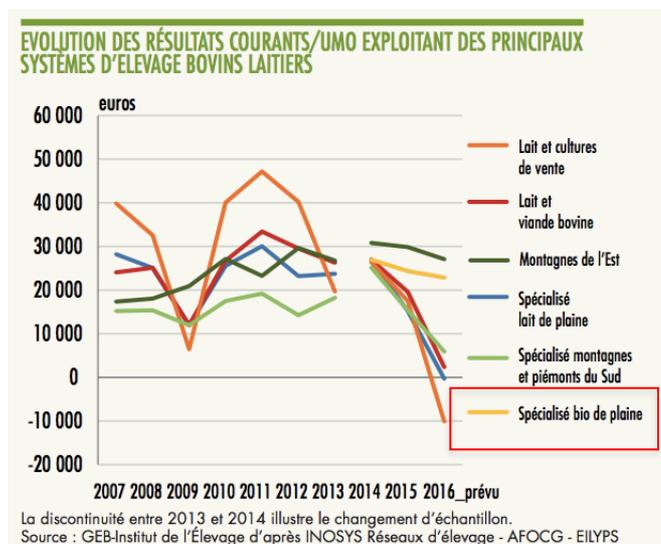


Figure 11 : Evolution des résultats courants/UMO exploitant des systèmes d'élevages bovins laitiers (IDELE, 2017)

Ces différences de résultats économiques par rapport aux exploitations conventionnelles s'expliquent par plusieurs éléments, plus ou moins liés au cahier des charges et aux pratiques agricoles qu'il induit :

- La baisse du chiffre d'affaires est liée au fait que les pertes de rendements ne sont pas totalement compensées par les hausses des prix.
- La baisse de productivité dépend largement des productions et elle est notamment liée à la non-utilisation d'intrants de synthèses, ainsi qu'au moindre recours aux aliments concentrés et au maïs ensilage dans l'alimentation des animaux. Elle contribue à une plus forte mécanisation des systèmes de production bio (avec des potentiels surcoûts en énergie) et à une plus grande intensité en main d'œuvre.

La plus forte valeur ajoutée pour les exploitations en agriculture biologique est le fait d'une meilleure maîtrise des consommations intermédiaires : moindre utilisation des intrants de synthèse (engrais, amendements, produits de protection des plantes etc.) et baisse de certaines charges externes (alimentation du bétail, frais vétérinaires etc.). Ces différences de consommations intermédiaires illustrent plus généralement la différence de modèles et de pratiques agricoles entre agriculture biologique et conventionnelle :

- Dans le cas de la production légumière, l'étude de l'INSEE citée précédemment<sup>25</sup> montre que si la production conventionnelle se répartit entre les cultures en plein air (41 %) et culture sous serres (52 %), les producteurs de légumes biologiques se concentrent davantage sur le maraîchage de plein air (70 %).
- De même, pour les productions d'élevage, le recours aux systèmes herbagers est majoritaire pour les exploitations en agriculture biologique.

Dans les deux cas, les modes de production répondent aux obligations du cahier des charges de l'agriculture biologique mais constituent plus largement des adaptations rationnelles et cohérentes face aux nouvelles contraintes et opportunités liées à l'agriculture biologique et qui vont parfois au-delà du cadre réglementaire.

<sup>25</sup> Les acteurs économiques et l'environnement\_Insee Références\_2017

Le niveau de subventions est également un déterminant des performances économiques des exploitations en agriculture biologique. Ramenées aux facteurs physiques de production, elles apparaissent plus importantes pour ces exploitations selon l'Insee<sup>26</sup>. Les politiques agricoles des dernières années ont cherché à promouvoir l'adoption des pratiques agroécologiques, dont l'agriculture biologique constitue une des modalités, en soulignant que les pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement pouvaient également générer de meilleurs résultats économiques pour les exploitations, être davantage créatrices d'emplois et aboutir ainsi à une double voire triple performance, à la fois environnementale, sociale et économique.

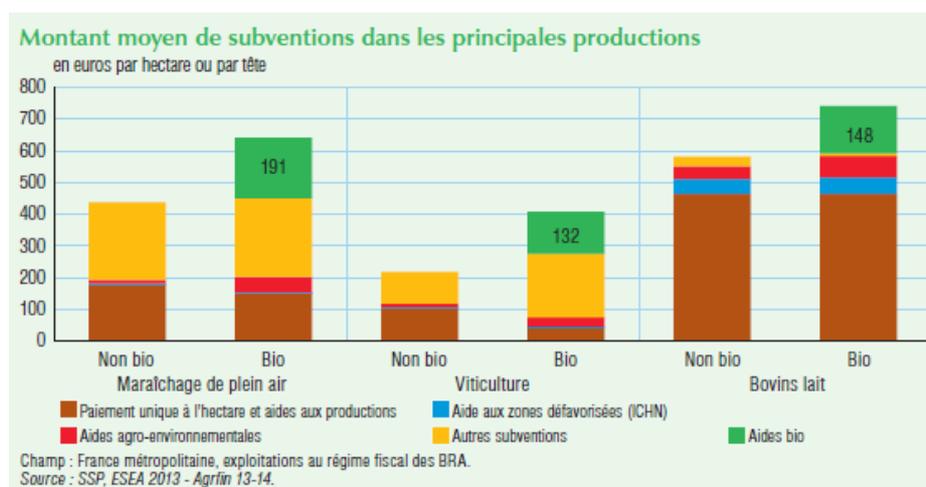


Figure 12 : Montant moyen de subventions dans les principales productions (Insee, 2017)

Toujours selon l'Insee<sup>27</sup> les constats réalisés sur les productions décrites précédemment ne peuvent pas se généraliser aux autres productions en agriculture biologique, qui ont également des spécificités, par exemple des contraintes agronomiques qui rendent certaines cultures plus difficiles à conduire en agriculture biologique (colza), ou en termes de débouchés.<sup>28</sup>

De plus en plus d'opérateurs engagés et des exploitations plus intensives en main d'œuvre

Selon l'Agence Bio, l'activité biologique (production, transformation et distribution) concerne en 2016 près de 118 000 emplois directs, avec une croissance annuelle moyenne de 8,4% par an depuis 4 ans. La bio a franchi la barre symbolique des 5% de la SAU : 1 538 047 ha étaient engagés selon le mode biologique en 2016.<sup>29</sup>

<sup>26</sup> Les acteurs économiques et l'environnement\_Insee Références\_2017

<sup>27</sup> Les acteurs économiques et l'environnement\_Insee Références\_2017

<sup>28</sup> Les acteurs économiques et l'environnement\_Insee Références\_2017

<sup>29</sup> Agence Bio

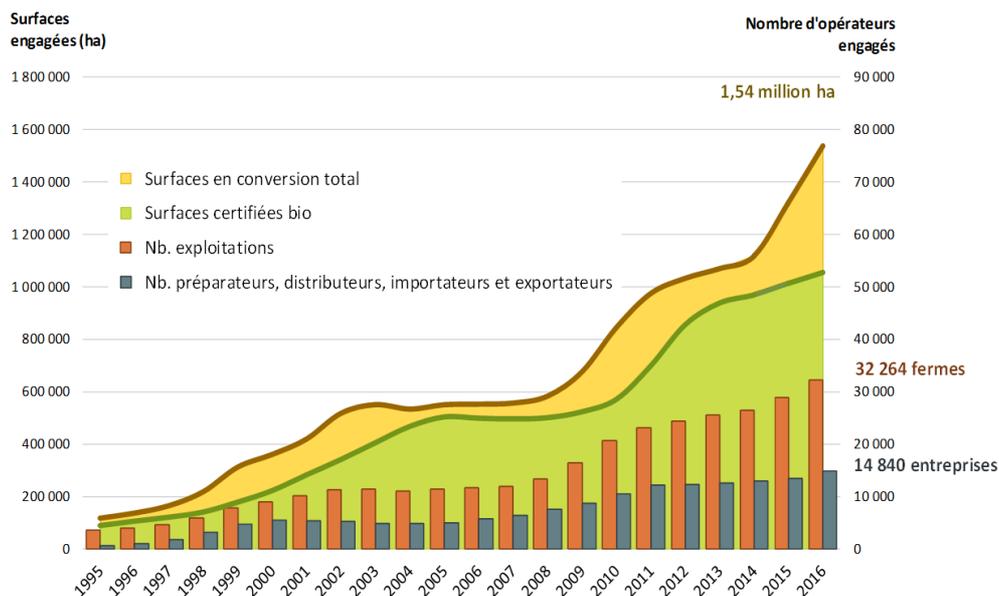


Figure 13 : Evolution des opérateurs et des surfaces certifiées bio de 1995 à 2016 (Agence Bio, 2017)

Dans son dernier bilan annuel, l'Agence Bio recensait 32 262 exploitations engagées en bio (certifiées ou en conversion) sur plus de 1,5 millions d'hectares, soit 7,3 % des exploitations françaises, 10,8 % de l'emploi agricole et 5,7 % de la surface agricole utilisée.

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA), sur la base du recensement agricole, affirme qu'à structure d'exploitation identique, les fermes bio génèrent en moyenne 30 % d'emplois en plus que les fermes conventionnelles, avec des différences selon les secteurs et les produits.<sup>30</sup> La réduction des coûts des consommations intermédiaires ayant notamment pour corollaire une intensification en main d'œuvre, avec les coûts qui y sont associés.

Selon l'ITAB<sup>31</sup>, la question des emplois est difficile à prendre en compte de façon globale : en effet, une conversion massive vers des systèmes bio peut générer des pertes d'emplois dans les industries de fabrication d'engrais minéraux et de pesticides de synthèse. Concernant l'aval, le fait que les produits bio passent davantage par les circuits courts peut accroître l'emploi dans les exploitations ou les circuits de proximité, mais avoir un effet négatif sur les systèmes « conventionnels » (transformation et distribution), qui sont également à l'origine de nombreux emplois, dont certains sont toutefois facilement délocalisables, et peuvent donc échapper au territoire. A l'inverse, des emplois peuvent être aussi créés, notamment dans des secteurs tels que le tourisme. Une évaluation globale en termes de nombre d'emplois générés par l'AB est donc difficile à construire.

L'étude du Réseau d'Agriculture Durable<sup>32</sup> a analysé la répartition de la valeur ajoutée des exploitations bio qui rémunère le travail (salaires, cotisations sociales et prélèvement de

<sup>30</sup> CNA\_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement\_2015

<sup>31</sup> Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

<sup>32</sup> Résultats de l'observatoire technico-économique bovin lait du réseau agriculture durable\_RAD\_2015 (exercice comptable 2014)

l'agriculteur) et permet de payer des charges liées à l'outil de production (fermages, impôts et taxes, frais financiers et amortissements). Cette répartition renseigne sur la durabilité des systèmes, or il s'avère que dans les exploitations bio, une plus grande part de la valeur ajoutée et des aides est consacrée à la rémunération du travail. Autrement dit, moins de capital est alloué à l'outil de production, ce qui favorise aussi la transmissibilité des exploitations et limite leur agrandissement.

Perspectives à moyen-long terme : quelle reproductibilité / leviers de développement ?

Il existe actuellement un fort engouement pour les produits issus de l'agriculture biologique. Cependant, les acteurs du secteur vont devoir répondre à certains enjeux pour maintenir cette tendance dans les années à venir tout en conservant les objectifs initiaux de durabilité des filières alimentaires.

Il y a tout d'abord l'enjeu de l'accessibilité pour tous aux produits bio, en termes de prix et de disponibilité. Selon UFC que choisir, 77 % des consommateurs considèrent que son prix élevé constitue le frein le plus important à l'achat, et 73 % des consommateurs demandent à ce que les produits bio soient plus présents en grandes et moyennes surfaces.

En réponse, on peut citer plusieurs initiatives d'éducation populaire à l'alimentation, telles que « Défi alimentation famille positive » (CORABIO 2012), qui vise à accroître la part de la consommation bio sans augmenter le budget dédié à l'alimentation (notamment pour des familles à revenus faibles ou modérés). Le défi se base sur les comportements d'équipes de consommateurs, quel que soit le niveau initial de part de bio : l'objectif étant de progresser collectivement. Les familles sont recrutées par l'intermédiaire d'une structure relais (centre social, MJC, conseils de quartier, centres médico - sociaux).

La faiblesse des rendements de l'agriculture biologique (et donc son incapacité à nourrir une population toujours croissante) est une seconde critique assez commune. En moyenne, on estimerait que les rendements de l'agriculture biologique seraient inférieurs d'environ 25% à ceux du conventionnel (avec une variation notable entre les productions).

Certaines réponses à cette critique renvoient sur la pertinence des indicateurs utilisés (ici les rendements), et promeuvent de nouveaux indicateurs potentiellement plus pertinents comme la quantité de nutriments produits à l'hectare, la quantité de matière sèche produite à l'hectare ou la production annuelle d'une surface donnée.

Dans une publication récente, la plus aboutie sur la question, des chercheurs se sont appuyés sur les données de la FAO pour modéliser les surfaces agricoles nécessaires pour produire le même nombre de calories en 2050 qu'aujourd'hui (2700 par jour et par personne) avec différentes proportions d'agriculture biologique, et en tenant compte de plusieurs niveaux d'impact du changement climatique sur les rendements (nul, moyen, élevé)<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Le Monde [http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2017/11/14/une-agriculture-100-biologique-pourrait-nourrir-la-planete-en-2050\\_5214822\\_3244.html](http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2017/11/14/une-agriculture-100-biologique-pourrait-nourrir-la-planete-en-2050_5214822_3244.html)

Sur cette base, ils affirment qu'il est possible de nourrir plus de 9 milliards d'êtres humains en 2050 avec 100 % d'agriculture biologique, sans hausse de la superficie de terres agricoles et avec des émissions de gaz à effet de serre réduites. Ceci à deux conditions : réduire le gaspillage alimentaire et limiter la production et la consommation de produits d'origine animale. Un défi de taille, alors que le bio ne représente que 1 % de la surface agricole utile dans le monde – 6 % en France.

Enfin, un enjeu émergent est celui du « double mouvement » de l'agriculture biologique, qui questionne fortement sa durabilité et son encadrement. Les grands acteurs des filières alimentaires (à tous les maillons : production, transformation, distribution), profitent de la croissance de la bio pour développer ce secteur avec les mêmes outils et modèles que pour les filières du conventionnel. Ils alimentent ainsi une forte demande et le développement de nouvelles filières en agriculture biologique, notamment via des productions intensives et très énergivores, parfois très éloignées des lieux de consommations, et pouvant être associées à des conditions de travail condamnables.

Des coûts cachés réduits, mais non encore chiffrés

Par-delà la diversité des systèmes agricoles biologiques et conventionnels, la revue de littérature réalisée par l'ITAB montre que l'Agriculture Biologique engendre une réduction importante des externalités négatives générées par l'agriculture conventionnelle en lien avec<sup>34</sup> :

- la non-utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et des engrais azotés minéraux ;
- les moindres utilisations d'antibiotiques et d'antiparasitaires ;
- les usages plus faibles d'additifs alimentaires ;
- une plus grande diversification des productions ;
- les rotations plus longues ;
- davantage de matière organique dans les sols ;
- un plus grand recours à la régulation biologique.

Cependant, le rapport de l'ITAB ne donne pas d'estimation monétaire du fait de la difficulté de quantifier précisément les externalités en raison des effets cumulatifs, des expositions alimentaires multiples, des incertitudes liées à la monétarisation et des problèmes d'allocation. Elle donne une tendance quant à la réduction des principales externalités permise par l'agriculture biologique (voir ci-après)

---

<sup>34</sup> Institut Technique de l'Agriculture Biologique, Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ?, 2016

Indicateurs	Résultats Agriculture Biologique	Tendance à la réduction des externalités
Sols	Dégradation physique	=
	Acidification	n/a
	Salinisation, toxification	++
	Eutrophisation	++
	Dégradation biologique	+
	Emprise foncière (si changement d'échelle)	-
Eau	Consommation d'eau	+
	Pollution par les pesticides	++
	Pollution par les nitrates	++
Air	Pollutions particules, ammoniac	n/a
	Bilan émissions de GES (Plus faible GES/ha ; GES/kg + variable)	+
Energie Fossile	Bilan consommation d'énergie (ACV) (Plus faible énergie/ha ; énergie kg + variable)	+
Phosphore	Moindre consommation	+
Biodiversité	Mortalité faune (oiseaux, poissons...) due aux pesticides	++
	Impacts nitrates sur faune aquatique	++
	OGM : réduction nb variétés cultivées	++
	Service de pollinisation accru	++
	Régulation biologique des ravageurs +	++
Santé Humaine	Toxicité aigüe des pesticides	++
	Toxicité chronique (parkinson, cancers, ...)	++
	Toxicité des composés azotés NOx, et N2O, NH3	n/a
	Meilleure qualité sanitaire des aliments	+
Santé animale	Développement de l'antibio-résistance	++
	- mutilations, et pratiques sous antalgie	+

## A RETENIR

L'agriculture biologique est un mode de production fondé sur des principes de respect des équilibres naturels, encadré par un cahier des charges européen et contrôlé à tous les stades.

Cette initiative est en fort développement : ventes multipliées par 3.5 en 10 ans, + 17 % de surfaces agricoles bio en 2016, multiplication des magasins bio et agrandissement des rayons bio des grandes surfaces traditionnelles. Cette évolution est alimentée par les attentes croissantes des consommateurs en termes de santé, respect de l'environnement, qualité des produits...

On y observe des prix plus élevés à chaque maillon. A titre d'illustration sur les fruits et légumes, en moyenne + 98 % à la consommation et + 111 % à la production. La répartition de la valeur qui en résulte n'est pas forcément différente en raison des surcoûts à chacun des maillons (baisse de productivité, moins d'économies d'échelle, coûts de certification...), et des niveaux de marges élevés en aval. Les producteurs semblent toucher une proportion plus importante de la valeur quand ils vendent dans des circuits de distribution variés et quand ils intègrent verticalement certaines activités pour capter plus de valeur sur la chaîne.

De manière générale, l'excédent brut d'exploitation (EBE) des exploitations agricoles bio est plus élevé par facteur physique de production et rapporté aux capitaux engagés, notamment grâce à la meilleure valorisation des produits, à la maîtrise des consommations intermédiaires, notamment via la mise en œuvre de pratiques agricoles « économes » ...

En termes d'emplois, les exploitations bio sont plus intensives en main d'œuvre (30 % d'emplois en plus par unité produite) du fait de pratiques agricoles exigeantes en main d'œuvre. Quant aux coûts cachés, l'agriculture biologique permet leur réduction – non encore chiffrée – du fait de la non-utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et d'engrais azotés minéraux, du faible usage d'additifs alimentaires...

A moyen terme, les nœuds de développement semblent concerner l'accessibilité des produits (en raison des prix plus élevés), de la capacité à répondre à la demande en volume, et des conséquences de la généralisation du bio en terme social et environnemental si elle passe par les mêmes modèles de massification/standardisation que dans le conventionnel.

## Les Appellations d'Origine Protégée

### Contexte et définition du système étudié

L'OCDE dénombre pas moins de 10 000 Indications Géographiques<sup>35</sup> dans le monde (lesquelles regroupent les AOP et les IGP), dont plus de 6 000 en Europe, chacune représentant une expérience concrète d'innovation entre acteurs d'une filière. Elles regroupent un panel assez large de produits alimentaires et d'artisanat (même si la majeure partie concerne les vins et spiritueux, et les fromages).

Au-delà des particularismes locaux, ce « caléidoscope » d'initiatives forme un cadre plus global de référence avec des principes partagés.

A l'origine d'une Appellation d'Origine, il y a souvent une volonté collective des producteurs locaux et des autres opérateurs économiques d'une filière de se rassembler autour d'un projet et d'objectifs communs, notamment pour trouver les moyens d'échapper à la spirale de pression sur les coûts, et d'assurer la durabilité et l'authenticité de leur production.

Cette approche collective et volontaire permet de structurer et de dynamiser une filière en faisant converger les stratégies individuelles et en favorisant la coopération au sein du territoire.

Outil de dialogue et de négociation entre les parties-prenantes, le cahier des charges constitue la pierre angulaire de l'action collective, et son respect est essentiel pour assurer sa durabilité.

L'Appellation d'Origine est ainsi une construction collective et sociale qui unit les acteurs d'une filière à l'échelle d'un territoire autour d'un accord local qui normalise les relations entre les acteurs et permet la structuration collective. Cette construction se matérialise par la mise en place d'un syndicat interprofessionnel, espace de régulation politique relativement autonome qui fonctionne selon un schéma collectif et instaure des règles de fonctionnement. Il est garant du cahier des charges et des règles de gouvernance, et le principal interlocuteur des autorités.

Dans le cas de la présente étude, nous avons fait le choix de restreindre le périmètre au secteur des fromages sous Appellation d'Origine Protégée (AOP)<sup>36</sup> afin de pouvoir étudier de manière comparative les impacts de ces systèmes - et leurs déterminants - par rapport aux filières conventionnelles.

---

<sup>35</sup> Les indications géographiques (IG) sont « des indications qui servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique ».

<sup>36</sup> L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen.

## Impacts du système sur la durabilité

Impacts des AOP FROMAGERES sur la durabilité (grille FAO-SAFA)

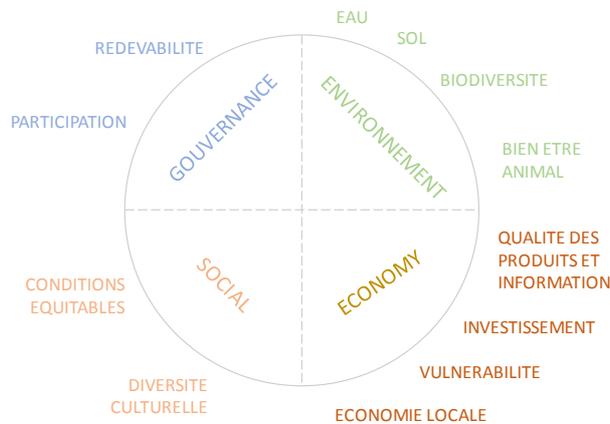


Figure 14 : Schéma récapitulatif des impacts en termes de durabilité du système étudié (source : BASIC)

La durabilité environnementale est une notion peu abordée en tant que telle dans les cahiers des charges qui traitent davantage des notions de tradition. Ce sont ces pratiques traditionnelles qui ont un impact sur l'environnement.

Par exemple, en ce qui concerne les fromages<sup>37</sup> :

- L'utilisation de produits phytosanitaires est globalement plus limitée.
- Les exigences portant sur la pâture et la limitation des aliments autres que l'herbe, visant à garantir la qualité organoleptique des fromages, contribuent à un entretien durable des surfaces fourragères et des estives.
- Le maintien de paysages ouverts dans de nombreuses régions (notamment en montagne) dépend fortement du maintien de l'activité fromagère AOP.
- De plus, de nombreuses AOP contribuent à la diversité génétique de par leur promotion de ressources génétiques locales.

Selon les cahiers des charges, les conditions de production sont intégrées de manière plus ou moins avancées. Depuis les années 1990, l'environnement a tendance à être de plus en plus souvent inclus dans les cahiers des charges avec un renforcement des contraintes dans un objectif général de limiter l'intensification.

Cependant, toutes les AOP n'ont pas pris en considération l'environnement dans la même mesure et les différences sont notables entre celles qui ont revu leur cahier des charges ou pas, et entre celles de plaine et celles de montagne...

Par ailleurs, le succès économique de certaines AOP, et la croissance des volumes de production associée, génèrent des questionnements sur leur impact environnemental à l'échelle du territoire si les contraintes des cahiers des charges ne vont pas de pair (cas des controverses récentes sur le Comté<sup>38</sup>).

<sup>37</sup> CNAOL, Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC, 2010

<sup>38</sup> <https://www.bastamag.net/Comte-le-succes-d-un-fromage-AOC> consulté le 6 janvier 2018

## Analyse des impacts socio-économiques

Les principaux impacts du système sur la valeur économique et l'emploi		
	Impacts	Déterminants
Création et répartition de la valeur	Croissance du chiffre d'affaires et prix consommateurs plus élevés	Reconnaissance de la qualité par les consommateurs Différenciation et reconnaissance de la qualité des produits Crédibilité accordée par l'Etat
	Prix plus élevés à chaque maillon Répartition de la valeur plus équitable quand la chaîne fonctionne différemment	Négociation plus équilibrée ( <i>moins concentration en aval, diversification des canaux distribution, organisation des producteurs</i> ) Discussion collective des prix à partir des coûts de production Mécanismes de régulation de l'offre
	Performance économique des producteurs équivalente ou améliorée	Variabilité de la rentabilité économique des producteurs en fonction de l'équilibre prix / coûts de production / rendements Sécurisation des débouchés à long terme Décorrélation des prix mondiaux
Emploi	Maintien voire création d'emplois dans les territoires	Augmentation du taux d'emplois des modèles de production Ressources non délocalisables - approvisionnement local

Figure 15 : Tableau synoptique des impacts socio-économiques et de leurs déterminants (source : BASIC)

Un chiffre d'affaires conséquent et en croissance, des prix au consommateur supérieurs

Au niveau des consommateurs, les fromages AOP représentent un chiffre d'affaires global estimé à plus de 2,6 milliards d'euros, en croissance de 2 à 3% par an sur les dernières années. Cette création de valeur est importante pour les circuits de distribution, en particulier les crémiers-fromagers (représentant quasiment 50% de leur chiffre d'affaires), comme pour l'industrie laitière française (représentant 11 % du chiffre d'affaires total et 25 % de celui des fromages affinés).<sup>39</sup> Sur ce total, le Comté, le Roquefort et le Saint-Nectaire représentent 42% du chiffre d'affaires global des fromages AOP.<sup>40</sup>

De manière générale, les prix de vente consommateur des fromages AOP sont supérieurs, même si la grande distribution a parallèlement tendance à tirer les prix à la baisse.

<sup>39</sup> CNIEL et CNAOL, Dossier d'information sur les AOP laitières, 2015

<sup>40</sup> INAO, Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine, 2015

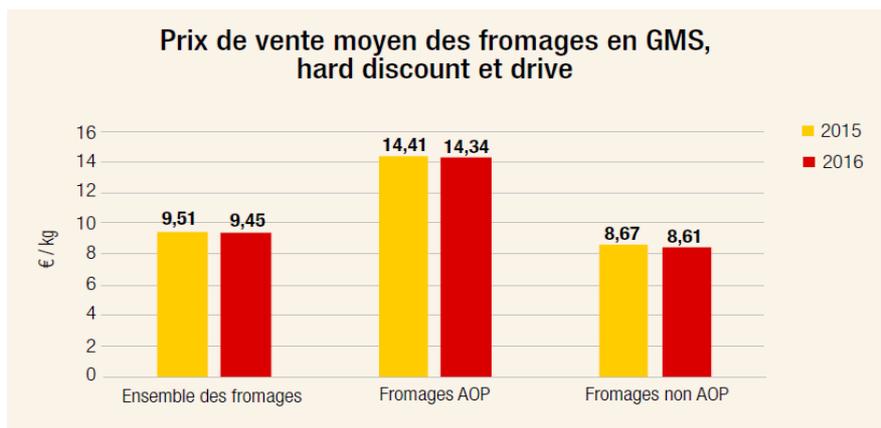


Figure 16 : Comparaison des prix de vente des fromages en grande distribution (Source : CNAOL, Chiffres clés 2016)

Dans le détail, on observe une diversité de situation : depuis un faible écart de prix pour des produits commercialisés « en masse » comme le Cantal et l’Emmentaler, jusqu’à des prix élevés de 15 à 17 €/kg en moyenne pour le Mont d’Or, le Beaufort et l’Etivaz. Quant au Parmigiano Regiano et au Roquefort, ils se situent à un niveau intermédiaire entre 10 et 15 €/kg. Dans une majorité de cas, l’AOP est un critère de différenciation qui renforce ou du moins entretient la réputation du produit et représente une garantie pour le consommateur, lui assurant l’origine du produit mais aussi une typicité.

Ce niveau de prix significativement supérieur semble reposer sur un consentement à payer supérieur du fait des bénéfices perçus en matière de qualité organoleptique, notamment de typicité du goût des produits et de leur différenciation par rapport aux fromages non AOP.

Si presque tous les ménages français consomment des fromages AOP (92 % de foyers consommateurs), les plus gros consommateurs sont issus des classes socio-économiques supérieures et des tranches d’âge moyen à sénior.

De plus, l’image de crédibilité de l’AOP bénéficie du rôle clé des pouvoirs publics :

- L’État intervient pour la validation des cahiers des charges élaborés par les parties prenantes et l’accréditation des organismes de contrôle qui vérifient leur respect et le suivi des démarches sur le terrain, dimension essentielle pour garantir la crédibilité auprès des consommateurs.
- Au-delà, l’État joue un rôle indispensable de protection des dénominations des Appellations d’Origine Protégée face aux éventuelles contrefaçons.

Des prix plus élevés à chaque maillon, une répartition de la valeur pas toujours différente

Les études disponibles montrent que la grande distribution ne répercute pas l’ensemble du différentiel de prix des fromages AOP au consommateur : les prix de vente des industriels et grossistes sont également souvent plus élevés, comme l’illustrent les exemples du Beaufort et du Comté ci-dessous. La comparaison avec l’Emmental, fromage aux caractéristiques très proches mais qui ne bénéficie pas d’AOP, permet de faire la comparaison avec des filières conventionnelles comparables.

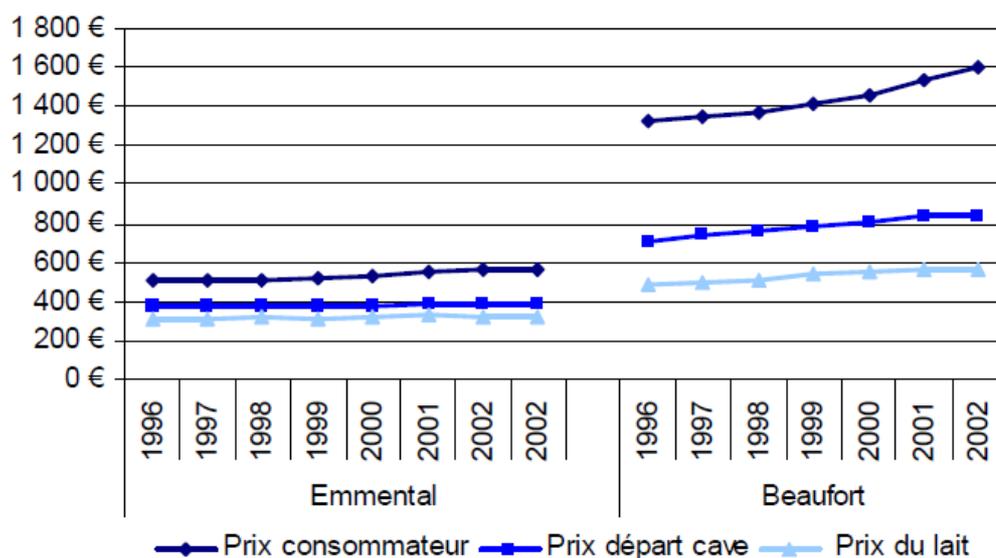


Figure 17 : Comparaison de l'évolution de la découpe des prix du Beaufort (AOP) et de l'Emmental (non AOP)  
 Source : CNAOL, Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC, 2010

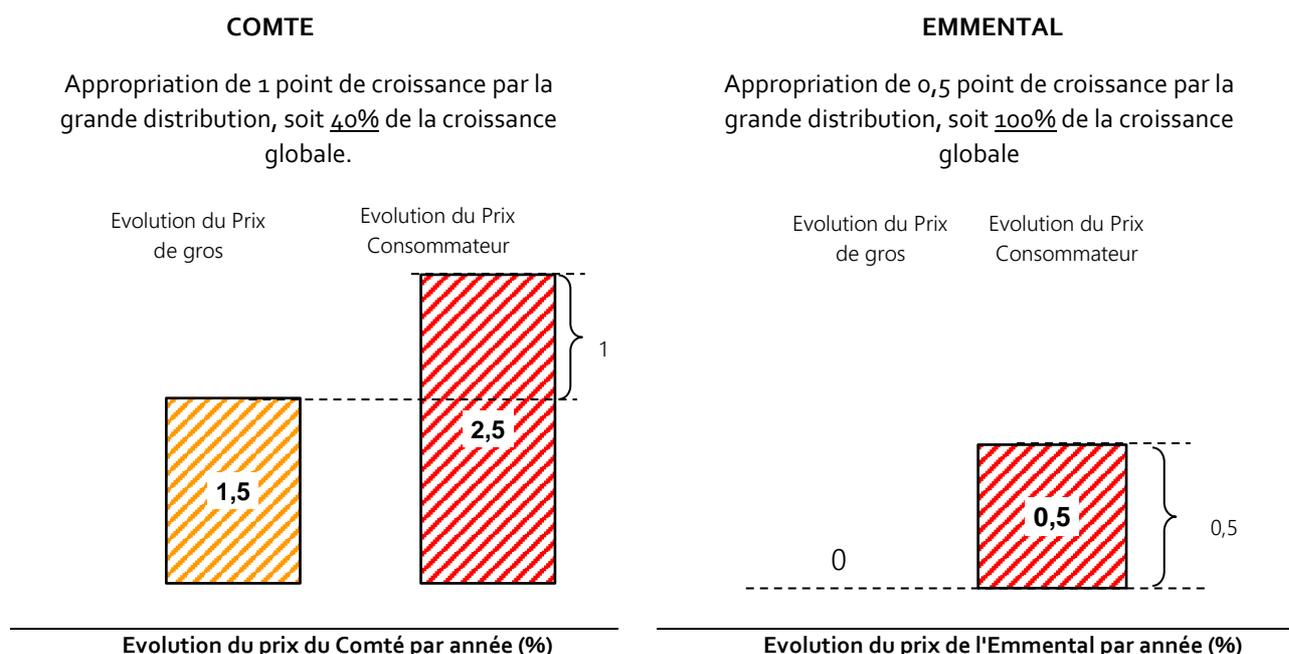


Figure 18 : Comparaison de l'évolution des prix de gros & consommateur du Comté (AOP) et de l'Emmental (non AOP)  
 Source : Ministère de l'Agriculture, Impact de l'IG Comté sur l'agriculture et le développement rural, 2004

Au niveau des exploitations agricoles, le lait AOP est payé, en moyenne, 15 à 20% plus cher que la moyenne française aux producteurs. Ainsi, en 2003, le lait AOP était en moyenne payé 357 €/1000 L contre 298 €/1000 L pour du lait standard. Dans certains cas, il atteint même 50% de plus. Le tableau ci-dessous présente des exemples sur différentes appellations :

Appellation	Différences de prix au producteur
Alpes du Nord (soit les AOP Abondance, Beaufort, Reblochon)	Environ 50% plus cher que la moyenne française En 2000, 433 €/1000 L contre 326 €/1000 L en plaine En 2003, 431 à 539 €/1000 L contre 298 €/1000 L pour le lait « standard »
Comté	Ecart croissant entre lait à Comté et lait pour l'emmental : de 9 à 14 % entre 1980 et 2003, de 20 à 25 % jusqu'en 2007, 40% en 2010.
Mont d'Or	+ 28 % par rapport à la moyenne française
Normandie (soit les AOP Camembert de Normandie, Pont l'Evêque, Livarot, Neufchâtel)	En 2003, 317 €/1000 L contre 298 €/1000 L pour le lait « standard » Jusqu'à + 50 €/1000 L depuis
Rocamadour	Ecart théorique de 38 €/1000 L avec le lait hors zone AOP en 2007 (mais stagnation depuis 1997).
Parmigiano Regiano	Prix supérieur à celui du lait industriel de la même région non AOP

Figure 19 : Différences de prix aux producteurs dans les AOP fromagères par rapport au conventionnel  
Source : CNAOL, Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC, 2010

Cependant, il existe de fortes disparités entre les AOP. Même s'il semble y avoir une réelle plus-value dans le Jura et dans les Alpes, ce n'est pas toujours aussi évident dans les autres régions, notamment en Auvergne ou pour l'Emmentaler où le prix du lait payé aux producteurs peut être équivalent au prix du lait « standard ».

En termes de répartition de la valeur, les études comparatives consolidées par le CNIEL et le CNAOL indiquent que la répartition de la valeur ajoutée des AOP fromagères se décompose globalement comme suit :

- 43% pour la production laitière,
- 37% pour la collecte et la transformation,
- 20% pour la distribution.

De façon plus globale, une répartition plus équilibrée entre les différents acteurs de la filière semble se vérifier dans le cas des filières Comté, Beaufort, Etivaz, Epoisses, Camembert de Normandie ou encore Roquefort. Cependant, le retour de valeur ajoutée jusqu'au producteur apparaît faible pour le Cantal et l'Emmentaler, et atteint des niveaux intermédiaires pour le Mont d'Or le Vacherin du Haut Doubs (respectivement 19% et 33%).

L'AOP n'est donc pas toujours un outil efficace pour garantir un prix du lait supérieur aux producteurs, certaines conditions étant nécessaires. La gestion de l'organisation collective semble ainsi déterminante pour générer des impacts socioéconomiques positifs, le cahier des charges de l'AOP ne permettant pas à lui seul d'expliquer la plupart d'entre eux.

Les études menées par Philippe Jeanneaux ont permis de mettre en évidence que la formation des prix dans les AOP dépend de trois facteurs principaux :

- L'intégration verticale de la filière et les contrats d'exclusivité ou collusion avec les fournisseurs.
- La structure des rapports de force entre producteurs de lait et acheteurs, qui dépend du degré d'organisation des acteurs de la filière. C'est ce rapport de force qui permet de peser sur la distribution de la valeur entre les différents agents.

- L'équilibre entre l'offre et la demande maintenu grâce à la transparence de la valorisation des produits sur les marchés et la création de mécanismes collectifs de maîtrise de l'offre au sein de l'interprofession, dans une optique de garantie d'une qualité exigeante ;

En effet, la seule reconnaissance en AOP ne garantit pas des prix de lait supérieurs aux éleveurs. Ce sont le mode de calcul des prix de fromage (contrat-type) et certaines mesures spécifiques des cahiers des charges qui permettent de protéger les entreprises artisanales et les éleveurs laitiers en imposant à leurs concurrents (les grandes firmes de l'industrie laitière) leurs techniques de production, et donc leurs coûts de production et d'approvisionnement en lait.

C'est ce qui a été mis en place dans le cas de l'AOP Comté qui s'est de plus doté d'un mode de fonctionnement très atypique – voire unique – dans le secteur agroalimentaire français : chaque année, chacun des groupes d'acteurs de la filière (éleveurs, coopératives fruitières et affineurs) communique ses prix de vente moyens ainsi que d'autres données financières aux deux autres. Sur cette base, le syndicat interprofessionnel (CIGC) établit des contrats-cadres et peut décider de contrôler la quantité de fromage produit pour maintenir les prix et garantir leur stabilité. Il s'agit d'un dispositif dérogatoire autorisé par l'Etat (qui déroge ainsi aux principes du droit de la concurrence et qu'on retrouve également dans les AOP Beaufort et Reblochon).

Par ce biais, les éleveurs et les affineurs ont pu maintenir leur rapport de force en protégeant leur modèle de production, et assurer un partage du surplus équitable au sein de la filière.

L'entrée des grands groupes nationaux (Lactalis, Entremont, Ermitage, Unicopa) n'a pas bouleversé cet équilibre grâce à la stratégie des acteurs historiques de la filière qui ont réussi à instaurer des barrières à l'entrée permettant de sauvegarder leur mode d'organisation.

Ce cadre institutionnel, basé sur un modèle strictement coordonné, structuré collectivement par une interprofession puissante (le CIGC), semble expliquer le différentiel de prix du lait entre les exploitations du massif jurassien français ou préalpin suisse et celles du massif central français.

Il a également permis aux affineurs de bénéficier d'un plus grand pouvoir de négociation avec la grande distribution que les autres transformateurs, grâce à une forte valorisation du terroir et l'existence d'un lien plus étroit avec les consommateurs.

A l'opposé, certains modèles d'AOP fromagères à faibles contraintes de production et peu structurés collectivement se caractérisent par une faible valorisation du produit auprès des consommateurs, un rapport de force déséquilibré au profit des industriels, et une redistribution de la valeur quasi inchangée par rapport aux filières conventionnelles.

C'est le cas du modèle de l'AOP Cantal, contrôlé par quelques grandes firmes d'audience nationale qui ont développé dans le département du Cantal une production industrielle importante de fromages sans qualité particulière. Ces firmes ont réussi sur une longue période à imposer à l'ensemble des maillons de la filière Cantal une logique de recherche de l'avantage concurrentiel par la baisse des coûts de production, une stratégie déjà adoptée pour produire les fromages standardisés.

La logique industrielle a ainsi été menée dans la filière Cantal sans développement d'une culture AOP au sein du collège des producteurs ; leur différenciation est difficile et ils ne sont pas rémunérés à la qualité fromagère. Des inflexions ont été engagées depuis 2007 avec la mise en place du nouveau décret qui durcit les conditions de production et, depuis 2009, avec l'instauration d'une contribution volontaire obligatoire qui permet d'apporter un complément de prix aux producteurs AOP (peu incitatif cependant).

Au final, l'AOP Cantal paraît générer très peu de surplus de valeur supplémentaire pour les producteurs et apparaît plutôt comme un levier de maîtrise de l'offre pour les industriels. Le durcissement du cahier des charges a eu essentiellement pour effet d'écartier de l'AOP des éleveurs dont le système de production n'est plus compatible et d'imposer des coûts à des éleveurs concurrents.

Entre ces deux grandes catégories de modèles existent des systèmes productifs intermédiaires à l'instar de l'AOP Emmentaler en Suisse qui a développé une stratégie de différenciation de sa production par rapport à celle de l'emmental standard. Les entreprises de transformation y mènent une stratégie de distinction en protégeant le système productif fromager historique basé sur la qualité du produit (sans OGM, bio), la technologie de fabrication et la localisation. L'Emmentaler se vend majoritairement sur le marché régional en vente directe ou dans des épiceries fines et en moindre quantité à l'export ou en Allemagne.

Parce que la demande pour ce produit est forte, la maîtrise collective de l'offre n'apparaît pas comme nécessaire, et l'écart de prix au consommateur permet aux éleveurs de l'AOP d'entretenir un rapport de force et de percevoir une prime AOP renchérissant le prix de base du lait de 15% à 20%.

Une meilleure performance économique des producteurs ?

Au niveau des producteurs, l'analyse des données du RICA montre que les exploitations en AOP dégagent proportionnellement une meilleure marge.

La différence est assez légère en moyenne - car l'AOP compense souvent des situations où les charges d'exploitation sont très importantes - et est davantage marquée dans les exploitations de plus petite taille.

C'est le cas des élevages AOP des Alpes du Nord qui dégagent un revenu comparable à la moyenne française, mais avec un niveau de soutien inférieur et une production plus faible.

Par contre, dans le cas des fromages de Savoie, le ratio EBE/PB atteint 40% contre 26% en moyenne française, et en zone Comté leur rentabilité est supérieure de 32% à celle des exploitations franc-comtoises situées en dehors des zones AOP.

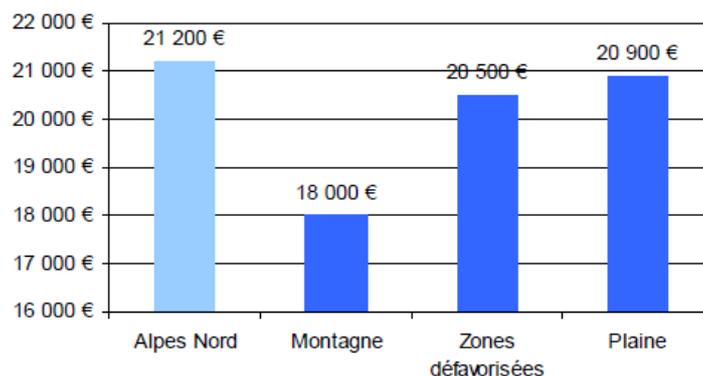


Figure 20 : Revenu disponible par emploi familial dans la zone AOC des Alpes du Nord en comparaison d'autres zones d'élevage laitier en France (2003)

Source : CNAOL, Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC, 2010

De plus, les AOP fromagères confèrent une meilleure résistance à la variabilité des cours car le prix du lait est plus stable et permet aux éleveurs de se déconnecter des fluctuations des prix mondiaux. Cette meilleure visibilité leur permet de mieux se projeter dans le temps pour construire des stratégies de plus long terme.

Ces résultats découlent de l'ensemble des facteurs d'organisation des filières AOP expliqués dans la partie précédente, ainsi que de la capacité d'organisation collective des producteurs.

Un maintien de l'emploi et une dynamique de développement territorial dans des zones défavorisées

Au niveau territorial, les AOP sont des ressources non délocalisables grâce auxquelles la production et les emplois ont pu être maintenus dans certaines régions, et la restructuration laitière moins forte que sur le reste du territoire.

A titre d'exemple, entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations a diminué de 36% en zone AOP Comté contre 42% en Franche Comté, 57% dans les zones non AOP et 50% en France. En Savoie, la restructuration a aussi été fortement freinée et la référence laitière moyenne était de 129 000 litres en 2002 contre plus de 214 000 au niveau français ; elle était même de 70 000 litres en zone Beaufort la même année.

Le ralentissement de la restructuration se manifeste aussi en l'aval de la filière. Ainsi, en Franche Comté, la taille moyenne d'une fruitière est de 270 t contre 5 400 t en emmental, et 89% des fruitières comptent moins de 10 salariés. L'évolution est similaire en Savoie où la transformation des 100 millions de litres de lait annuels est assurée par 13 entreprises, contre 2,7 sur l'ensemble de la France pour la même quantité.

Selon le CNAOL, il y aurait 3 fois plus d'emplois dans les filières AOP de lait de vache : 2,8 emplois directs pour 100 000 litres de lait traités, contre 1 emploi en moyenne dans la filière laitière française.

De manière générale, les AOP constituent un outil d'aménagement du territoire et de maintien du tissu rural, en particulier en zones défavorisées qui représentent plus de 54% des 12 millions d'ha de SAU couverts par les AOP.

En conservant une certaine densité laitière, les AOP maintiennent la densité du tissu professionnel, et font appel à de la main d'œuvre qualifiée et spécialisée. Les impacts des AOP dans ce domaine sont évoqués en Normandie, en Franche Comté, dans la zone Beaufort et dans le Sud Aveyron (en lien avec la filière Roquefort).

Enfin, de nombreuses filières AOP effectuent leurs approvisionnements à l'échelle locale pour préserver leur autonomie fourragère et alimentaire. En ce sens, elles contribuent donc au maintien de l'activité locale, la valeur ajoutée étant conservée dans l'aire d'appellation. Même si elles ne renversent pas la tendance dans les zones en déprise laitière comme la Bourgogne, les AOP jouent ainsi un rôle important dans la préservation des dynamiques territoriales.

Un enjeu de documenter les impacts sur l'emploi et les coûts cachés

Concernant l'impact des Appellations d'Origine Protégée sur les coûts cachés, nous n'avons pas trouvé d'information disponible en l'état actuel des connaissances.

Perspectives à moyen-long terme : quelle reproductibilité / leviers de développement ?

Bien que les filières AOP génèrent des impacts positifs substantiels, elles s'inscrivent souvent dans un contexte local qui les empêche de s'imposer comme moteur permanent de développement territorial. Ainsi, en Normandie, la dualité de la production entre AOP et production « industrielle » limite la demande, et l'intérêt de l'AOP n'est pas toujours compris.

Autre difficulté, certaines AOP rivalisent pour le rôle de leader régional, rivalités qui pèsent lorsqu'il s'agit de travailler ensemble et de mettre en place des structures communes. Au-delà, l'AOP est une démarche d'inclusion mais qui définit ses limites par exclusion et laisse certains acteurs de côté (communes limitrophes, pratiques de production...) afin d'élever collectivement des barrières d'entrée vis-à-vis d'intervenants extérieurs.

A l'étranger, le dispositif canadien de régulation du secteur laitier à l'échelle nationale semble combiner les facteurs qui permettent à certaines AOP fromagères françaises de générer des impacts positifs sur la valeur, sa répartition et l'emploi. Il est notamment cité en exemple car il a maintenu des mécanismes permettant de protéger les éleveurs de l'instabilité des cours et d'assurer la pérennité économique de la filière.

Pour ce faire, il s'appuie sur deux instances complémentaires :

- la commission du lait régie par l'Etat (the Canadian Milk Commission) qui définit chaque année un prix minimum basé sur un suivi détaillé des coûts de production discuté avec les acteurs de la filière ;

- la plate-forme multi-acteurs (the Canadian Milk Supply Management Committee - CMSMC) qui négocie et fixe les quantités à produire pour satisfaire la demande intérieure en fonction du prix fixé par la commission.

Ces deux instances constituent un mode d'organisation original de la filière qui permet un rééquilibrage des rapports de force, une maîtrise de l'offre et une protection des éleveurs. Il repose sur une culture du consensus et de la coopération plus prononcée dans le secteur laitier canadien.

## A RETENIR

Les Appellations d'Origine Protégées (AOP) résultent d'une volonté collective des acteurs d'une filière de se rassembler autour d'un projet et d'objectifs communs pour assurer la continuité et l'authenticité de leur production, et échapper à la spirale de la pression sur les coûts. Le cahier des charges est la pierre angulaire de l'action collective, et le syndicat professionnel est son espace de régulation.

Parmi cet ensemble, les AOP fromagères représentent un chiffre d'affaires conséquent de 2,6 milliards d'euros, soit 11% de celui du secteur laitier français ; il est en croissance de 2% à 3% par an. Ce succès est le reflet de la reconnaissance par les consommateurs de la qualité des produits, de leur consentement à payer plus important, de la crédibilité garantie par l'Etat.

On y observe des prix moyens plus élevés à chaque maillon : + 50 % à la consommation, +25 % en sortie d'industrie, +15-20 % au producteur. La répartition de la valeur qui en résulte n'est pas forcément différente en raison de multiples facteurs : surcoûts à chacun des maillons (baisse de productivité, moins d'économies d'échelle, coûts de certification...), intégration verticale des activités par les producteurs et leurs organisations, rapports de force plus équilibrés et systèmes de négociation collective sur les prix entre acteurs de la filière, mécanismes de restriction de l'offre pour soutenir les prix et leur stabilité.

Au niveau des producteurs, les études disponibles documentent de meilleures performances économiques des producteurs : Excédent Brut d'Exploitation (EBE) légèrement plus élevé, ratio EBE/Chiffre d'Affaires amélioré de 50%, meilleure visibilité et stabilité économique.

En termes d'emplois, les filières d'AOP fromagères ont une intensivité supérieure en emploi (2,8 emplois directs pour 100 000 litres de lait traités, contre 1 emploi dans le conventionnel) et génèrent souvent une dynamique de développement territorial car elles sont basées sur des ressources locales, une main d'œuvre dans les territoires, une taille inférieure des acteurs... Quant à la réduction potentielle de coûts cachés, elle n'est pas encore chiffrée ni documentée.

A moyen terme, les AOP sont en train de se développer à plus large échelle et sur plus de produits, avec des enjeux liés à la nécessité de différenciation (pas faisable sur tous les produits), au poids du contexte local et aux barrières à l'entrée qui excluent de facto un grand nombre de producteurs.

## Les circuits courts de proximité

### Contexte et définition du système étudié

Depuis une dizaine d'années, la France, comme d'autres pays avant elle, a vu se développer un engouement fort pour les circuits courts alimentaires. Une définition officielle a été établie en 2009 par le Ministère de l'Agriculture : *"un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur."* Selon un rapport de l'INRA, cette définition n'est pas toujours suffisante et elle pourrait être élargie à tout type d'initiative qui permet le rapprochement, en termes de distance et/ou en termes de lien social, entre un ou des agriculteurs et un consommateur ou un groupe de consommateurs (d'où le terme de « circuits courts de proximité » qui regroupe les initiatives étudiées pour la présente étude).<sup>41</sup> Sous le terme générique de circuits courts, il existe un grand nombre d'initiatives différentes, de par leur organisation, leur gouvernance, leurs acteurs etc.

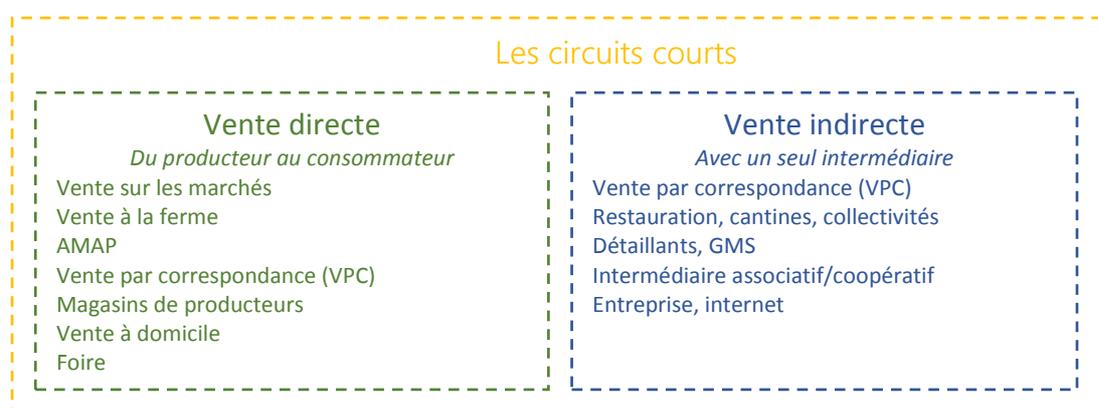


Figure 21 : Schéma récapitulatif des principaux types de circuits courts (source : BASIC)

Lors du dernier recensement agricole en 2010, une exploitation agricole sur six était impliquée dans la commercialisation en circuits courts. La plupart sont des petites exploitations, spécialisées dans la production de légumes ou de viande et 81 % d'entre elles commercialisent par l'intermédiaire de la vente directe (vente à la ferme, marchés, point de vente collectif, tournées ou à domicile, etc.).<sup>42</sup>

Les circuits courts de commercialisation sont souvent présentés comme une alternative durable aux longues chaînes agroalimentaires ; selon Yuna Chiffolleau (chargée de recherche en sociologie à l'Inra), ils constituent des innovations territoriales, via des dynamiques locales qui convoquent les différentes dimensions du développement durable et permettent notamment

<sup>41</sup> MESSMER J.G., 2013, Les circuits courts multi-acteurs : Emergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires, Rapport INRA-MaR/S, 69p.

<sup>42</sup> Agreste, d'après recensement agricole\_2010

l'autonomisation des producteurs ainsi qu' une mobilisation de l'ensemble des partenaires territoriaux en faveur d'une alimentation durable.<sup>43</sup>

### Impacts du système sur la durabilité

Selon la grille de durabilité SAFA de la FAO <sup>44</sup>, les circuits courts de proximité semblent répondre a minima aux enjeux d'économie locale et d'informations sur les produits (économie), de responsabilité et/ou de participation (gouvernance).

Impacts des CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE sur la durabilité (grille FAO-SAFA)

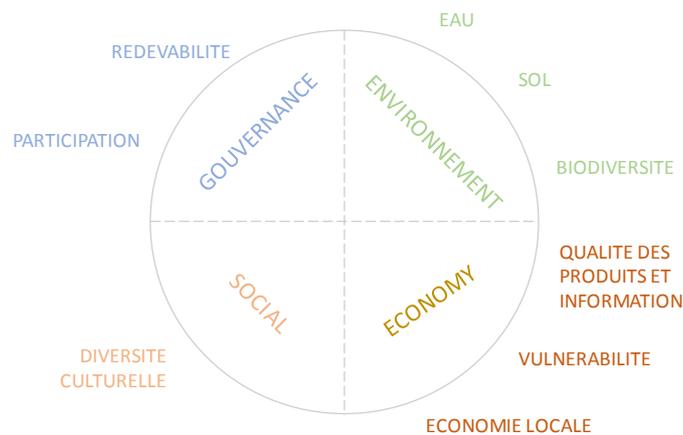


Figure 22 : Schéma récapitulatif des impacts en termes de durabilité du système étudié (source : BASIC)

Ces impacts sur la durabilité sont fortement liés à la création d'un lien social fort entre ses acteurs. Or selon une étude de l'INRA, le poids des relations sociales est variable parmi les initiatives qui composent le système des circuits courts de proximité. A titre d'exemple, il apparaît plus fort lorsque la commercialisation a lieu à la ferme (contact en face à face, échanges sur le mode de production etc.), que lors de la commercialisation en marchés de plein vent. Cette proximité s'affaiblit dans le cas des magasins de producteurs, sorte de reproduction locale de filières longues où la relation client n'existe pas nécessairement et qui conduit certains exploitants à ne pas vouloir recourir à ce mode de commercialisation.<sup>45</sup>

Au-delà de la création d'un lien social fort entre consommateur et producteur, la commercialisation en circuits courts participe à la création d'un lien social fort entre producteurs (CUMA, ventes en commun, syndicat agricole) et permet des synergies, telles que l'échange de techniques, l'optimisation de la logistique et de l'organisation, la répartition de marchés etc. Ce lien social entre acteurs s'accompagne d'un lien plus large entre les acteurs et leur territoire : le rapprochement ville/campagne, les nouveaux rapports à l'environnement, à l'alimentation et à la

<sup>43</sup> Circuits courts et innovation sociale\_Y. Chiffolleau\_2014

<sup>44</sup> FAO\_SAFA guidelines\_2014

<sup>45</sup> MESSMER J.G., 2013, Les circuits courts multi-acteurs : Emergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires, Rapport INRA-MaR/S, 69p.

consommation sont aussi documentés et semblent bénéfiques au dynamisme général du territoire et de ses acteurs.<sup>46</sup>

D'autres impacts de ce système sur la durabilité sont discutés et notamment au sein d'une étude de Yuna Chiffolleau : les circuits courts favorisent, dans leur ensemble, les produits frais, artisanaux, tout en étant économes en intrants, en emballages, et en maintenant et en valorisant des terroirs et la biodiversité végétale et animale. Les circuits courts encouragent aussi la diversification et l'écologisation des pratiques de production, favorisent et stimulent le maintien de ceintures vertes en périphérie des villes (nouvel enjeu et domaine d'action pour les élus).<sup>47</sup>

Si la performance environnementale des circuits courts reste débattue dans plusieurs études, notamment sur la question de l'impact des transports en raison d'une moindre efficacité logistique (nombreux km parcourus malgré une faible distance à vol d'oiseau, camions peu optimisés, retours à vide, véhicules anciens...), Ornella Boutry et Marie Ferruqui rappellent néanmoins que les pratiques de production (par ex. production biologique Vs production « conventionnelle »)<sup>48</sup> généralement associées à ces systèmes semblent être plus vertueuses sur le plan écologique.

---

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> Formes et enjeux des circuits courts de commercialisation en agriculture, Yuna Chiffolleau, 2010

<sup>48</sup> Ornella Boutry et Marie Ferruqui, Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts, Développement durable et territoires, 2016

## Analyse des impacts socio-économiques

Les principaux impacts du système sur la valeur économique et l'emploi		
<u>Impacts</u>		<u>Déterminants</u>
Création et répartition de la valeur	Augmentation des prix producteurs et de la rentabilité	Réduction du nombre d'intermédiaires Diversification des activités (intégration verticale) Reconnaissance de la qualité des produits par les consommateurs Dé-standardisation (possibilité de valoriser tous les produits)
	Stabilisation des performances économiques	Sécurisation des débouchés (contrats, connaissance fine du marché etc.) Diversification des sources de revenus Transparence Décorrélacion des prix mondiaux
Emplois	Maintien / Création d'emplois dans les territoires	Caractéristique des exploitations (plus intensives en main d'œuvre, plus petite taille, et meilleure transmissibilité) Activité de transformation des produits (équipements territoriaux) Activité de logistique / organisation / suivi etc.

Figure 23 : Tableau synoptique des impacts socio-économiques et de leurs déterminants (source : BASIC)

La bibliographie permet d'identifier des impacts sur la création et la répartition de la valeur économique, ainsi que sur l'emploi de certaines initiatives particulières qui s'inscrivent dans la démarche des circuits courts. Certaines études permettent de généraliser certains de ces impacts au système de circuits courts de proximité. Les études repérées quantifient rarement ces impacts mais permettent néanmoins de comprendre leurs déterminants (ce qui est discuté dans la partie suivante).

### Des prix pas forcément plus élevés pour les consommateurs

La grande diversité des initiatives de commercialisation en circuits courts fait qu'il est difficile d'identifier des impacts globaux quant à la création de valeur globale du système. La question du prix est souvent centrale aux initiatives de circuits courts, notamment parce qu'il doit être à la fois rémunérateur pour les producteurs et « juste » pour le consommateur. Ce principe s'applique cependant différemment au sein des différentes initiatives, ce qui mène à des créations de valeur hétérogènes. Cependant, il ressort des études identifiées que la valeur finale des produits n'est pas forcément plus élevée, comme le montre notamment un travail de Nicolas Brumauld &

Floriane Bolazzi <sup>49</sup> sur les Circuits Courts Solidaires Sans Intermédiaires (CCSSI) qui compare une initiative d'AMAP à Marseille avec des produits issus d'autres circuits de distributions. L'étude conclut sur le fait que se fournir en légumes via l'initiative étudiée revient deux fois moins cher que de se fournir au sein de magasins spécialisés.

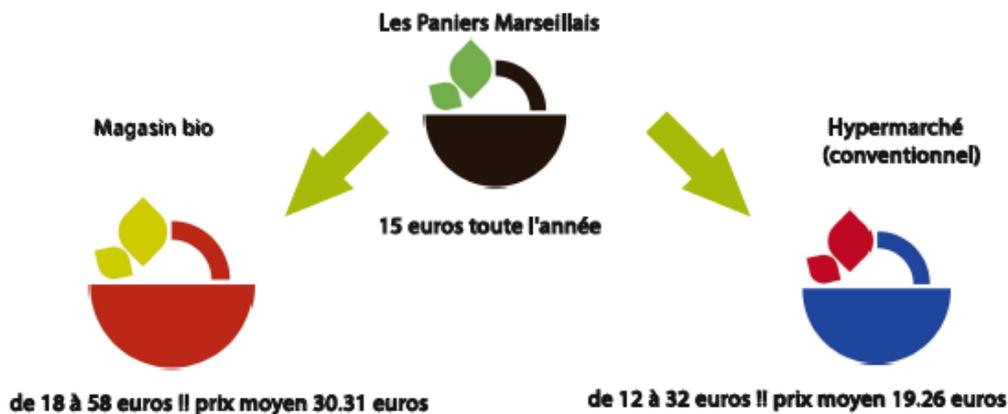


Figure 17 : Comparaison des prix d'un panier AMAP avec d'autres sources de commercialisation (source : Nicolas Brumauld & Floriane Bolazzi\_Étude comparative du prix des fruits et légumes biologiques en Circuit Court Solidaire Sans Intermédiaire (CCSSI) et en grande distribution\_2014)

A noter que la régulation des prix varie selon les initiatives : dans le cas des AMAP, il existe une charte qui encadre notamment le mode de fixation des prix pour qu'il soit juste pour les consommateurs et les producteurs. Dans les autres initiatives, il semble que la réduction du nombre d'intermédiaires, la plus grande transparence du marché, et l'instauration d'un lien social fort entre les acteurs des circuits, permet une gouvernance plus partagée et une régulation « naturelle » des niveaux de prix.

Une production mieux valorisée

Un impact majeur de la commercialisation en circuits courts est l'augmentation des prix payés aux producteurs. A titre d'exemple, le projet Référence Circuits Courts conclut sur un prix 25% supérieur en moyenne pour les produits laitiers commercialisés en vente directe.

Les études repérées permettent d'identifier plusieurs déterminants et notamment celui du renforcement du lien social entre les acteurs (caractère systémique du développement durable entre pilier social et pilier économique). Ainsi, selon une étude de l'INRA <sup>50</sup>, la meilleure valorisation des produits agricoles en circuits courts est à la fois liée à la reconnaissance de la

<sup>49</sup> Nicolas Brumauld & Floriane Bolazzi\_Étude comparative du prix des fruits et légumes biologiques en Circuit Court Solidaire Sans Intermédiaire (CCSSI) et en grande distribution\_2014

<sup>50</sup> MESSMER J.G., 2013, Les circuits courts multi-acteurs : Emergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires, Rapport INRA-MaR/S, 69p.

qualité des produits et au lien tissé avec les consommateurs : la proximité entre clients et producteurs pourrait permettre à ces derniers de différencier leurs produits, d'ajuster leurs prix, et de faire évoluer leur offre grâce à une meilleure connaissance de la demande. De plus, un exploitant aurait plus de motivations à augmenter la qualité de ses produits lorsqu'il les commercialise en circuits courts, car il peut valoriser une qualité spécifique (différenciation par rapport aux circuits longs normalisés).

La diversification des activités de l'agriculteur, motivée par la commercialisation en circuits courts, est aussi un déterminant de la plus grande captation de valeur par ces acteurs, puisqu'ils s'intègrent davantage « verticalement » par rapport à des filières longues normalisées, en assurant, en plus des fonctions de production, des fonctions de commercialisation, marketing, vente etc.

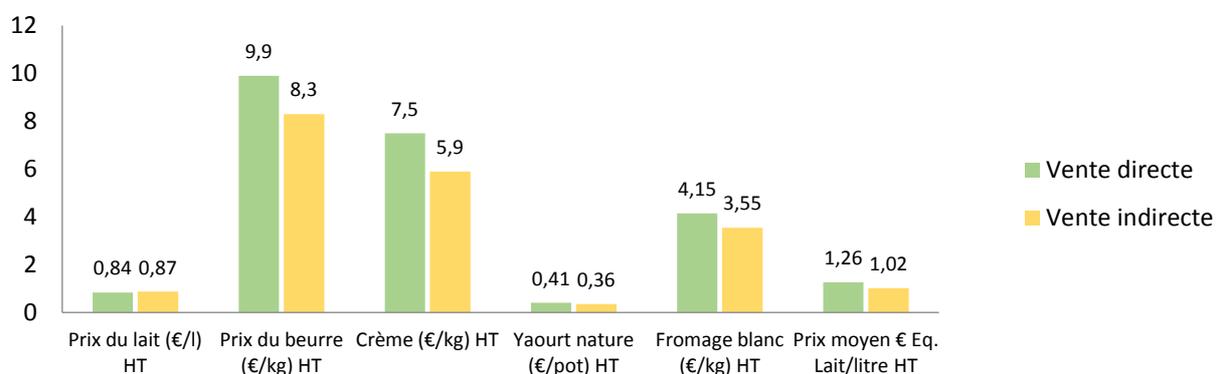


Figure 24: Ecart des prix producteurs entre circuits courts & circuits longs dans le secteur bovin lait (BASIC, d'après le projet Référence Circuits Courts, 2017)

Des éléments complémentaires sur les différences de prix entre les circuits courts et les circuits longs sont présent dans le rapport phase 2, issus en majorité du projet Référence Circuits Courts.

Une meilleure rentabilité ?

Selon un rapport de l'INRA<sup>51</sup>, la commercialisation en circuits courts qui permet d'augmenter le chiffre d'affaires, via une meilleure valorisation des produits a un impact direct sur les performances économiques des producteurs, puisque selon le même rapport, les marges seraient aussi plus importantes. Ornella Boutry et Marie Ferru<sup>52</sup> expliquent que la meilleure rentabilité de ces circuits pour les producteurs (et particulièrement de la vente directe), est notamment liée à la possibilité de valoriser toutes les catégories de produits (pommes irrégulières et/ou non calibrées pour pouvoir être vendues en GMS, peuvent être valorisées en catégories déclassées) ; le producteur peut dégager un prix pour des qualités qui ne vaudraient rien sur les circuits longs. Ces performances varient en fonction des initiatives, et particulièrement entre la vente directe et la vente indirecte (un seul intermédiaire pour les circuits courts). Ornella Boutry et Marie Ferru

<sup>51</sup> MESSMER J.G., 2013, Les circuits courts multi-acteurs : Emergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires, Rapport INRA-MaR/S, 69p.

<sup>52</sup> Ornella Boutry et Marie Ferru, « Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 7, n°2 | Juillet 2016

montrent ainsi dans une étude qualitative que la rentabilité est plus élevée en vente directe.<sup>53</sup> Bien que la commercialisation en vente indirecte permette d'économiser certains coûts (en comparaison avec la vente directe), notamment ceux relatifs à la distribution et à la vente des produits, elle répartit aussi la valeur finale des produits sur un plus grand nombre d'acteurs.

### Des prix plus stables

Au-delà de l'enjeu du niveau des prix, les circuits courts permettent également de stabiliser les prix des produits agricoles, notamment en les décorrélant des prix agricoles mondiaux<sup>54</sup>. La sécurisation des débouchés, à la fois en prix et en volume, est un déterminant fort de cet impact, qui peut se traduire par un système de contractualisation (cas des AMAP ou des circuits avec un intermédiaire généralement) ou par une connaissance fine du marché permise par la proximité physique entre les acteurs de ces circuits et la création du lien social qui s'ensuit. La mise en place d'un tel marché où l'information est plus accessible et plus transparente doit permettre à chacun d'anticiper et d'adapter ses activités d'achat et/ou de production. Un autre déterminant est la diversification des sources de revenu permise par les circuits courts (qui sont d'ailleurs qualifiés de systèmes hybrides plus que des systèmes alternatifs).

### Graphiques 1 et 2. Evolution du prix des paniers au cours des 11 semaines de l'étude pour chaque mode de distribution

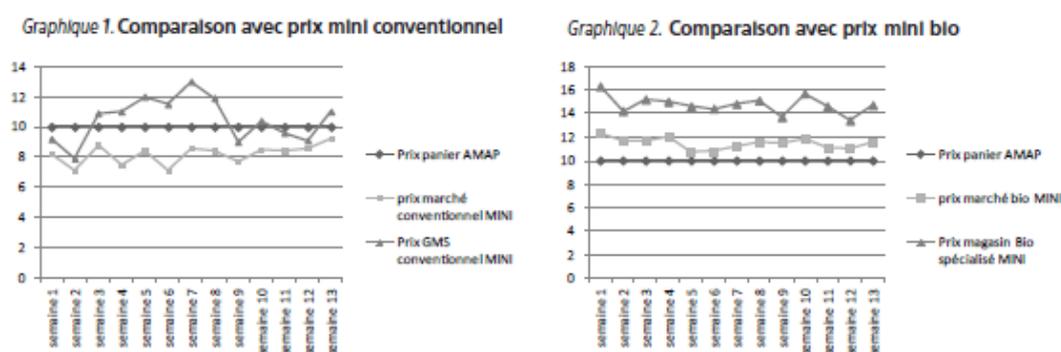


Figure 25: Evolution du prix de paniers pour différents circuits de distribution (Nicolas Brumauld & Floriane Bolazzi\_Étude comparative du prix des fruits et légumes biologiques en Circuit Court Solidaire Sans Intermédiaire (CCSSI) et en grande distribution\_2014

### Dynamisation de l'emploi et des territoires

Il est documenté que les exploitations impliquées dans des circuits courts sont plus génératrices d'emplois et assurent donc un revenu pour un plus grand nombre de personnes sur une même exploitation. On retrouve ainsi l'idée selon laquelle les circuits courts seraient susceptibles d'offrir de nouvelles opportunités de pérennisation de l'activité et d'augmentation du revenu des

<sup>53</sup> Ornella Boutry et Marie Ferru, « Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 7, n°2 | Juillet 2016

<sup>54</sup> Ornella Boutry et Marie Ferru, « Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 7, n°2 | Juillet 2016

agriculteurs pour certaines exploitations agricoles en difficulté, ou qui ne disposent pas de la taille suffisante pour explorer les circuits longs de distribution.<sup>55</sup> Cette tendance à l'intensification en main d'œuvre peut aussi avoir comme effet de diminuer la taille des exploitations, ce qui peut faciliter leur transmissibilité. La plus grande intensité en main d'œuvre des exploitations agricoles est à relier à la diversification des métiers qu'entraîne la commercialisation en circuits courts : production, commercialisation, marketing, transformation etc. Elle serait aussi liée à un surcroît de travail dû à la recherche de qualité des produits.

Enfin, les circuits courts auraient un effet de dynamisation des territoires et de l'ensemble de ses acteurs selon une étude de Yuna Chiffolleau. Les principaux enjeux économiques et sectoriels sont le développement de l'économie régionale et la création d'emplois, le maintien d'une activité agricole de taille réduite, génératrice d'emplois et rémunératrice pour les producteurs ainsi que le maintien et le développement des autres emplois et activités de la chaîne agroalimentaire, via la mise en place d'équipements territoriaux (ateliers de transformation, abattoirs etc.).<sup>56</sup>

Concernant l'impact des circuits courts sur les coûts cachés, nous n'avons pas trouvé d'information disponible en l'état actuel des connaissances.

Perspectives à moyen-long terme : quelle reproductibilité / leviers de développement ?

Les circuits courts sont souvent perçus comme des systèmes hybrides, c'est à dire qu'ils coexistent avec d'autres formes de commercialisation. Selon Yuna Chiffolleau, cette caractéristique permet de répondre à une demande de consommateurs qui peut être à la fois orientée vers des circuits alternatifs et des circuits traditionnels.

Une étude de l'INRA<sup>57</sup> révèle cependant plusieurs nœuds de développement de ce système. Un premier constat est la faible optimisation du poste de logistique (transport, stockage, conditionnement, information), qui influe aussi bien sur les prix des produits que sur la possibilité pour l'agriculteur d'accéder aux consommateurs. Selon l'INRA, elle expliquerait que certains agriculteurs rejettent les circuits courts, les jugeant trop "chronophages" ou pas assez professionnalisés. Par manque de temps, de moyens, de compétences ou de bons partenaires, des agriculteurs mal accompagnés n'ont pas la possibilité de mettre en place des modes d'organisation différents ou n'arrivent pas à les pérenniser.

La contrainte du temps de travail qui augmente souvent avec la commercialisation en circuits courts peut aussi constituer un frein au développement de ces systèmes. Il y a plusieurs réponses possibles à l'intensification en main d'œuvre, dont l'augmentation du temps de travail et/ou la

---

<sup>55</sup> Ornella Boutry et Marie Ferru, « Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 7, n°2 | Juillet 2016

<sup>56</sup> Formes et enjeux des circuits courts de commercialisation en agriculture\_Yuna Chiffolleau\_2010

<sup>57</sup> MESSMER J.G., 2013, Les circuits courts multi-acteurs : Emergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires, Rapport INRA-MaR/S, 69p.

répartition de la charge de travail entre plusieurs travailleurs. Or, l'augmentation de la charge générale de travail est parfois citée pour expliquer la détérioration de la qualité de vie.

Yuna Chiffoleau<sup>58</sup> propose un cadre qui réunit plusieurs conditions de réussite des projets de circuits courts, et concerne à la fois les acteurs directement concernés (producteurs, consommateurs, intermédiaires) mais aussi plus largement les acteurs du territoire dans lequel le projet s'implante (agents de développement ou élus etc.).

Ce cadre s'articule en six points :

- informer et sensibiliser les consommateurs, les producteurs, les acteurs du territoire
- accompagner la mise en place d'une offre pertinente (installation, diversification etc.) ;
- intégrer les circuits courts dans un projet plus global de territoire ;
- encourager les regroupements de producteurs ;
- mobiliser des ressources humaines/moyens financiers (investissement, fonctionnement) pour la mutualisation des moyens ;
- professionnaliser l'accompagnement des initiatives locales: ingénierie de projet, accompagnement du changement...;

#### A RETENIR

Les circuits courts de proximité recouvrent une grande diversité d'initiatives dont le point commun est l'existence d'un intermédiaire maximum entre producteurs et consommateurs, et la faible distance géographique entre les deux. En 2010, le recensement agricole indiquait que 1/6 des exploitations étaient impliquées dans la commercialisation en circuits courts.

On y observe des prix moyens pas forcément plus élevés pour les consommateurs, mais supérieurs pour les producteurs du fait de la réduction du nombre d'intermédiaires, de la diversification des activités, de la dé-standardisation des produits, de la reconnaissance du travail et de la qualité par le consommateur. L'impact sur la rentabilité des exploitations agricoles est difficilement objectivable et chiffrable de manière transverse, à cause de la diversité des initiatives.

Un impact positif sur le maintien et la création d'emploi dans les territoires est documenté, corrélé avec des systèmes de production plus intensifs en main d'œuvre, une relocalisation de la transformation et de la logistique... Quant à la réduction potentielle de coûts cachés, elle n'est pas encore chiffrée ni documentée.

A moyen terme, le développement à plus grande échelle des circuits courts présente plusieurs défis : faible optimisation de la logistique, contrainte du temps de travail... Ces conditions de réussite semblent liées à l'information des consommateurs, l'accompagnement professionnel sur le terrain, le regroupement des producteurs et l'intégration dans des projets de territoires.

---

<sup>58</sup> Formes et enjeux des circuits courts de commercialisation en agriculture\_Yuna Chiffoleau\_2010

## Le commerce équitable Origine France

### Contexte et définition du système étudié

Le commerce équitable s'est initialement fondé sur la question des producteurs familiaux des pays du Sud et sur des initiatives portées par des associations de solidarité internationale et d'aide au développement.

Dès le début des années 2000, certaines organisations agricoles françaises se sont intéressées à ce concept qui donnait un éclairage nouveau à leurs démarches historiques de promotion de modes de production et de commercialisation alternatifs (agriculture paysanne, relocalisation des filières, prix rémunérateurs, ...).

En réaction aux crises à répétition dans les secteurs du lait, de la viande, des céréales et du maraichage ces dernières années, des acteurs français ont commencé à construire les premières initiatives de filières locales répondant aux critères du commerce équitable : démarche « Ensemble, solidaires du producteur au consommateur » de Biocoop (la plus ancienne, qui remonte à l'an 2000), filières labellisées Biopartenaire (initiées pour les premières en 2007), démarche « paysans d'ici » d'Ethiquable (lancée en 2011)...

En 2010, la Plate-Forme pour le Commerce Equitable<sup>59</sup> a impulsé le développement d'une charte conjointe avec la FNAB<sup>60</sup> et le réseau InPACT<sup>61</sup> sur « la transposition des principes du commerce équitable à une agriculture citoyenne et durable en France ». Cette charte a été officialisée en juin 2014.

Parallèlement, suite à une campagne de mobilisation de la société civile, la définition légale du commerce équitable a été étendue aux producteurs du Nord, notamment en France. Elle est désormais la suivante<sup>62</sup> :

*« Le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes :*

- 1) Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieure à trois ans ;*
- 2) Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat ;*

---

<sup>59</sup> Aujourd'hui devenue Commerce Equitable France

<sup>60</sup> Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

<sup>61</sup> Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (plateforme associative issue du rapprochement de réseaux associatifs agricoles : AFIP, Inter AFOCG, FADEAR, FNCIVAM, Accueil Paysan, MRJC, Terre de Liens, MIRAMAP et Solidarités Paysans)

<sup>62</sup> Article 60 de la loi du 2 août 2005 amendée par l'article 94 de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014

3) L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation.

Chaque entreprise intervenant dans ces filières est en mesure de produire des informations relatives à la traçabilité des produits.

Les entreprises faisant publiquement état de leur appartenance au commerce équitable participent à des actions de sensibilisation et d'éducation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables. »

Toutes les initiatives historiques menées sur des filières françaises (Biocoop, Ethiquable, Biopartenaire) relèvent de cette définition légale du commerce équitable.

En parallèle, on assiste depuis quelques années à un large mouvement d'expérimentations initiées au niveau local par des groupements de producteurs, des entreprises ou des consommateurs, dont toutes ne se réclament pas forcément du commerce équitable, mais qui s'appuient sur ses principes clés<sup>63</sup> :

- des prix rémunérateurs sur la durée,
- des relations commerciales équilibrées,
- des organisations économiques démocratiques,
- le respect de l'environnement,
- la transparence vis-à-vis des consommateurs.

#### Impacts du système sur la durabilité

Impacts du COMMERCE ÉQUITABLE ORIGINE FRANCE sur la durabilité (grille FAO-SAFA)

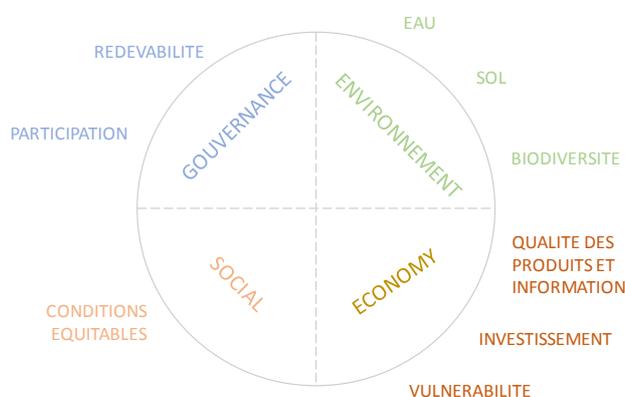


Figure 26 : Schéma récapitulatif des impacts en termes de durabilité du système étudié (source : BASIC)

Ces principes transverses, ainsi que l'encadrement des pratiques associées par la loi et l'existence de labels audités par une tierce-partie, font du commerce équitable Origine France un système reposant sur des concepts, des engagements et des règles partagés par-delà la diversité des initiatives mises en œuvre sur le terrain.

<sup>63</sup> Commerce Équitable « Made In France » : Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France, PFCE, édition 2017

Il n'existe pas à date d'étude publique ayant analysé de manière indépendante l'impact en France de ces initiatives – et plus globalement du système – sur la durabilité.

La protection de l'environnement constitue l'un de ses principes clés qui se concrétise principalement par la certification biologique de la grande majorité des producteurs insérés dans des filières de commerce équitable<sup>64</sup>. Les impacts spécifiques de ce système sur l'environnement en-dehors de ceux liés à l'agriculture biologique restent à documenter.

Au-delà de la question écologique, les engagements concrets du commerce équitable Origine France remplissent directement plusieurs critères de l'alimentation durable définis par la FAO :

- Transparence le long des chaînes alimentaires
- Traçabilité sur l'origine des produits
- Stabilité des relations commerciales
- Soutien aux personnes vulnérables
- Fixation d'un prix juste sur la base de contrats transparents

Eu égard à ces éléments, ce système alimentaire remplit les conditions détaillées dans la partie introductive de cette 3<sup>ème</sup> phase de l'étude.

#### Analyse des impacts socio-économiques

Les principaux impacts du système sur la valeur économique et l'emploi		
	Impacts	Déterminants
Création et répartition de la valeur	Croissance du chiffre d'affaires et prix consommateurs plus élevés	Attentes des consommateurs Différenciation et reconnaissance de la qualité des produits Sensibilisation du public et participation active des consommateurs
	Prix plus élevés à chaque maillon, répartition de la valeur pas toujours différente	Logique de fixation de prix et outils associés Outils de suivi des coûts de production
	Stabilisation de la performance économique des producteurs et empowerment	Sécurisation des débouchés à long terme Décorrélations des prix mondiaux Remontée de la chaîne

Figure 27 : Tableau synoptique des impacts socio-économiques et de leurs déterminants (source : BASIC)

Il n'y a pas d'analyse transverse ayant étudié les différentes initiatives de commerce équitable Origine France répertoriées en France, ne serait-ce que celles qui sont en conformité avec la définition de la loi ESS de 2014.

<sup>64</sup> Commerce Equitable « Made In France » : Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France, PFCE, édition 2017

La difficulté de l'analyse tient en premier lieu à la grande diversité des produits concernés qui sont difficilement comparables entre eux (la valeur économique et sa répartition variant fortement en fonction des produits considérés, comme détaillé dans la phase 2 de la présente étude).

A titre d'exemple :

- La gamme associée à la démarche « Ensemble » de Biocoop est la plus large. Elle compte aujourd'hui plus de 600 produits, bruts ou transformés, qui sont issus de l'une des quatre filières développées par Biocoop et les groupements de producteurs partenaires depuis plus de 10 ans : lait (bovin et ovin), viande (bovine, ovine, porcine) et volaille, céréales et légumineuses, fruits et légumes
- La démarche Paysans d'ici d'Ethiquable regroupe plus de 30 produits : jus de fruits, huile, farine, confitures, infusions, céréales et légumineuses, herbes aromatiques, piments, pruneaux...
- La démarche biopartenaire compte 8 filières françaises à date : céréales (blé, seigle, petit épeautre), tilleul, vin, légumes (tomates, courgettes, aubergines et poivrons), plantes médicinales, plantes à parfum et aromatiques, soja, vin
- La démarche « C'est qui le patron ?! » concernera bientôt 15 produits : lait, jus de pomme, compote de pommes, pizza, beurre bio, steak hachés, pâtes, salade, œufs, fromage blanc, yaourts, crème fraîche, fruits frais, jambon, farine

La difficulté tient également au foisonnement d'initiatives de terrain, dont la plupart ne sont pas encore documentées. A titre d'exemple, dans le seul secteur laitier, au-delà de la démarche historique de Biocoop « Ensemble » avec Biolait, et plus récemment celles de FaireFrance et « C'est qui le Patron ?! », plus d'une demi-douzaine d'initiatives ont émergé très récemment sur le terrain : Equilait dans la Sarthe, Monlait dans le Massif Central, Laitik, « En direct des éleveurs » et Lait'Sprit d'Ethique en Bretagne, VercorsLait dans la Drôme...

Un chiffre d'affaires en forte croissance, et des prix au consommateur a priori supérieurs

Au global, le chiffre d'affaires des produits du commerce équitable Origine France est estimé par Commerce Equitable France (anciennement la Plate-Forme pour le Commerce Equitable) à 275 millions d'euros en 2016, soit plus de 150% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

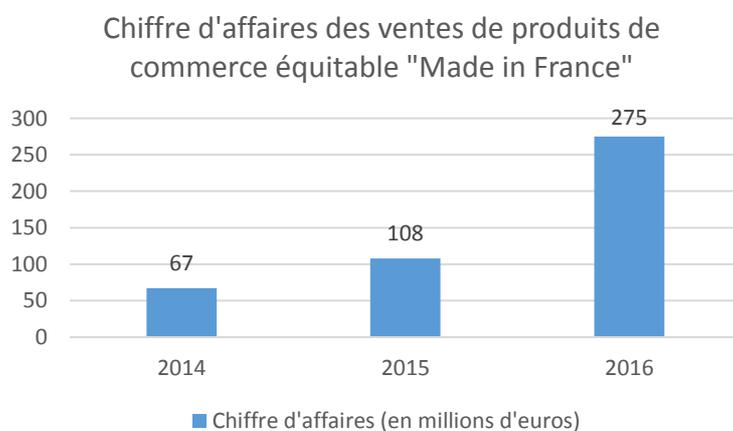


Figure 28 : Evolution du chiffre d'affaires du commerce équitable Origine France  
Source : BASIC (d'après les données de Commerce Equitable France, février 2017)



Ce total correspond aux ventes cumulées des démarches de Biocoop, Biopartenaire, Ethiquable, Ecocert-Solidaire et Agri-éthique, mais n'inclut pas « C'est qui le patron ?! » (ce dernier ne remplissant pas pour l'instant l'ensemble des critères définis par la loi ESS de 2014 car il ne verse pas de prime pour les projets collectifs des producteurs). La plus grande partie de ce chiffre d'affaires est aujourd'hui constitué des ventes de produit « Ensemble » dans le réseau Biocoop, lesquelles représentent près de 15% du chiffre d'affaires total de l'enseigne soit le taux de pénétration le plus important pour des produits de Commerce Equitable Origine France.

Le développement rapide du secteur du commerce équitable Origine France semble corrélée au besoin d'un nombre croissant de consommateurs de connaître l'origine des produits qu'ils achètent et de s'assurer que les producteurs puissent vivre de leur travail, dans un contexte de médiatisation des crises agricoles à répétition qui touchent les agriculteurs français.

Cette dynamique semble par ailleurs amplifiée par le travail de sensibilisation du public et d'engagement des consommateurs réalisé par la plupart des acteurs de commerce équitable (depuis les actions de mobilisation sur le terrain des mouvements bénévoles jusqu'aux dispositifs innovants par les réseaux sociaux de marques comme « C'est qui le patron ?! »).

Par ailleurs, les informations collectées pour cette étude tendent à montrer que les produits issus de ces initiatives sont généralement achetés plus chers par les consommateurs que les produits conventionnels équivalents, même si aucune analyse statistique n'est disponible à ce jour.

Le consentement des consommateurs à payer un prix plus élevé pour ces produits semble associé à la différenciation qualitative des produits : du fait de la traçabilité jusqu'aux producteurs et des garanties économiques dont ils bénéficient, les produits valorisent une double qualité – le terroir et l'éthique. De plus, une grande majorité des produits sont également labellisés bio, ce qui leur confère une 3<sup>ème</sup> dimension de qualité.

Dernier élément, les prix finaux plus élevés semblent liés à la nécessité de rentabiliser des chaînes d'approvisionnement à plus petite échelle que les filières de produits standardisés vendus en grande distribution. Ces coûts plus importants se retrouvent potentiellement à tous les maillons, depuis la production agricole et la transformation par des PME jusqu'aux réseaux de distribution alternatifs : magasins Biocoop, coopératives de consommateurs (par ex. Germinal dans l'Yonne SCIC de distribution de paniers (par ex. Alter Conso dans l'agglomération Lyonnaise) et réseaux de boutiques associatives (par ex. la fédération Artisans du Monde).

Des prix plus élevés à chaque maillon, une répartition de la valeur pas toujours différente

En termes de prix aux différents maillons et de répartition de la valeur économique, il n'existe pas d'étude statistique disponible. Les informations que nous avons pu recueillir montrent néanmoins que la part de valeur captée par les producteurs est plus importante en valeur monétaire que dans les filières conventionnelles, mais pas toujours en pourcentage du prix final.

A titre d'exemple, Ethiquable déclare qu'en moyenne 49,8% du prix payé par le consommateur revient aux groupements de producteurs sur sa gamme de produits Paysans d'Ici. Ce niveau semble significativement plus élevé que la moyenne : de 41,5% pour le jus de tomate à 55,5%

pour la confiture de pêche (les parts respectives du transport, de la marque et du distributeur étant respectivement de : 1 à 5%, 10 à 21%, et 27%).

Afin d'analyser plus en détail les différences de prix et de répartition de valeur générées par le commerce équitable Origine France, nous avons investigué le cas du lait liquide UHT qui est un produit plus facilement comparable entre les filières, et sur lequel il y a le plus d'informations.

Dans le réseau spécialisé Biocoop, la brique de 1 L de lait de commerce équitable à la marque « Ensemble » est vendue environ 1,40 € au consommateur (contre 0,77 € en moyenne pour une brique conventionnelle en GMS selon l'OFPM – voire le rapport de la phase 2). Sur ce prix final, les producteurs membres de Biolait (coopérative leader du lait biologique en France, membre fondateur de la démarche « Ensemble » de Biocoop) perçoivent 0,45 € par litre contre 0,24 € la même année dans le conventionnel, soit presque le double.

Par contre, calculée en pourcentage, la part de la valeur revenant aux producteurs de Biolait ne représente que 32% du prix final du lait « Ensemble » vendu chez Biocoop – un ratio assez proche du conventionnel, qui semble essentiellement s'expliquer par les faibles économies d'échelle de ce réseau de distribution, en particulier au niveau logistique, en comparaison des enseignes de grande distribution.

Pour aller plus loin, nous avons investigué plus en détail deux initiatives se réclamant du commerce équitable dont la brique de lait est vendue en GMS : « C'est qui le Patron ?! » et FaireFrance. Les données collectées permettent non seulement de comparer les prix pratiqués par ces deux démarches à une moyenne du secteur (calculée chaque année par l'OFPM), mais aussi aux démarches de « lait responsable » initiées par les principales enseignes de GMS en réaction à la crise de l'élevage laitier et qui partagent certains objectifs avec le commerce équitable, en particulier la rémunération des producteurs, la longueur des contrats et des pratiques agricoles plus vertueuses (voir la fiche en annexe pour plus de détails).

Les principaux résultats sont les suivants :

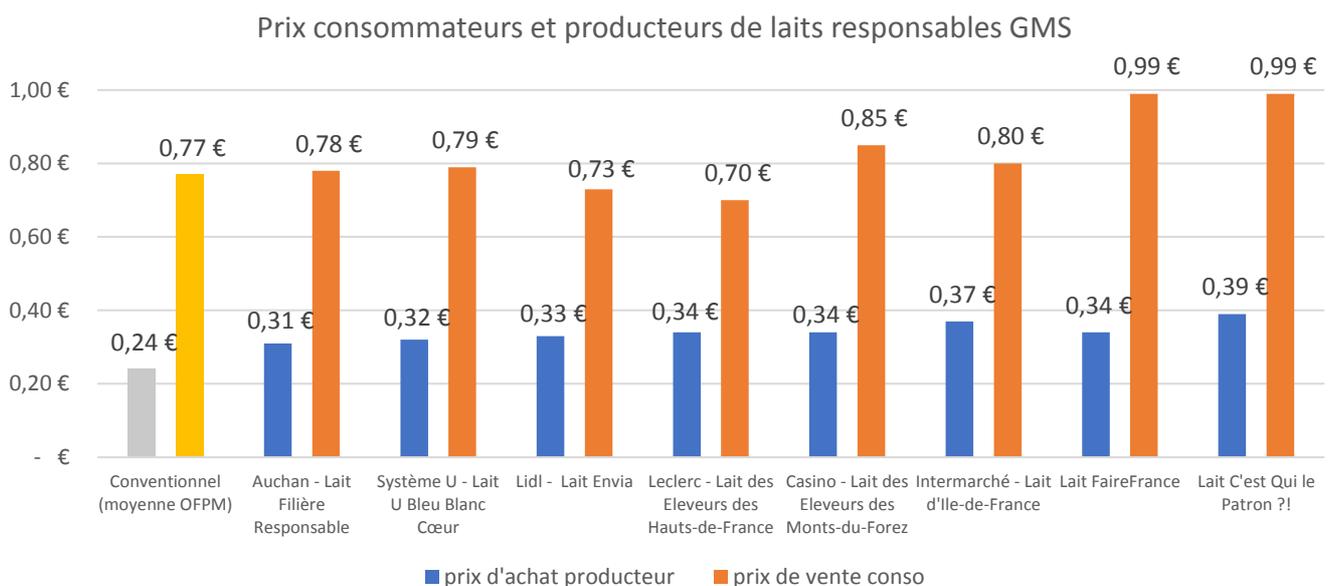


Figure 29 : Prix consommateurs et producteurs de laits responsables GMS  
 Source : BASIC (d'après Le Parisien, Grande distribution : du lait vraiment équitable ?, 30 janvier 2017)

Si l'on met de côté l'initiative d'Intermarché qui commercialise de très faibles volumes, on observe que les démarches « responsables » des enseignes de grande distribution rémunèrent les éleveurs laitiers de 33% à 41% au-dessus du prix du marché conventionnel, de même que l'initiative FaireFrance (sans compter la redistribution d'une prime d'environ 0,10 € par litre aux éleveurs en tant qu'actionnaires de la démarche mais non reliée au produit). Mieux-disante, l'initiative « C'est qui le patron ?! » achète le lait aux éleveurs 62% au-dessus du prix du conventionnel, un différentiel apparemment lié aux critères spécifiques de la démarche. Pour l'ensemble des démarches étudiées, la part revenant aux producteurs est plus élevée que dans la moyenne observée par l'OFPM : environ 39% à 49% contre 31% dans le conventionnel, mais sans qu'il y ait de corrélation entre le prix payé aux producteurs et le prix de vente consommateurs.

Les impacts sur les prix payés aux producteurs sont directement associés à la concertation entre toutes les parties prenantes des filières pour définir des prix équitables pour les producteurs basés sur la connaissance de leurs coûts de production. Cette démarche est même encadrée par le décret d'application de l'article 94 de la loi de 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire, selon lequel le prix payé aux producteurs est équitable s'il permet :

- De couvrir les coûts de production ;
- De verser une rémunération suffisante pour satisfaire les besoins fondamentaux et améliorer le niveau de vie des producteurs ainsi que de leurs familles ;
- De dégager une marge permettant aux producteurs de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de leur outil de production et de commercialisation de leurs produits.

En pratique, chaque initiative développe son propre système de calcul des prix de revient qui tient compte des spécificités des fermes agricoles, des types de produits, des régions concernées et de l'équilibre concurrentiel entre les acteurs des filières. Ainsi, à titre d'exemple, les groupements de producteurs impliqués dans la démarche « Ensemble » de Biocoop ont développé 3 outils complémentaires<sup>65</sup> :

- Une fourchette de prix (mini / maxi) fixée pour un produit au niveau national et en cas d'impossibilité, par région afin de prendre en compte les réalités agronomiques de production (débouchant ainsi sur des coûts d'achats qui peuvent être variables d'une région à l'autre).
- Un prix minimum fixé par un groupement de producteurs après études de ses coûts de production. Ces derniers sont calculés en croisant le coût par produit à l'échelle de la ferme et à l'échelle de la région, en restant vigilant sur la mise en concurrence entre régions qui pourrait aboutir à une baisse de la diversité de production locale. Le prix est fixé annuellement et ne peut être revu à la baisse.
- Un mécanisme « de décrochage » peut être déclenché par un groupement de producteurs en cas de situation exceptionnelle nécessitant une révision des prix (avec toute fois les précautions nécessaires afin qu'un décrochage de prix sur un produit n'entraîne pas de réaction en chaîne sur tous les groupements).

---

<sup>65</sup> Commerce Equitable « Made In France » : Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France, PFCE, édition 2017

Stabilisation de la performance économique et l'autonomisation (« empowerment ») des producteurs

Les initiatives de commerce équitable Origine France ont en commun la construction de partenariats de long terme plus équilibrés pour les producteurs au sein des filières.

Pour ce faire, les démarches de commerce équitable reposent sur plusieurs principes d'action : la transparence entre les acteurs, la connaissance mutuelle du fonctionnement et des enjeux de chacun, et l'engagement sur plusieurs années (prenant la forme de contrats sur 3 ans et plus) afin d'assurer une meilleure visibilité et une moindre volatilité pour les agriculteurs. Ainsi, un des premiers effets des démarches de commerce équitable est de permettre aux producteurs de s'extraire des fluctuations et de l'imprévisibilité des marchés mondiaux (notamment sur des produits comme le lait).

Sur le terrain, ce rééquilibrage semble dépendre du niveau d'organisation collective des producteurs au sein de leur groupement et du renforcement de leur capacité (d'action, de négociation, de planification...).<sup>66</sup>

Cette capacité collective des producteurs est un axe structurant des initiatives de commerce équitable Origine France qui ont en commun de stipuler dans leurs exigences le versement d'une prime destinée à financer les projets collectifs des producteurs, dont les groupements peuvent décider librement de l'utilisation.

Un élément moins souvent documenté est la remontée de la chaîne par le groupement de producteurs afin de contrôler un maillon clé lui permettant d'augmenter son indépendance et sa capacité de négociation, processus souvent qualifié « d'empowerment ».

A titre d'exemple, le groupement laitier Biolait associé à la démarche « Ensemble » de Biocoop, s'est fixé comme stratégie depuis sa création de<sup>67</sup> :

- permettre à ses membres de posséder leur propre dispositif de stockage de lait à la ferme ;
- posséder en tant que groupement ses propres camions afin de pouvoir collecter le lait y compris dans les fermes les moins accessibles.

Ces deux composantes ont été cruciales pour permettre aux éleveurs de s'émanciper du contrôle des laiteries qui sont souvent propriétaires du lait des éleveurs à partir du moment où il est stocké dans leurs tanks implantés au sein même des fermes. Si les producteurs peuvent y gagner en simplicité (n'ayant pas à gérer cette infrastructure coûteuse), ils y perdent largement en autonomie et en pouvoir de négociation puisqu'ils se retrouvent souvent dans l'impossibilité de pouvoir vendre leur lait à d'autres laiteries.<sup>68</sup>

---

<sup>66</sup> Commerce Équitable « Made In France » : Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France, PFCE, édition 2017

<sup>67</sup> Vincent Tardieu, *Vive l'Agro-Révolution française !*, 2012

<sup>68</sup> Claire Touret, *Systèmes de régulation et solidarité pour les filières laitières biologiques*, *Economie Rurale* 339-340, Janvier-Mars 2014

Une dynamique similaire peut être observée dans le secteur céréalier avec l'exemple de la coopérative de la Corab à Saint Jean d'Angely, également associée à la démarche « Ensemble ». Dans son cas, c'est l'investissement dans les silos de stockage<sup>69</sup> qui a permis au groupement d'acquérir une autonomie suffisante (en termes de stratégie, de décision, et surtout d'émancipation vis-à-vis des grands propriétaires de silos, acteurs incontournables de la filière).

Un enjeu de documenter les impacts sur l'emploi et les coûts cachés

Concernant l'emploi, il n'y a pas encore d'information publique disponible (hormis le nombre de structures concernées : 3500 fermes et 100 PME).

Au-delà, certaines initiatives de commerce équitable ont intégré des critères précis sur l'emploi et les conditions de travail et de rémunération des salariés dans leurs cahiers des charges.

C'est notamment le cas de la démarche « Ensemble » de Biocoop qui impose des exigences sur :

- la taille des entreprises de transformation qui peuvent s'inscrire dans la démarche
- des contrats en CDI à tous les maillons pour les postes à besoin de travail annuel constant
- l'écart maximum de salaires au sein et des niveaux de salaires minimums au-dessus du SMIC dans les groupements de producteurs et chez Biocoop (plateforme et magasins).

Concernant l'impact des initiatives de commerce équitable Origine France sur les coûts cachés, il n'y a pas d'information disponible pour l'instant.

Perspectives à moyen-long terme : quelle reproductibilité / leviers de développement ?

Comme détaillé précédemment, le développement du commerce équitable Origine France est récent et rapide (plus de 150% de croissance entre 2015 et 2016). Il semble susciter un engouement croissant chez les acteurs de terrain comme chez les consommateurs.

A terme, plusieurs défis se posent pour son expansion :

- Un renforcement chez les consommateurs de la compréhension et de la (re)connaissance des principes et engagements clé du commerce équitable qui sont encore faibles malgré le taux de notoriété très important du concept.<sup>70</sup>
- En parallèle, la multiplication d'initiatives de terrain qui découvrent le commerce équitable en « cours de route », partagent des principes communs mais pas forcément les mêmes règles (notamment en raison de multiples chartes, marques et labels) est source de richesse, mais diminue également la lisibilité du concept et de sa mise en œuvre.
- Un nécessaire développement et renforcement des filières, depuis la production agricole jusqu'aux consommateurs, avec pour objectif de monter en échelle et de faire baisser les coûts (notamment de logistique), sans perdre l'intégrité des engagements et les impacts socio-environnementaux associés.

---

<sup>69</sup> <http://www.lejournalduvrac.com/actualite/agriculture-biologique-silos-bio-pour-la-corab-centratlantique/> consulté le 2 janvier 2018

<sup>70</sup> Commerce Equitable « Made In France » : Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France, PFCE, édition 2017

- Le besoin associé de financement pour construire les chaînes d'approvisionnement, structures de transformation et canaux de distribution associés.
- La disparité des prix de références du commerce équitable pour un même produit, en fonction des acteurs porteurs de démarches, des systèmes de garantie, des régions... pourrait induire une perte de lisibilité pour les consommateurs et des questionnements qui fragilisent la confiance dans le système de commerce équitable (pourquoi des prix différents aux producteurs pour un même produit ? Qui y gagne réellement au final ? ...).

## A RETENIR

Les premières initiatives de commerce équitable sur des filières françaises remontent au début des années 2000 (démarche Ensemble de Biocoop, Paysans d'ici d'Ethiquable, Biopartenaire). Depuis quelques années, les initiatives qui se réclament de ses principes (prix rémunérateurs, producteurs organisés, stabilité des relations commerciales...) se multiplient dans les territoires sur de nombreuses filières (lait, viande, fruits, légumes, céréales, plantes aromatiques...).

Le chiffre d'affaires du commerce équitable Origine France a été multiplié par 4 en 3 ans, pour atteindre 275 millions d'euros en 2016, illustrant les attentes croissantes des consommateurs sur l'origine des produits et la juste rémunération des producteurs. La quasi-totalité des produits sont également issus de l'agriculture biologique.

On y observe des prix moyens plus élevés à chaque maillon et une répartition de la valeur différente : les producteurs captent par exemple 39% à 49% de la valeur dans la filière lait équitable contre 31% dans le conventionnel. A cela, plusieurs facteurs d'explication : des surcoûts à chacun des maillons (moins d'économies d'échelle, coûts de certification...), une concertation entre acteurs pour définir des prix équitables et des outils concrets de suivi des coûts de production.

Au niveau des producteurs, les impacts les plus souvent documentés concernent la stabilisation de leur situation économique (du fait des contrats supérieurs à 3 ans) et leur autonomisation (liée au renforcement des organisations de producteurs, de leur capacité de négociation et d'intégration verticale d'activités clés).

L'impact du commerce équitable origine France sur l'emploi et les coûts cachés n'est pas encore chiffré ni documenté (même si certaines initiatives vont assez loin dans leurs exigences sociales en termes d'écart de salaires limités, d'embauches en CDI...)

A moyen terme, les nœuds de développement à plus grande échelle du commerce équitable origine France semblent liés à la compréhension des principes du commerce équitable par les consommateurs pour les produits français (au-delà de ceux importés), la multiplication des initiatives de terrain et leur cohérence et la nécessité de renforcement des filières.

## Les Projets Alimentaires Territoriaux

### Contexte et définition du système étudié

L'éloignement croissant entre les villes et leurs bassins d'approvisionnement en produits agricoles et alimentaires, amplifié par la multiplication des intermédiaires et la méconnaissance des conditions de production, est à l'origine de problématiques croissantes : augmentation des coûts de transport, des consommations d'énergie, du gaspillage alimentaire...

Alors que la question alimentaire a longtemps été délaissée par les acteurs urbains, depuis une vingtaine d'années, de nombreuses villes ont commencé à développer leur propre stratégie alimentaire en intégrant les différentes dimensions : production, transformation, distribution, consommation et gestion des déchets. Elles constituent un moyen pour les villes de répondre aux défis socio-environnementaux liés au système alimentaire, ainsi qu'aux attentes des citoyens en termes d'amélioration de leur alimentation.

Cette dynamique se traduit par une multiplication d'initiatives dans les territoires autour de la relocalisation de l'alimentation, de l'agriculture urbaine, de la protection du foncier agricole, de l'approvisionnement des cantines scolaires, etc. Ce foisonnement d'innovations et leur inscription dans des politiques intégrées d'alimentation sont des phénomènes encore récents.

Historiquement, les premières collectivités et territoires se sont engagés à travers le développement de « systèmes alimentaires durables territorialisés » (SADT).

Ces derniers peuvent être définis par leurs objectifs de la manière suivante : « Les objectifs des SADT sont de valoriser les produits dans des filières de proximité, de privilégier une agriculture familiale et des réseaux de PME et TPE agroalimentaires et des circuits alternatifs de commercialisation permettant de mieux partager la valeur créée, d'inventer de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et intégrant une bonne gestion des ressources naturelles tout en limitant l'impact sur l'environnement et les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire. L'originalité des SAT réside ainsi principalement dans leur configuration et leur gouvernance participative soucieuse d'équité. »<sup>71</sup>

Les SADT sont donc des « ensembles d'initiatives répondant aux enjeux du développement durable, interconnectées et coordonnées grâce à un système de gouvernance qui implique tous ses acteurs ». Ils ont une dimension géographique, un lien avec un territoire donné, mais ne doivent pas être confondus avec les circuits courts car ils ne posent pas de critère sur le nombre d'intermédiaires.<sup>72</sup>

Sur la base de ces premières expériences, de plus en plus de collectivités s'engagent ces dernières années dans la promotion de SADT sur leurs territoires (déclaration de l'ARF ou Pacte de Milan de 2015) et au-delà, dans l'élaboration opérationnelle de projets alimentaires territorialisés (issus de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2014) qui constituent de nouvelles politiques transversales sur l'alimentation durable.<sup>73</sup>

---

71 Académie d'agriculture de France, 2016

72 Rastoin, 2014

73 CGDD, L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires, 2017

Ces projets alimentaires territorialisés (PAT) peuvent être définis de la manière suivante : « mise en place, à l'échelle d'un territoire, d'une gouvernance partagée entre les acteurs de la filière alimentaire, les élus et les consommateurs, afin d'appréhender de manière globale et systémique l'alimentation. A partir d'un diagnostic, l'ensemble des acteurs du territoire coconstruisent des actions répondant aux enjeux du développement durable en intégrant les volets environnementaux, sociaux et économiques. »

A travers les PAT, les collectivités articulent plusieurs leviers à leur disposition en fonction de leurs champs de compétences aux différentes échelles territoriales pour développer un approvisionnement plus local (voir schéma ci-après)<sup>74</sup>. Ainsi, chaque territoire construit sa voie, sa propre gouvernance, à son rythme, pour aller vers un système alimentaire plus durable.

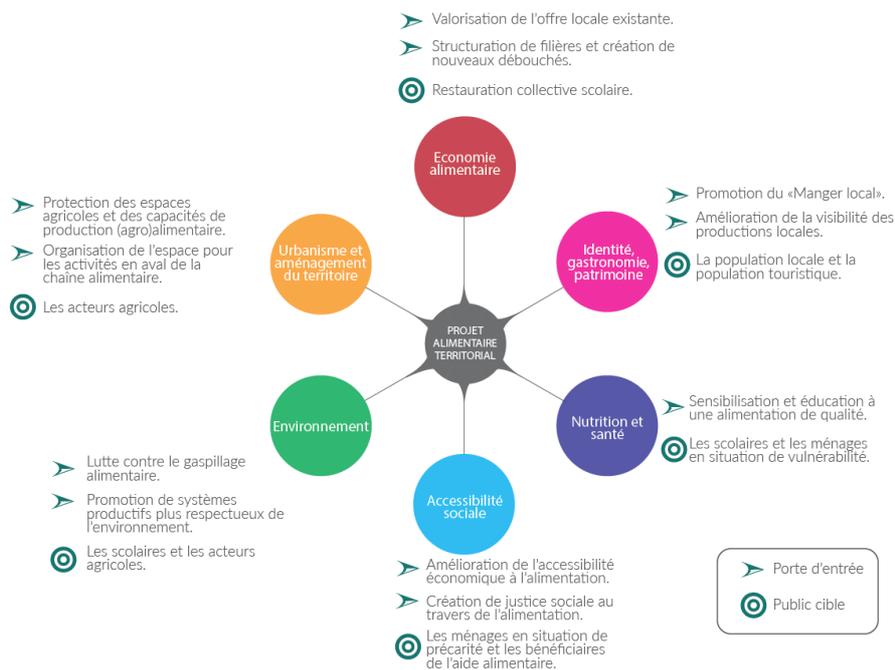


Figure 30 : Schéma récapitulatif des champs, voies d'action et acteurs cibles dans les PAT Source : RnPAT, 2017

Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, des atouts et contraintes du territoire.

Élaborés de manière concertée, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel de mise en cohérence des politiques sectorielles pour répondre à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation estime qu'une centaine de PAT ont déjà été initiés à fin 2017 et a pour objectif la constitution de 500 PAT à l'horizon 2020.<sup>75</sup>

74 Réseau national Pour un Projet Alimentaire Territorial, La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux, 2017

75 Intercommunalités, Les défis des solidarités villes-campagnes, décembre 2017

## Impacts du système sur la durabilité

Par définition, les PAT intègrent des critères de durabilité. Ils ont en commun de chercher à répondre à de nombreuses préoccupations environnementales – lutte contre le dérèglement climatique, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité – et sociales – aménagement du territoire, développement de l'emploi local, santé, lien social...

Impacts des PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX sur la durabilité (grille FAO-SAFA)

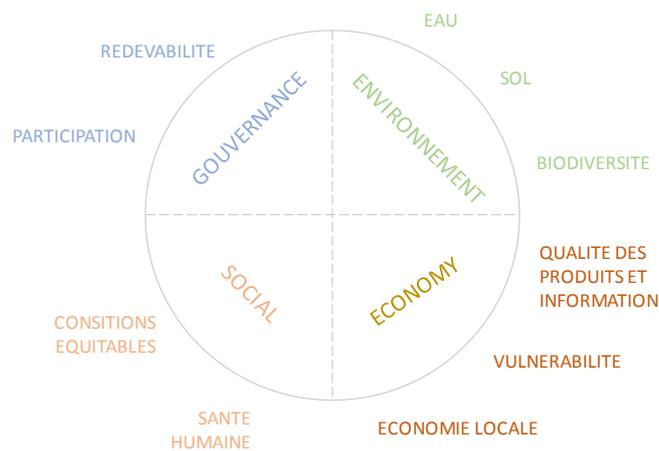


Figure 31 : Schéma récapitulatif des impacts en termes de durabilité du système étudié (source : BASIC)

Ils considèrent souvent l'environnement comme une porte d'entrée pour la mise en mouvement des territoires, de l'agriculture et de l'agro-industrie vers une transition écologique et sociale.<sup>76</sup>

Par ailleurs, les engagements concrets de beaucoup de PAT remplissent directement plusieurs critères de l'alimentation durable définis par la FAO :

- Transparence le long des chaînes alimentaires
- Traçabilité sur l'origine des produits
- Stabilité des relations commerciales
- Fixation d'un prix juste sur la base de contrats transparents
- Création de lien et accessibilité sociale
- Développement de l'économie locale

Eu égard à ces éléments, ce système remplit les conditions détaillées dans la partie introductive de cette 3<sup>ème</sup> phase de l'étude.

---

<sup>76</sup> CGDD, Les systèmes alimentaires durables territorialisés : Cinq retours d'expérience, avril 2017

## Analyse des impacts socio-économiques

Les principaux impacts du système sur la valeur économique et l'emploi		
<u>Impacts</u>		<u>Déterminants</u>
Création et répartition de la valeur	Coûts plus élevés en restauration collective qui nécessite de trouver des marges de manœuvre	Exigences agro-environnementales Surcouts de fonctionnement Effets d'échelle Gains via la lutte contre le gaspillage
	Intérêt économique pour les producteurs qui passe par différents leviers	Diversification des débouchés et sécurisation sur le long terme Valorisation des productions dans différents canaux Subventions environnementales Engagement des consommateurs et acteurs du territoire

Figure 32 : Tableau synoptique des impacts socio-économiques et de leurs déterminants (source : BASIC)

Les initiatives de PAT sont nombreuses et très différentes les unes des autres. Afin de les comparer et d'en tirer des enseignements communs, la présente section s'appuie en particulier sur les travaux d'analyse suivants : « L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires<sup>77</sup> » et « Les systèmes alimentaires durables territorialisés<sup>78</sup> » publiés en 2017 par le CGDD, complétés par des recherches et des entretiens additionnels.

Ces 2 études n'étudient pas l'impact des PAT en cours d'élaboration car ils sont trop récents, mais ceux des SADT qui les ont préfigurés ou ont servi de point de démarrage pour leur élaboration. Elles ont ainsi passé en revue plus de 40 projets d'appui aux SADT menés par des collectivités locales dans toute la France, dont par exemple les expériences du bassin rennais, de Montpellier Métropole, Nantes Métropole, Strasbourg, pays de Brest, pays Vendômois, Mouans Sartoux, ainsi que des parcs naturels de Brière de l'Avesnois, de Miribel Jonage...

La plupart de ces initiatives se fondent sur des modèles économiques mis en place depuis plusieurs années et qui intègrent un nombre croissant de participants depuis leur création, témoin de leur succès. Si certaines ont été subventionnées au départ, elles sont maintenant autonomes sur le plan financier même si elles continuent à nécessiter un accompagnement.

Elles ont en commun de créer des débouchés garantis dans la restauration collective et des marchés de niche pour les producteurs qui s'engagent à faire évoluer leurs pratiques agricoles ou à maintenir des pratiques favorables (selon des critères choisis par les collectivités en fonction des enjeux environnementaux et sociaux de leur territoire).

<sup>77</sup> Commissariat Général au Développement Durable, L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires, 2017

<sup>78</sup> CGDD, Les systèmes alimentaires durables territorialisés : Cinq retours d'expérience, avril 2017

Des coûts plus élevés en restauration collective qui nécessitent de trouver des marges de manœuvre en interne

Les marchés publics de restauration collective sont souvent le premier levier actionné pour enclencher la dynamique sur le territoire du fait de leur potentiel. A titre d'exemple, sur la ville de Rennes (plus de 215 000 habitants), la restauration collective représente environ 12 200 repas et 7 à 10 tonnes de denrées alimentaires par jour (pour Mouans Sartoux, ville de 10 500 habitants, ce sont 1 200 repas par jour).

L'enjeu est de transformer la logique d'approvisionnement pour ne plus mettre l'accent seulement sur le prix, mais sur la proximité, la saisonnalité et la qualité des produits. C'est aussi l'occasion de faire de la pédagogie sur l'équilibre alimentaire, la nutrition au sein de la restauration scolaire.

En termes de coût des repas scolaires, la Ville de Rennes indique qu'avant le démarrage de son programme :

- le coût complet était de 11,80 € par repas (en intégrant le travail des agents chargés de la livraison, de la préparation du repas et de l'encadrement sur place)
- le coût à la sortie de la cuisine centrale était de 2,50 €
- le coût des matières premières agricoles était de 1,50 €

En vis-à-vis, la tarification des repas pour les familles s'échelonne entre 1,06 € et 5,85 € par repas en fonction des revenus du foyer, le reste étant subventionné par la collectivité.

On observe ainsi une forte déconnexion entre ces tarifs et les coûts des repas scolaires qui sont essentiellement composés (à presque 80%) de dépenses de personnel pour le service, l'encadrement des enfants... (voir graphique ci-dessous).

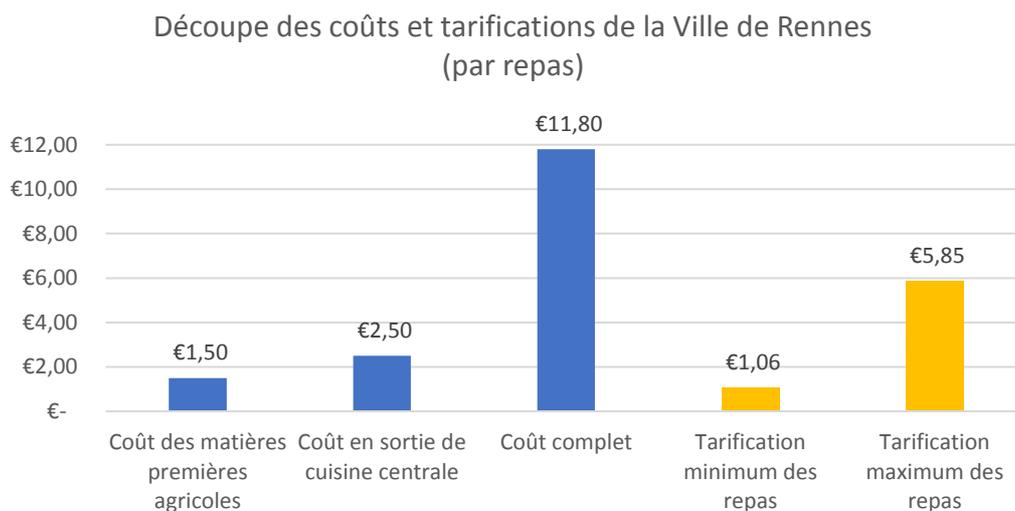


Figure 33 : Découpe des prix et ratification des repas scolaires à Rennes (source : BASIC, d'après les données publiées par la Ville de Rennes)

A date, environ 2,5% des matières premières consommées par la restauration collective de la ville de Rennes sont issues du marché expérimental Eau du Bassin Rennais (dans l'attente de la passation du nouveau marché qui multipliera par 3 cette proportion).

Elles génèrent un surcoût de 50% à plus de 70% sur le prix d'achat des matières premières (fromage blanc, yaourt, lait, saucisses et viande de porc) en raison de l'application du cahier des charges agro-environnemental de la démarche et des surcoûts associés (contrôle, traçabilité...).

Remis dans le contexte du coût complet des repas, ce surcoût d'approvisionnement liés à la politique de reterritorialisation de l'alimentation ne représente que 8% du coût total. Cependant, les collectivités ont souvent du mal à recomposer cette vision d'ensemble, les dépenses de personnel relevant d'autres budgets et/ou d'autres services que les dépenses d'achat fournisseurs.

Pour compenser le surcoût, des effets d'échelle semblent possibles comme le montre l'exemple plus ancien de Mouans Sartoux qui est passé depuis 2008 de 20% à 100% de bio pour les repas servis dans ses cantines scolaires (en particulier grâce au passage en agriculture biologique d'une exploitation située sur la commune qui approvisionne la restauration collective et qui est gérée par un agent municipal).

L'adjoint en charge du programme (G. Perole) indique que le coût matière sur l'ensemble de la restauration collective de la commune est passé de 1,90 € par repas en 2008 à 1,86 € en 2013 grâce à une gestion serrée des approvisionnements et un changement des menus.

Dans les deux cas, ainsi que dans de nombreux autres cas documentés, les marges de manœuvre internes ont été trouvées grâce à un travail approfondi de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, à Rennes, un programme pilote a été engagé dans 5 écoles sur plusieurs axes de travail : sensibilisation des agents, réduction des quantités produites, préinscription des enfants, modes de service, contenants... L'évaluation conduite l'an dernier a montré une diminution de 20% sur le gaspillage total (26 % sur le gaspillage des entrées, 36 % sur les plats).

A Mouans-Sartoux, les écoles sont passées de 40 kg à 10 kg de déchets par mois au cours du programme via l'adaptation de la quantité de nourriture aux besoins nutritionnels des enfants.

Au-delà, la communication autour du projet et des produits commercialisés est un point commun des initiatives pour expliquer la démarche et présenter les engagements des agriculteurs aux consommateurs afin de justifier le prix potentiellement plus élevé du produit final.

Elle se double d'un travail de fond de sensibilisation des enfants et des familles sur les enjeux de l'alimentation, la qualité nutritionnelle des produits, et la composition et l'équilibre des repas.

Un intérêt économique pour les producteurs qui passe par différents leviers

Dans toutes les initiatives, les acteurs de la production agricole bénéficient d'incitations économiques à entrer dans la démarche, essentielles pour assurer la pérennité et l'autonomie financière de l'initiative.

Ces incitations peuvent prendre plusieurs formes différentes :

- une meilleure valorisation de la production existante (expériences du parc naturel de Brière, d'Eau du bassin rennais et de Montpellier Métropole),
- une diversification vers des productions dont les débouchés sont plus rémunérateurs (cas du Parc Naturel de l'Avesnois et du Grand Parc Miribel Jonage),
- la perception de subventions comme les mesures agro-environnementales (cas de la plupart des SADT),
- location des terres par l'intermédiaire de baux ruraux à clauses environnementales pour environ 50 €/ha contre 200 €/ha avec un bail standard (cas d'Eau du bassin rennais)

Elles permettent aux agriculteurs de mieux valoriser leurs productions et/ou de se diversifier, augmentant et sécurisant ainsi leurs revenus et rendant les exploitations agricoles plus résilientes.

En particulier, la pérennisation de débouchés complémentaires à la restauration collective semble un facteur essentiel de rentabilité pour la plupart des producteurs engagés dans les SADT.

Elle passe le plus souvent par la mise en place de systèmes de valorisation pour des marchés de niche, par exemple la création de marques de territoire et l'aide à la structuration de filière (cas du parc naturel de Brière, de Montpellier Métropole, d'Eau du bassin rennais...) qui permettent aux consommateurs d'identifier les produits dans les grandes et moyennes surfaces locales.

Dans le cas de la viande bovine de Brière, ce débouché a permis d'écouler des volumes conséquents et de toucher un public plus large. Il a été un levier important pour renforcer la viabilité économique de la filière.

Le succès de ces démarches semble lié à la construction d'une relation de proximité entre producteurs et consommateurs du territoire, via notamment :

- des animations dans les points de vente ;
- des visites de fermes ;
- des actions de communication auprès des distributeurs (exemple de la mobilisation des boulangers par le CIVAM dans le projet territorial porté par Montpellier Métropole) ;
- la participation d'un acteur commercial pivot – laiterie, moulin ou abattoir par exemple – qui appuie le développement des filières locales.

Plus généralement, la répartition de la valeur ajoutée est une réelle préoccupation au sein des initiatives de SADT, avec la volonté de la réorienter majoritairement vers les producteurs.

Cette ambition est notamment très marquée dans le programme de la ville de Rennes où le pouvoir de décision des producteurs sur les prix est un élément central.

En complément de ces interventions au niveau économique, une grande partie des démarches portées par les collectivités agissent sur des axes complémentaires pour soutenir les agriculteurs : préservation du foncier agricole (vis-à-vis de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols), accompagnement au changement de pratiques (chartes qualité, dispositifs de couveuse, création de régies...).

Une nécessaire dynamique collective de tous les acteurs du territoire

Les incitations économiques détaillées précédemment ne font pas tout. Elles s'accompagnent le plus souvent d'une véritable volonté de modifier les modes de production sur le territoire, de travailler collectivement et de valoriser le métier d'agriculteur et/ou de transformateur auprès du grand public. Pour ce faire, la structuration et l'animation de la démarche collective sur le territoire sont des éléments clés de la réussite des SADT et des PAT.

Au travers de ces programmes une nouvelle politique publique transversale se définit progressivement dans les territoires engagés qui s'appuie sur une nouvelle gouvernance très ouverte qui fédère un très grand nombre d'acteurs concernés par la chaîne alimentaire : structures publiques, privées, associatives, groupements d'acteurs, coopératives, syndicats, citoyens organisés, organismes de recherche et de formation...

Les partenariats se constituent autour de la réalisation de diagnostics de territoire, de l'élaboration de projets, chartes d'engagement et programmes d'actions ou/et directement autour d'actions structurantes. C'est dans ce cadre que des instances d'échanges, de travail et de pilotage se mettent en place avec les différents acteurs concernés.

La gouvernance alimentaire repose sur une animation territoriale assez horizontale.

Certaines collectivités font le choix de créer une instance dédiée aux PAT ou SADT (cas du Conseil consultatif de Bordeaux métropole, du Conseil de gouvernance alimentaire du Pays Basque). D'autres s'appuient sur des équipes projets ou des binômes d'acteurs qui animent des réflexions et des programmes de travail sur la question alimentaire. Au-delà, de nouvelles structures émergent parfois telles que l'Ecopôle alimentaire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq qui viennent expérimenter, asseoir, relayer de nouvelles pratiques dans les territoires et de nouveaux modes de coopération.

Le rôle des collectivités locales et des intercommunalités dans la construction des SADT et des PAT est central. Ce sont elles, en effet, qui ont la capacité de fédérer progressivement une diversité d'acteurs du territoire autour de l'alimentation durable. C'est une composante fondamentale pour leur construction et leur efficacité. Cela requiert de bien connaître les acteurs du territoire, s'appuyer sur les réseaux et partenariats existants, faire le lien avec les initiatives citoyennes et s'entendre sur un cadre commun.

Pas d'information disponible à date sur les emplois et les coûts cachés

Nous n'avons pas trouvé d'information sur la question de l'emploi en lien avec les SADT ou les PAT. Sur la question des coûts, leur mise en place entraîne des coûts de transaction : de certification, de contrôle, de sanction, d'information... Plus les engagements à respecter sont nombreux et précis, et plus ces coûts peuvent être élevés. Ils sont très difficiles à évaluer, et souvent peu pris en compte.

Ces coûts sont toutefois à mettre en perspective avec les coûts environnementaux que ces démarches peuvent permettre de limiter, en particulier sur la protection de la ressource en eau qui fait partie des principaux enjeux traités par les PAT. A titre d'exemple, le coût pour la société

engendré par les externalités liées à l'utilisation d'engrais azotés a été estimé par le CGDD entre 0,9 et 2,9 milliards par an en 2015 (dépenses de traitement supplémentaires pour les services d'eau potable, coûts de la pollution de l'air par l'ammoniac, impact du N2O sur l'effet de serre...). Une analyse coût-bénéfices des actions menées serait une piste intéressante pour caractériser l'impact de ces projets.

Perspectives à moyen-long terme : quelle reproductibilité / leviers de développement ?

La dynamique des PAT est en pleine croissance sur ces années, le ministère de l'agriculture en dénombre déjà une centaine et a pour objectif la création et la mise en œuvre de 500 PAT d'ici 2020. Elle est soutenue grâce à la création d'une labellisation des Projets Alimentaires Territoriaux et d'un appel à projets annuel du programme national pour l'alimentation (PNA), afin de soutenir des initiatives vertueuses, en cohérence avec les priorités de la politique publique de l'alimentation.

Cette montée en puissance reflète la prise de conscience et l'engagement croissant des enjeux alimentaires au sein des collectivités locales de toute taille et dans tous les contextes (métropoles, villes moyennes, zones rurales...). S'il est trop tôt pour juger des retombées concrètes de ces initiatives en terme environnemental, social comme économique, la dynamique est indéniable et englobe une grande part de autres systèmes plus durables étudiés précédemment (agriculture biologique, AOP, circuits courts de proximité, commerce équitable...).

Pour accompagner leur développement, nombre de collectivités mettent l'accent sur le besoin d'une évolution du code des marchés publics et des règles de concurrence pour favoriser l'approvisionnement local des restaurants collectifs dans le cadre de la commande publique. Elles évoquent également l'inadaptation de certaines normes.

Pour améliorer le processus de transformation de la chaîne alimentaire, les collectivités expriment également le besoin de soutien, de moyens financiers, d'ingénierie et de mise en réseau et d'animation nationale au-delà de la multitude des appels à projets. Ces derniers facilitent certes l'entrée dans cette nouvelle thématique mais apportent des moyens et appuis trop ponctuels alors que la construction d'une politique alimentaire s'inscrit dans un temps long.

## A RETENIR

Face à l'éloignement croissant des villes par rapport à leur approvisionnement alimentaire et la croissance des impacts liés aux modes de production et de consommation associés, les collectivités locales s'engagent de plus en plus et deviennent des acteurs pivots sur les questions alimentaires de leur territoire. Dans ce contexte, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des systèmes de gouvernance partagée (élus, consommateurs, acteurs de filières) ayant pour objectif d'appréhender l'alimentation de manière globale et systémique, et de relever les défis environnementaux, sociaux, économiques à l'échelle du territoire. Depuis 2 ans, ils sont en plein développement dans l'ensemble des régions françaises.

Les PAT s'appuient très souvent sur le levier de la restauration collective pour démarrer. On y observe des surcoûts d'achat des matières premières de l'ordre de 50% à 70% au lancement de la démarche (du fait du cahier des charges agro-environnemental, de la moindre productivité, de faibles économies d'échelle...). Cependant, ces surcoûts peuvent être compensés par un travail sur le gaspillage alimentaire et la gestion des approvisionnements, et restent faibles au regard du coût complet des repas (de l'ordre de 5%). En termes de répartition de la valeur, certains PAT introduisent même des mécanismes de négociation de prix sur la base des coûts de production.

Au niveau des producteurs, les impacts les plus souvent documentés concernent la meilleure valorisation des produits, la diversification des débouchés et leur pérennisation (restauration collective, marques de territoires...), les incitations économiques. Au-delà, les PAT essaient d'être des catalyseurs de dynamiques collectives de tous les acteurs sur leur territoire, la collectivité locale jouant le rôle clé d'animateur.

L'impact sur l'emploi est a priori positif à plusieurs niveaux (restauration collective, animation du processus, entreprises locales de plus petite taille), mais n'est pas encore chiffré ni documenté, tout comme la réduction potentielle de coûts cachés.

En termes de développement, on observe une multiplication des démarches de collectivités de tous types avec de fortes ambitions politiques, et une mise en cohérence qui prend forme à travers la labellisation des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Il s'agit d'une démarche récente en plein essor sur laquelle nous n'avons pas encore de retour sur les résultats, notamment en termes d'impacts sur la durabilité.

## Analyse transverse des systèmes étudiés

Après avoir étudié chaque système alimentaire de façon séparée, nous avons donc essayé d'analyser leurs impacts de manière transverse.

En termes de durabilité, si les impacts sont différents d'un système à l'autre, ils semblent néanmoins partager souvent un certain nombre de déterminants, en particulier au niveau agricole :

- Réduction voire interdiction de l'usage des pesticides permettant de limiter les expositions professionnelles, les rejets toxiques, la dégradation de la biodiversité...
- Réduction voire interdiction des engrais minéraux de synthèse et introduction de légumineuses afin de limiter les fuites d'azote et de nitrates, et la volatilisation d'ammoniac
- Conservation et développement des prairies, des haies, et diversification des rotations
- Réduction de la consommation d'eau d'irrigation grâce à la diminution de la culture de maïs grain et réduction de l'importation de soja pour l'alimentation des animaux
- Réduction du labour et développement de la couverture des sols pour limiter son érosion, améliorer sa fertilité et la rétention d'eau
- Réduction de l'usage des antibiotiques et développement de la prévention
- Réduction du gaspillage alimentaire

Nous avons ensuite investigué de manière transverse les impacts des systèmes étudiés sur la valeur économique et sa répartition, l'emploi et les coûts cachés, ainsi que les déterminants associés :

<u>Impacts</u>		<u>Déterminants</u>
Création et répartition de la valeur	Des chiffres d'affaires en croissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différenciation des produits</li> <li>- Qualité recherchée et valorisée par les consommateurs (terroir/origine, santé, conditions socio-environnementales, lien direct avec les acteurs en amont)</li> </ul>
	Des prix la plupart du temps plus élevés aux différents maillons : consommateurs, industriels, producteurs	<p><u>Des coûts de production plus élevés par unité produite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faibles économies d'échelle</li> <li>- Surcoûts de fonctionnement des systèmes (traçabilité...)</li> <li>- Modèles agricoles à plus faibles rendements</li> </ul> <p><u>Des modes de fixation des prix / marges qui les répercutent, voire les amplifient</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logique de fixation des taux de marge en aval</li> <li>- Différenciation des produits aux différents stades</li> <li>- Négociation plus équilibrée (moindre concentration en aval, diversification des canaux distribution, organisation des producteurs)</li> <li>- Possibilité de discussion collective des prix</li> </ul>
	Une répartition de la valeur parfois différente, parfois inchangée, souvent méconnue	<p><u>Des changements parfois plus profonds de la structure et du fonctionnement des chaînes de valeur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du nombre de maillons</li> <li>- Intégration verticale</li> <li>- Définition des prix à partir des coûts de production</li> </ul>
	Une performance économique des producteurs équivalente ou améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variabilité de la rentabilité économique des producteurs en fonction de l'équilibre prix / coûts de production / rendements</li> <li>- Meilleure visibilité / régularité des volumes pour les producteurs (parfois conséquence induite de la demande)</li> <li>- Capacité de régulation de l'offre pour entretenir une rareté</li> </ul>
Emploi	Un maintien voire une création d'emplois dans les territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du taux d'emplois des modèles de production</li> </ul>
Coûts cachés	Une baisse des coûts cachés qui reste à chiffrer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Internalisation des externalités socio-environnementales par les exigences techniques des cahiers des charges</li> </ul>

Figure 34 : Tableau synoptique des impacts socio-économiques et de leurs déterminants (source : BASIC)

## Des chiffres d'affaires en croissance

Les systèmes étudiés ont pour point commun d'avoir des chiffres d'affaires en croissance qui résultent de leur capacité à se différencier des produits plus classiques et standardisés et de proposer des dimensions de qualité recherchées et valorisées par un nombre croissant de consommateurs.

Suivant les produits et les systèmes alimentaires étudiés, cette qualité peut renvoyer aux caractéristiques organoleptiques à l'origine du produit et au terroir, à l'impact perçu en termes de santé, aux conditions environnementales et sociales de production, à l'existence d'un lien direct avec le producteur ou le transformateur...

Dans un contexte de concurrence forte sur les prix alimentaires (pour plus de détails, voir le rapport de la phase 2), la qualité apparaît comme une condition nécessaire pour se distinguer et sortir de la spirale des prix bas, une partie des consommateurs étant prête à payer plus cher son alimentation en vis-à-vis d'une « qualité » supérieure.

Le succès des stratégies de différenciation par la qualité semble dépendre de la capacité à être en phase avec des attentes montantes des consommateurs en particulier sur la santé (cas de l'agriculture biologique), la recherche de l'origine des produits et de savoir-faire locaux (cas des AOP, des PAT, des circuits courts de proximité et de certaines filières de commerce équitable), la protection des ressources et des paysages (cas des PAT et de l'agriculture biologique), une meilleure rémunération des producteurs (cas du commerce équitable Origine France), la fabrication à taille humaine (cas des AOP, des circuits courts, du commerce équitable Origine France), et plus largement d'une recherche de différenciation et d'individualisation par la consommation (tous systèmes étudiés).

Ces attentes peuvent fortement évoluer dans le temps en fonction des débats de société, des expériences des consommateurs (cas par exemple du climat, du gaspillage ou du bien-être animal) ; il y a donc un enjeu d'adaptation continue aux changements de comportements. Un deuxième enjeu clé est celui de la reconnaissance de la qualité et de la crédibilité de sa garantie qui ne s'appuie pas sur les mêmes outils suivant les systèmes étudiés ; ils peuvent passer par le biais de :

- signes officiels (cas des AOP et de l'agriculture biologique),
  - systèmes de contrôle indépendants (cas de l'agriculture biologique, des AOP et de certaines initiatives du commerce équitable Origine France),
  - la participation active du consommateur et/ou de contacts directs avec acteurs en amont (cas des circuits courts de proximité, des PAT, de la démarche « C'est qui le patron ?! »).
- La diversité de ces moyens de reconnaissance soulève des enjeux de cohérence et de lisibilité car elle peut générer des contradictions (fait-on plus confiance à un label ou au producteur qu'on connaît personnellement ?) et de la confusion (cf. « jungle des labels »).

Un dernier enjeu clé est celui de l'adéquation entre les impacts observés/documentés sur le terrain et les promesses, l'imaginaire et les attentes des consommateurs, avec le risque de générer leur défiance voire leur rejet si des controverses importantes sont médiatisées (cas des questionnements sur la bio et la santé, de l'existence d'intermédiaires non producteurs dans les circuits courts...).

Ces enjeux mettent en lumière certains freins actuels au développement d'une alimentation plus durable :

- Tous les produits ne se prêtent pas à une distinction par la qualité, surtout dans un contexte où la dynamique de massification/standardisation des produits continue à être forte, laquelle permet leur consommation partout, à tout moment, à prix (plus) faible.
- La généralisation de la prise en compte de la qualité impliquerait un changement de paradigme de la majorité des consommateurs qui ne fait pas consensus dans un futur proche. Elle nécessiterait une transformation rapide et en profondeur du régime alimentaire, une montée en gamme générale, un accroissement des dépenses alimentaires des ménages et une dé-standardisation des produits. Elle créerait de plus des fortes contradictions avec l'enjeu de lutter contre la précarité alimentaire.

Des prix la plupart du temps plus élevés aux différents maillons

Dans tous les systèmes plus durables étudiés, on observe – quand les données sont disponibles - que les prix sont globalement plus élevés à tous les maillons : au niveau des consommateurs comme à celui des industriels et des producteurs.

La première cause de ce phénomène est que les coûts de production sont plus élevés par unité produite que dans le système « conventionnel ».

#### *Des coûts de production plus élevés par unité produite*

Le premier déterminant de ces surcoûts est la faiblesse des économies d'échelle, depuis la production jusqu'à la distribution, en passant par la transformation et la logistique qui se retrouve dans tous les systèmes étudiés.

Ce déterminant évolue dans le temps puisque la croissance de certains systèmes leur permet de commencer à réduire significativement ces surcoûts sur certains maillons de la chaîne (cas de l'agriculture biologique)

Par ailleurs, la mutualisation des moyens entre acteurs se développe dans tous les systèmes pour les réduire (passation de marchés, plateforme logistique dans l'agriculture biologique, plateformes coopératives des AOP...), parfois avec certaines limites techniques, financières ou organisationnelles.

Le second déterminant commun à tous les systèmes étudiés correspond aux surcoûts générés par leur propre fonctionnement, qui découlent des exigences de traçabilité, de critères environnementaux, sociaux et/ou économiques plus élevés et de leur contrôle....

Au niveau agricole, les modèles associés aux systèmes étudiés ont la plupart du temps des rendements inférieurs au conventionnel (en gardant en tête la très grande diversité des situations qui rend difficile la généralisation).

Un autre déterminant est l'existence d'aléas souvent plus importants dans les modèles agricoles alternatifs dont la philosophie est de gérer les risques plutôt que de les éviter (problématique récurrente dans l'agriculture biologique).

Pour pallier ce problème, de nombreux producteurs participants aux systèmes alimentaires plus durables étudiés développent des systèmes plus économes en intrants et en investissements (cas

du lait bio, des AOP, des agriculteurs des PAT...) ; c'est le champ d'actions où il existe le plus d'initiatives sur le terrain mais qui ont besoin d'être étendues et diffusées.

Pour ce faire, de nombreux acteurs sur le terrain élaborent de nouveaux outils d'accompagnement technique des producteurs afin de soutenir la diversité des modèles et non un modèle de référence.

Un des besoins essentiels de cet accompagnement semble être la connaissance des coûts de production agricoles qui est encore très parcellaire à cause du manque de moyens, de la difficulté de rendre compte de la diversité des situations des producteurs et de la réticence à la transparence sur ces informations. Pour y répondre, certains systèmes et initiatives étudiés ont commencé à mettre en place des dispositifs partagés de suivi des coûts de production (cas de l'AOP Comté et plus généralement des AOP, des AMAP, des initiatives de commerce équitable Origine France).

Enfin, un levier transverse utilisé par plusieurs systèmes plus durables pour réduire les surcoûts est la lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les maillons de la chaîne, à commencer par la production agricole (cas notamment des PAT et des circuits courts de proximité).

Il n'en reste pas moins que les surcoûts actuels créent des freins potentiellement importants dans la perspective du développement d'une alimentation plus durable notamment à cause :

- de la baisse/stagnation tendancielle des dépenses alimentaires des ménages et la hausse de la précarité alimentaire qui limitent la possibilité d'absorber des surcoûts ;
- du besoin d'investissement (public) significatif au démarrage pour initier/lancer des filières plus durables

L'impact de ces surcoûts sur les prix s'explique par les modes de fixation de prix qui répercutent les surcoûts détaillés précédemment, et même souvent les amplifient.

#### *Des modes de fixation des prix / marges qui répercutent les surcoûts, voire les amplifient*

En aval de la chaîne, la logique de fixation des prix par une grande partie des transformateurs, et surtout les grands distributeurs, paraît inchangée (par rapport au système conventionnel) ; elle consiste à calculer le prix de revente au client en appliquant un coefficient multiplicateur au prix d'achat fournisseur, quels que soient les coûts internes.

Quand des chiffres sont disponibles de manière publique, on observe ainsi des marges brutes souvent plus élevées (en valeur) pour l'alimentation plus durable – notamment au niveau des distributeurs - (cas de l'agriculture biologique, des AOP et de l'initiative « C'est qui le patron ?! »).

Un autre déterminant commun à la plupart des systèmes étudiés est que les prix reflètent la différenciation et la reconnaissance de la qualité des produits à tous maillons de la chaîne, pas seulement au niveau des consommateurs (sans quoi la valeur ajoutée reste captée par les acteurs en aval - voir ci-dessous le cas de la filière bovin-lait en Suisse).

Cette différenciation des produits à tous les stades est ainsi une stratégie récurrente dans la plupart des systèmes étudiés (l'agriculture biologique, les AOP, les circuits courts de proximité, le commerce équitable Origine France et les PAT)

La mise en œuvre de cette différenciation est facilitée par la traçabilité du producteur au consommateur qui permet de relier plus directement la qualité valorisée par ce dernier au travail

de chacun des acteurs en amont, à commencer par les agriculteurs (cas des AOP, des AMAP, du commerce équitable Origine France et des PAT).

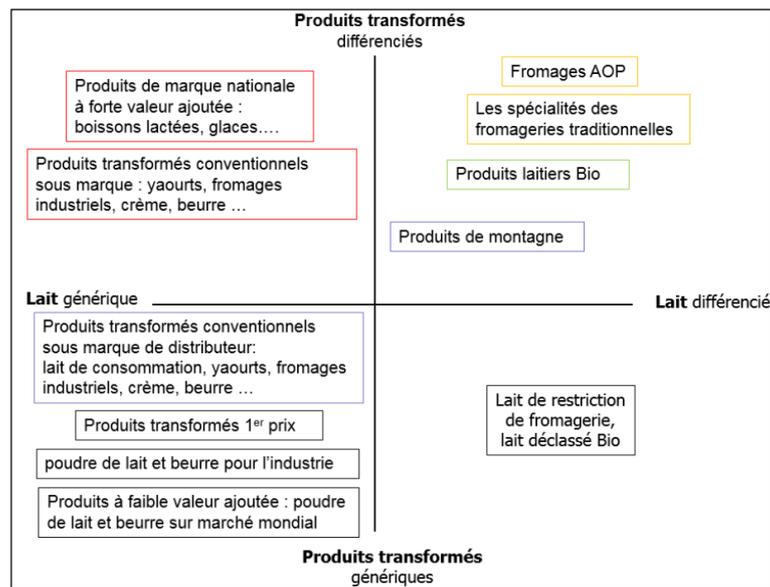


Figure 35 : Différenciation des prix sur la filière bovin-lait en Suisse (source : Agridea, 2017)

Au-delà des éléments listés précédemment, les prix plus élevés semblent également résulter d'une négociation plus équilibrée entre acteurs des filières étudiées.

Ce meilleur équilibre de négociation paraît étroitement lié à la diversité des canaux de distribution, la moindre concentration des acheteurs en aval, et de moindres différences de taille entre les acteurs des chaînes plus durables (cas des PAT, des circuits de proximité, du commerce équitable Origine France et de l'agriculture biologique). Certaines démarches plus durables ont parfois même des critères dans ce domaine (cas de l'AOP Comté et de l'initiative Biocoop « Ensemble »), mais c'est le plus souvent une conséquence induite/involontaire de leur histoire, souvent structurée par des acteurs de plus petite taille. Cette spécificité reste mal documentée et nécessiterait des études spécifiques, y compris pour objectiver les différences d'impact éventuelles de ces entreprises par rapport aux acteurs internationaux et concentrés des filières conventionnelles (en termes d'intensité en emploi, de frein à la massification... mais aussi de performances liées au manque d'effet d'échelle).

Autre déterminant d'une négociation plus équilibrée, le niveau d'organisation collective des producteurs qui est un axe structurant de plusieurs des systèmes étudiés (cas du commerce équitable Origine France, des AOP et des magasins de producteurs) et semble beaucoup dépendre de leur contexte historique et économique.

Enfin, les systèmes étudiés ont en commun l'enjeu de développer une culture de collaboration/coopération et de confiance entre les acteurs de la chaîne (cas des PAT, des AOP et du commerce équitable Origine France).

Dans certains cas, les acteurs des filières eux-mêmes vont jusqu'à organiser une discussion collective sur les prix aux différents stades de la chaîne dans l'objectif d'assurer une bonne répartition de la valeur et la rentabilité de tous (cas de l'AOP Comté, du commerce équitable Origine France et des PAT).

Pour ce faire, la négociation s'appuie sur une discussion ouverte entre acteurs de la filière sur les coûts de production et les marges permettant de garantir la rentabilité de chacun (cas des AOP, des PAT, des AMAP et du commerce équitable Origine France)

Ces déterminants de la fixation des prix et des marges mettent également en relief un certain nombre de freins au développement d'une alimentation plus durable :

- Dans le système économique actuel, la concentration du pouvoir économique ne cesse de croître (cf. analyse IPES Food). Même si le droit de la concurrence est censé encadrer et limiter ce phénomène, dans les faits il n'investigue presque jamais les collusions de vendeurs et leur impact sur les fournisseurs en amont.
- Dans ce contexte, la limitation de la marge des acteurs en aval est un engagement très difficile à contrôler, et à mettre en œuvre dans les circuits de distribution où les responsables de magasins sont indépendants.
- La discussion entre acteurs d'une même chaîne sur les prix et les marges nécessite une évolution du cadre légal, en particulier de l'application du droit de la concurrence (passe-droit donné aux AOP pour fixer des quotas, code des marchés publics pour les PAT, autorisation de prix minimums dans le commerce équitable Origine France).
- Au-delà, cet enjeu met aussi en lumière le manque de points de repères des consommateurs sur les prix et les coûts aux différents maillons de la chaîne.
- Plus globalement, l'analyse fait ressortir la nécessité d'un changement important de culture au sein des chaînes pour instaurer la confiance, la coopération, l'échange d'informations et in fine des relations plus équilibrées entre les acteurs.

Une répartition de la valeur différente ?

La répartition de la valeur (du producteur au consommateur) qui résulte des dynamiques précédentes est la plupart du temps méconnue. Quand des estimations sont disponibles, elles ne montrent pas de tendance commune aux systèmes plus durables ; exprimée en pourcentage, elle est parfois inchangée par rapport à la moyenne observée (cas de l'agriculture biologique en filière longue), parfois significativement différente (cas de certaines AOP, des circuits courts de proximité et d'initiatives du commerce équitable Origine France).

*Les changements de répartition de valeur, quand ils existent, sont liés à des changements de structure de la chaîne de valeur*

L'étude plus approfondie des cas où la répartition de valeur est différente permet d'identifier certains de leurs déterminants communs :

- En premier lieu, la réduction du nombre de maillons intermédiaires qui a un effet direct sur la répartition de la valeur (cas des circuits courts de proximité et des PAT)
- De manière plus générale, les démarches d'intégration verticale des producteurs leur permettent de « remonter » une partie de la chaîne et de capter une part plus importante de la valeur finale (via la transformation à la ferme, la reprise en main des fonctions de stockage et de logistique par les producteurs et les coopératives en agriculture biologique comme dans le cas de Biolait...)

- En termes de fonctionnement de la chaîne, certaines initiatives plus durables vont jusqu'à renverser la logique de détermination des prix à chaque maillon, en partant des coûts de production et en y rajoutant une marge suffisante pour assurer la rémunération et la rentabilité de chaque acteur (cas de l'AOP Comté, des initiatives de commerce équitable Origine France, des AMAP, du PAT de la Ville de Rennes).

Cette démarche a l'avantage de répercuter les surcoûts en aval sans pour autant les amplifier à chaque maillon. Couplée à un équilibre de négociation suffisant avec les acteurs de la grande distribution, elle permet de modifier substantiellement la répartition de la valeur même dans les filières longues (cas de l'AOP Comté, des initiatives de commerce équitable Origine France).

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de se prononcer sur l'extension possible de ces mécanismes dans la perspective du développement d'une alimentation plus durable.

Une performance économique des producteurs équivalente ou améliorée

La performance économique atteinte par les producteurs dépend de l'équilibre entre les prix qu'ils obtiennent, les rendements qu'ils parviennent à atteindre et leurs coûts de production.

Dans les systèmes plus durables étudiés, le gain lié au meilleur prix est souvent effacé par les moindres rendements, et la rentabilité finale reste documentée de manière parcellaire.

Néanmoins, les données disponibles sur les systèmes les plus étudiés (notamment l'agriculture biologique, mais aussi les AOP et quelques circuits courts et certains PAT) indiquent que la rentabilité des exploitations y est au moins équivalente à la moyenne observée – toutes choses égales par ailleurs – et souvent supérieure.

Cette meilleure performance économique est étroitement liée au développement de systèmes plus économes en intrants/investissements détaillés précédemment (cas du lait bio, des AOP, des PAT...).

Au-delà, un autre enjeu clé de la performance économique des producteurs, partagé par une bonne partie des systèmes étudiés, est le fait d'assurer une plus grande visibilité et régularité des volumes/commandes sur plusieurs années à travers les contrats (cas des PAT, du commerce équitable Origine France, des AMAP et des AOP) ; cette meilleure visibilité permet aux producteurs de s'extraire des fluctuations et incertitudes du marché conventionnel, de planifier leur production/investissements et de mieux faire face aux aléas.

Pour ce faire, certaines initiatives plus durables se sont même dotées de mécanismes collectifs de maîtrise/planification de l'offre, l'objectif étant d'assurer des volumes en adéquation avec la demande (ou juste inférieurs) et d'atteindre/sécuriser un prix-cible défini par les acteurs de la chaîne sur le moyen-long terme (cas de l'AOP Comté et Beaufort, de certains PAT et des AMAP). Ce type de mécanismes de régulation existe encore à l'échelle de filières nationales dans certains pays (cas du milk supply management committee au Canada).

Comme le montrent les initiatives étudiées, ces mécanismes de maîtrise de l'offre nécessitent une discipline collective et une confiance suffisante entre les acteurs (cas des AOP, des AMAP et de

certaines PAT) pour éviter les stratégies « d'outsiders » qui ne respectent pas les quotas et minent le dispositif de régulation.

Elle nécessite également un changement de comportement du consommateur qui comprend/intègre la saisonnalité des produits et la non-disponibilité des produits en cas d'aléas (cas des AMAP et plus généralement des circuits courts de proximité, de certaines PAT, de certains réseaux de distribution bio, de l'AOP Beaufort).

Les systèmes plus durables qui ne possèdent pas de mécanismes de régulation de l'offre bénéficient souvent d'une situation où la demande est largement supérieure (cas de l'agriculture biologique).

De fait, cette situation est la même que si l'offre était maîtrisée/réglée du fait de la relative rareté de la production ; cependant, cette situation dure rarement sur le long terme et les prix peuvent vite se remettre à fluctuer ou baisser (fortement) avec des impacts négatifs très importants pour les producteurs (comme dans le conventionnel).

A plus long terme, cet enjeu met également en lumière des freins importants dans la perspective du développement d'une alimentation plus durable, en particulier :

- Le contexte de démantèlement des outils de régulation à l'échelle européenne comme internationale ;
- Le développement d'accords de libre-échange qui peuvent empêcher le maintien ou la reconstitution d'outils de régulation adaptés à l'échelle européenne voire internationale (accords commerciaux bilatéraux, règles de l'OMC).

Un maintien voire une création d'emplois dans les territoires

En comparaison des impacts sur la valeur et sa répartition, ceux sur l'emploi sont beaucoup moins documentés dans les systèmes alimentaires étudiés.

Ils semblent dans la majorité des cas une conséquence induite des modèles alternatifs et/ou à taille plus humaine qui se développent dans les systèmes plus durables - en particulier au niveau agricole - et une résultante des dynamiques territoriales générées par les initiatives (cas des circuits courts, des PAT, des AOP, du commerce équitable Origine France).

Dans certaines initiatives spécifiques, des exigences sur la taille des structures et leur intensité en emploi sont spécifiées pour des maillons particuliers (cas de la démarche Biocoop « Ensemble » et de l'AOP Comté). Ces critères peuvent également porter sur la question des niveaux de salaires et leur disparité, mais dans un très petit nombre d'initiatives (cas de la démarche Biocoop « Ensemble »).

De manière plus générale, il s'agit de l'enjeu – avec celui de la répartition de la valeur - sur lequel des études plus approfondies seraient nécessaires pour mieux documenter l'impact des systèmes plus durables.

Une baisse des coûts cachés qui reste à chiffrer

Enfin, il n'y a pas d'études chiffrées disponibles sur les coûts cachés des systèmes plus durables en comparaison avec le système alimentaire « conventionnel ».

Cependant, les études qualitatives menées sur certains d'entre eux - en particulier celle très complète de l'ITAB sur l'agriculture biologique - montrent que c'est par le biais des exigences techniques et des critères socio-environnementaux que des systèmes plus durables parviennent à faire baisser les coûts cachés pour la société.

Cependant, tant que ces dernières ne sont pas quantifiées, elles ne sont pas reconnues par les acheteurs et il est difficile de « corriger » la rentabilité des acteurs générant le plus de dégradations socio-environnementales afin d'établir une concurrence plus loyale.

### 3) Description des travaux traitant d'une généralisation d'une alimentation plus durable

Après l'analyse détaillée des systèmes « candidats » à une alimentation plus durable, cette section aborde les travaux qui, chacun à leur manière, abordent la question d'une généralisation d'une alimentation plus durable. Précisons d'emblée que leur contribution aux trois questions de recherche qui structurent le présent document est clairement déséquilibrée :

1. Quels sont les impacts des systèmes plus durables sur la valeur de l'alimentation, sa répartition aux différents maillons de la chaîne, les coûts cachés et l'emploi ? Comment ces impacts ont-ils évolué dans le temps ?
2. Quels facteurs induisent/exploquent ces impacts et leur évolution ?
3. Quels changements de moyen-long terme sont envisagés ? Comment ces facteurs sont-ils susceptibles d'évoluer ?

La majorité des travaux aborde les questions dans les trois domaines selon des approches d'emblée plus qualitatives que quantitatives — à l'exception des travaux qui reposent sur une modélisation biophysique de la production et de la consommation. Les analyses économiques centrées sur la valeur de l'alimentation (question 1) sont l'exception et, dans notre échantillon de travaux analysés, seuls trois proposent des analyses économiques quantifiées, que nous détaillerons.

Malgré cette limite par rapport aux questions de recherche et de la problématique de l'étude en général, il nous semble pertinent de proposer un panorama descriptif des travaux plus prospectifs dans la mesure où ils cadrent bien, dans leur ensemble, les éléments de réponse aux questions 2 et 3.

Les trois sous-parties qui suivent décriront d'abord ces différents travaux du point de vue des échelles auxquelles ils se situent puis des dimensions du développement durable qu'ils abordent, et présenteront enfin une analyse croisée des thèmes traités.

#### Description des travaux selon leur échelle d'analyse

Nous proposons de décrire ici ces travaux d'abord en fonction de l'échelle d'intervention à laquelle ils se situent et de la méthodologie retenue.

Parmi les travaux étudiés, 5 mènent leur analyse au niveau mondial, 6 se situent au niveau européen, 1 en Grande-Bretagne, 13 à l'échelle de la France, 1 du Massif Central.

##### Au niveau mondial

A cette échelle, les cinq travaux décrits ci-dessous abordent la question de l'alimentation durable en portant leur attention sur les modes de production. On retrouve d'abord les deux projets *Agrimonde* (*Agrimonde 1* et *Agrimonde Terra*), deux exercices de prospective menés par l'INRA et le CIRAD entre 2009 et 2011 pour le premier, et 2012 et 2016 pour le second. Tous deux se positionnent dans une perspective de sécurisation de l'alimentation mondiale à l'horizon 2050 et de ses conséquences en termes d'usage des sols. Ils mènent une analyse globale et mettent la question du changement de régime alimentaire au cœur des enjeux de durabilité. Le projet *From*

*University to diversity* conduit par IPES Food en 2016 soutient quant à lui le passage à des systèmes de production agroécologiques diversifiés en remplacement du modèle agricole industriel prédominant. Les réflexions d'IPES Food peuvent être mises en regard de celles proposés par Rastoin et Gheris dans les scénarios qui concluent l'ouvrage *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques* (2010). À cette échelle mondiale, nous pouvons citer un article récent cosigné par 11 chercheurs venant de Suisse, Italie, Autriche, Angleterre et Allemagne, *Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture*, qui propose une autre manière d'envisager un passage à une production 100% biologique pour nourrir le monde.

*Agrimonde 1* (Paillard, Treyer, & Dorin, 2011) propose deux scénarios contrastés fondés sur une démarche de modélisation visant à quantifier les enjeux de couverture des besoins alimentaires en distinguant ce qui provient de la fraction végétale directement consommée par l'homme de celle utilisée pour l'alimentation animale. L'un des scénarios est tendanciel, l'autre plus durable du point de vue du régime alimentaire, en concentrant son analyse sur la production agricole, et plus précisément sur les liens entre mode d'utilisation des sols, rendements et productions animales et végétales. Il s'agit d'un exercice de référence qui met la question du changement de régime alimentaire au centre de la durabilité et qui rend compte de l'enjeu à considérer le rapport alimentation humaine / alimentation animale. Les hypothèses de rendement retenues influencent les conclusions que l'on peut tirer de cet exercice (le scénario plus durable dans les modes de production ayant des rendements plus faibles, la pression sur les terres et l'occupation des sols demeure élevée malgré un régime alimentaire plus durable).

*Agrimonde Terra* (Lattre-Gasquet & Le Mouël, 2016) propose quant à lui cinq scénarios contrastés fondés sur des hypothèses qualitatives relatives à l'organisation des chaînes alimentaires et aux modes de vie. Quatre de ces scénarios sont quantifiés du point de vue de l'usage des sols, de la production animale et de l'apport calorique des régimes alimentaires envisagés. Deux de ces scénarios impliquent des ruptures potentielles susceptibles de changer radicalement le système « usage des terres et sécurité alimentaire », vers plus de durabilité : soit en raison d'un

**Table 2. Changes in agricultural areas at the world level over 2010-2050 in the different scenarios (million ha and % with respect to base period levels)**

	Total agricultural land area	Arable and permanent crops (cropland) area	Permanent meadows and pastures (pastureland) area	Forest land area
<b>"Metropolization"</b>				
- Metropolization_Ultrap	-54 (-1%)	+243 (+16%)	-297 (-9%)	+11 (+0.3%)
- Metropolization_Animp	+1318 (+27%)	+620 (+40%)	+698 (+21%)	-1297 (-32%)
<b>Regionalization</b>				
- Regionalization_A	+249 (+5%)	+70 (+4.5%)	+179 (+5.5%)	-352 (-9%)
- Regionalization_B	+691 (+14%)	+374 (+11%)	+517 (+15.5%)	-733 (-19%)
<b>Healthy</b>				
- Healthy_C	+29 (+0.6%)	-56 (-4%)	+85 (+2.5%)	-62 (-1.5%)
- Healthy_D	+269 (+5.5%)	+50 (+3%)	+219 (+6.5%)	-279 (-7%)
<b>Communities</b>				
- Communities_AE	+142 (+3%)	+277 (+18%)	-135 (-4%)	-154 (-4%)
- Communities_Collapse	+2013 (+41%)	+555 (+36%)	+1458 (+43.5%)	-1863 (-46%)

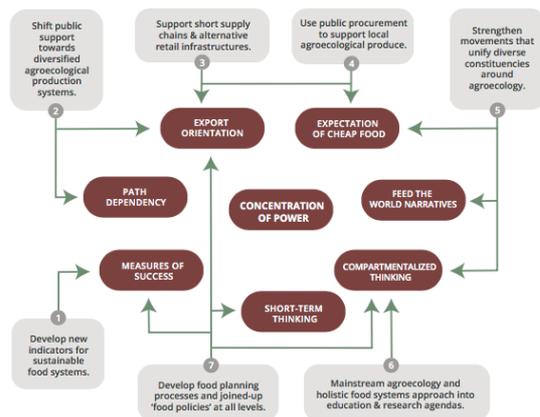
Sources: GlobalAgriF

basculément vers des régimes alimentaires plus sains du fait d'un coût croissant de la malnutrition, basculement accompagné par une coopération mondiale et des politiques publiques, soit dans un contexte de crises récurrentes, le développement de petites villes et de communautés rurales qui se concentrent sur la gestion des biens agricoles communs afin d'assurer la sécurité alimentaire.

Figure 36 : L'évolution de l'usage des terres selon les différents scénarios d'Agrimonde Terra

IPEs Food dans son projet intitulé *A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems* (Frison, 2016) considère que si le système actuel de production agricole est parvenu à satisfaire globalement la demande alimentaire, il génère également de fortes externalités négatives, d'un point de vue environnemental (dégradation des sols, des écosystèmes terrestres et aquatiques, EGES, perte de biodiversité), social (sous-alimentation et carences alimentaires, obésité croissante et autres maladies chroniques) et économique (conditions de vie stressantes pour les agriculteurs). Beaucoup sont liées à un système agricole industriel uniforme reposant fortement sur l'usage de fertilisants, pesticides et antibiotiques. Il a par ailleurs conduit

FIGURE 14 - TURNING LOCK-INS INTO ENTRY POINTS FOR CHANGE



à une forte concentration des acteurs qui maîtrisent désormais le système alimentaire. Il apparaît donc nécessaire de repenser fondamentalement le système agricole en favorisant le développement d'une diversité de systèmes agroécologiques, susceptibles d'apporter des réponses positives aux différents enjeux de durabilité. De nombreuses initiatives existent déjà qui doivent être soutenues et encouragées par des politiques incitatives. Le projet se conclut sur une série de sept recommandations à destination des porteurs de

politiques pour appuyer cette transition.

Figure 37 : Les sept recommandations aux porteurs de politiques publiques susceptibles de faire évoluer le système à partir de ses déterminants actuels

Rastoin et Gherzi identifient deux scénarios à l'échelle mondiale, qui seront repris et développés entre 2010 et 2017 (voir notamment la présentation de 2013) (Rastoin & Gherzi, 2010). La réflexion est essentiellement qualitative, mais certains éléments de chiffrage viennent appuyer la réflexion. Le premier scénario, tendanciel, s'intitule le *Système agroindustriel globalisé (SAIG)*. Il poursuit les tendances de concentration pointées dans le document d'IPEs food. En alternative, le scénario *Système Alimentaire Responsable et Durable Territorialisé (SARDT)* repose sur une organisation plus déconcentrée et davantage centrée sur les attentes des consommateurs et sur les enjeux de développement rural des pays en développement. Si le scénario SAG n'apparaît ni souhaitable ni durable, le SARDT apparaît trop en rupture et Rastoin propose un troisième scénario de compromis, qui combine des systèmes alimentaires globalisés pour les grandes métropoles et des systèmes territoriaux pour les plus petites villes et les zones rurales.

L'article, intitulé *Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture* (Muller et al., 2017), critique la manière dont les études conduites à propos d'une conversion vers une agriculture 100% biologique, ont systématiquement remis en cause sa faisabilité, notamment au regard du besoin important de terres en plus pour arriver au même niveau de production. Les auteurs, s'ils ne contestent pas cela, plaident néanmoins pour l'intégration d'autres critères susceptibles de fortement relativiser ce constat, notamment la réduction des surplus et de l'usage des pesticides. En outre, même l'usage des terres pourrait demeurer en-dessous du scénario de référence à condition de combiner ce passage au 100% bio à une diminution du gaspillage alimentaire et de la concurrence entre production destinée à l'homme et production pour

l'animal, avec en conséquence une diminution de la production et de la consommation de viande. Là encore la question des régimes alimentaires, et des comportements de consommation, sont au cœur de la faisabilité de la transition.

Au niveau européen

Six projets ont été identifiés. Pour au moins cinq d'entre eux (*Livewell*, *Les coûts de l'élevage industriel*, *Nourrir l'Europe en temps de crise*, *TYFA* et *le projet de recherche de Cécile Bellora*), le positionnement est d'emblée plus politique, ils ont en effet chacun vocation à interpeller directement les institutions européennes sur les enjeux d'un système alimentaire plus durable. Deux projets privilégient l'entrée par les régimes alimentaires, du point de vue des consommateurs (*Livewell* et *Susdiet*). Il s'agit là d'envisager la possibilité d'une évolution de l'offre tout en tenant compte des habitudes de consommation. Une expertise commanditée par les Verts et l'Alliance Libre Européenne du Parlement européen, se positionne clairement à charge contre le système alimentaire industriel prédominant. Une autre, portée par l'ONG Compassion In World Farming (dont la cause est le bien-être animal), mesure les coûts d'une production respectant le bien-être animal. Enfin, le projet *TYFA* de l'Iddri et l'EFNCP, propose une analyse de plusieurs initiatives d'agroécologie au niveau européen.

*Livewell for Life* (WWF, 2015), est un projet soutenu par WWF et le think tank Friends of Europe. Il a pour objectif de contribuer aux débats conduits à l'échelle européenne autour d'une alimentation durable, avec une entrée santé. Il propose un régime alimentaire susceptible de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en étant acceptable socialement et économiquement. Une analyse économique a été conduite sur 3 pays (Suède, France et Espagne) pour évaluer les coûts et bénéfices d'une transition à l'horizon 2020 vers des régimes alimentaires durables, avec extrapolation à l'ensemble de l'Europe. Outre qu'il propose deux scénarios d'adoption d'un régime alimentaire (considérant que 30% ou 70% de la consommation alimentaire européenne repose sur des régimes durables), ce projet présente l'intérêt d'imaginer des options politiques pour y parvenir : en termes d'éducation, de labellisation environnementale européenne, de taxation (portant à la fois sur les impacts sur la santé et l'environnement), ...



*Livewell* est le projet qui répond le plus directement et de manière la plus complète à la question générale posée par l'étude : quel est l'impact économique et sur la chaîne de valeur d'une alimentation plus durable (l'entrée de la durabilité combinant des critères de santé publique et d'impact environnementaux) ? À ce titre, nous en détaillons davantage les principaux enseignements.

Le point de départ du raisonnement de *Livewell* est de définir un régime alimentaire plus durable à l'échelle européenne, en opérant une synthèse des trois études de cas nationales citées plus haut. Le principe général est la réduction de la consommation de graisses, de sucres, de produits animaux (viande et lait) et concomitamment le développement de la consommation de céréales et d'autres produits végétaux. Le graphique suivant résume les changements relatifs induits par des niveaux d'adoption de ce régime alimentaire durable par respectivement 30% et 70% de la population européenne en 2020, par rapport au scénario de référence (régime alimentaire de 2010).

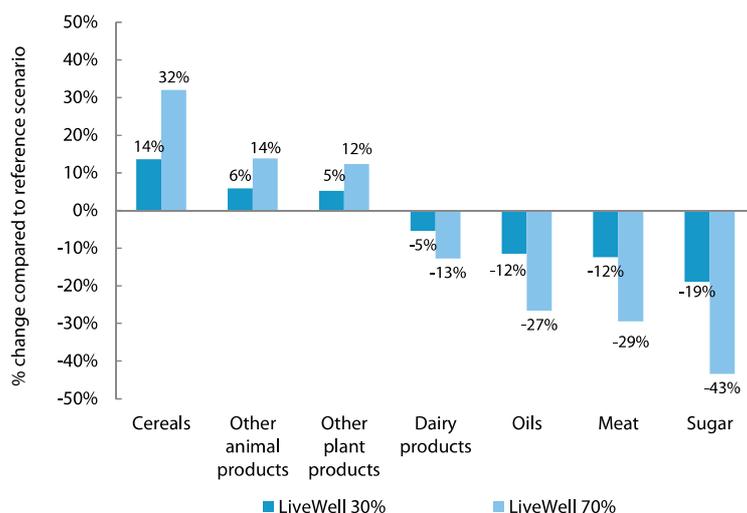


Figure 38 : les impacts du degré de généralisation de la « diète Livewell » sur les types de produits consommés, en % par rapport au scénario de référence. Lecture : si 30% de la population européenne adopte la diète Livewell, la consommation de céréales augmente de 14% et celle de produits laitiers baisse de 5% ; si on passe à 70%, les valeurs deviennent respectivement +32% (céréales) et -13% (lait)

Sur cette base, l'équipe en charge de Livewell mobilise le modèle d'équilibre partiel du modèle CAPRI pour estimer les impacts au niveau de la production (niveau fermes) de ces évolutions de consommation. À ces analyses au niveau de la ferme sont combinées d'autres qui, en fonction de volumes transformés et distribués, estiment les impacts aux différents niveaux de la chaîne de valeur, ce que résume le tableau suivant.

	LiveWell 30% (Change compared to the reference scenario)		LiveWell 70% (Change compared to the reference scenario)	
	In € billion	In % of GDP	In € billion	In % of GDP
<b>Consumer welfare</b>	+€7.8 bn	+0.051%	+€1.3 bn	+0.009%
<b>Agricultural income</b>	-€8.4 bn	-0.055%	-€10.1 bn	-0.066%
<b>Income of processing industry</b>	-€4.2 bn	-0.027%	-€8.7 bn	-0.056%
<b>Income of other private agents</b>	+€0.3 bn	+0.002%	+€0.6 bn	+0.004%
<b>Public agricultural budget</b>	-€0.5 bn	-0.003%	-€1.2 bn	-0.008%
<b>Total</b>	-€5.0 bn	-0.033%	-€18.1 bn	-0.117%

Tableau 1 : les impacts économiques du degré de généralisation de la « diète Livewell » sur la chaîne de valeur européenne

Trois grands enseignements ressortent de l'analyse de ce tableau qui, à ce stade, ne porte que sur les impacts relatifs à la production agricole (par exemple, les impacts sur la santé ne sont pas comptabilisés) :

- Les principaux perdants de la généralisation d'une alimentation plus durable, avec les hypothèses du modèle, sont les producteurs (*agricultural income = revenu agricole*) et les IAA (*income of processing industry = revenu des industries de transformation*). Les consommateurs sont directement bénéficiaires du fait de moindres dépenses en produits carnés et laitiers, onéreux. Les autres agents économiques sont relativement peu touchés. En termes d'import/export, les hypothèses de Livewell conduisent à des résultats contrastés selon les produits (une faible baisse des exports céréales mais une hausse marquée des produits animaux devenus « excédentaires » et dont les prix baissent), les importations en soja sont réduites.
- La différence entre LiveWell 30% et LiveWell 70% exprime l'impact du changement d'échelle dans les volumes de production considérés. CAPRI anticipe des « effets seuil » non linéaires. Par exemple, le prix des légumes varie de +30% pour LW30% à +75% pour LW70%. Plus significativement, le prix des céréales baisse (peu) pour LW30% (baisse de la consommation pour l'alimentation animale ?) et augmente (peu) pour LW70%. La publication ne permet pas de saisir les raisons de ces variations, mais elle conclut que l'échelle de généralisation de la diète plus durable a un impact macro-économique.
- Ramenés au PIB global (*% of GDP = % de PIB*) les impacts sont négligeables. L'ordre de grandeur consolidé (entre -0,033% et -0,117% ! soit l'épaisseur du trait) suggère une capacité de la société européenne dans son ensemble à assumer les impacts économiques d'un changement d'alimentation sans changer la nature du système économique dans son ensemble.

L'étape suivante dans l'analyse conduite dans Livewell consiste à estimer les impacts plus globaux, au-delà de la seule chaîne alimentaire, de LW30% et LW70%. Ce que résume là encore le tableau suivant.

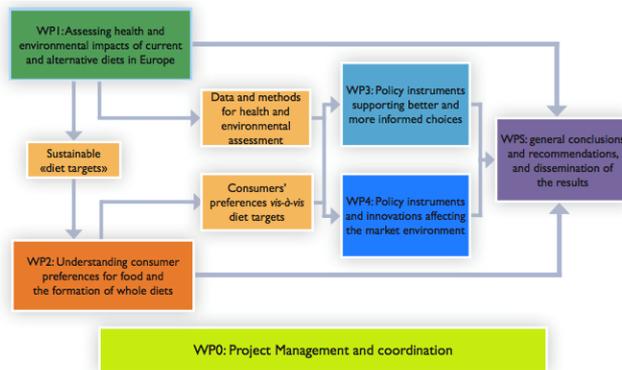
Dimension	Effet	Coût ou bénéfice ?	Impact comparé au scénario de référence		Commentaire
			LiveWell 30%	LiveWell 70%	
Bien être économique	Réduction du revenu dans la branche agricole et de la transformation/distribution	Coût	-12,3 Mds €	- 18,2 Mds €	Le revenu ds secteurs agricoles et des IAA décroît dans les deux scénarios. La hausse des revenus dans le secteur des légumes, des œufs, et légumes secs ne compense pas les pertes pour la viande et les produits laitiers.
	Réduction du budget agricole	Coût	- 0,5 Mds €	- 1,2 Mds €	Dans les deux scénarios LW, les impacts sont légèrement négatifs du fait d'une perte de revenus douaniers et de paiements PAC.
	Augmentation du bien-être du consommateur	Bénéfice	+ 7,8 Mds €	+ 1,3 Mds €	Le bénéfice pour le consommateur est positif dans les deux scénarios LW, mais il est moindre dans LW70% du fait d'une forte hausse du prix des légumes (effet goulot d'étranglement de l'offre).

Environnement	Réduction des émissions de GES d'origine agricole (eq. CO <sub>2</sub> )	Bénéfice	-25,3 Mt (non monétarisé)	-59,9 Mt (non monétarisé), soit -1,5% des émissions agricoles mondiales	Les émissions de GES d'origine agricole décroissent significativement (Monde et UE). La baisse des prix des produits animaux limite la production mondiale, et partant les émissions de GES du secteur.
	Réduction des excès d'azote	Bénéfice	-0,2 Mt (non monétarisé)	-0,3 Mt (non monétarisé)	La baisse de production animale réduit l'usage du fumier comme fertilisant. La réduction des excès d'azote réduit le lessivage et les émissions d'ammoniac gazeux.
Santé publique	Coûts évités pour l'obésité et les maladies associées	Bénéfice	+6,5 à +13,8 Mds €	+15,2 à +32,1 Mds €	L'adoption de régimes alimentaires plus sains réduit considérablement les coûts de l'obésité et des maladies associées
	Autres bénéfices	Bénéfice	Non monétarisés	Non monétarisés	La réduction de l'obésité réduit les impacts socio-sanitaires difficiles à monétariser tels la discrimination sociale, les problèmes de santé mentale et les handicaps physiques causés par l'obésité

Tableau 2 : synthèse des impacts économiques (monétarisés) et non économiques de LiveWell (notre traduction et mise en forme)

On soulignera que LiveWell ne cherche pas à monétariser tous les impacts ni n'envisage de changement de régime alimentaire réduisant les pesticides (généralisation du bio), dont les impacts sanitaires pourraient être d'un ordre de grandeur comparable voire supérieurs à ceux considérés. D'une manière générale, avec le modèle CAPRI, LiveWell n'envisage pas de changement de mode de production, mais une réponse économique à une variation de demande, toute chose égale par ailleurs (dont les systèmes techniques).

Le projet de recherche *SUSDIET* (Soler, 2017) a été conduit à l'échelle de 9 pays européens par 15 équipes pluridisciplinaires. Il cherche à identifier les régimes alimentaires durables compatibles avec les préférences des consommateurs et les politiques publiques à mettre en œuvre pour favoriser le changement. Il ressort qu'un régime alimentaire conforme aux recommandations nutritionnelles et permettant de diminuer de 30% les émissions de gaz à effet de serre, imposerait de fortes modifications dans les habitudes alimentaires mais serait possible sans supprimer aucun groupe d'aliments. Néanmoins, le projet alerte sur le fait que même pour les consommateurs les plus attentifs aux effets sur la santé, ou pour ceux les plus sensibles aux enjeux de durabilité,



l'adoption d'un tel régime est synonyme de perte de bien-être, du moins à court terme. De même, du point de vue des politiques publiques, si les labels avertissent les consommateurs, ils ne changent pas fondamentalement leurs comportements, et en matière d'incitation fiscale, la littérature semble montrer que les incitations en termes de prix doivent dépasser 10% voire 20% pour avoir un effet sur les régimes alimentaires.

Figure 39 : Description scientifique du projet Susdiet et de ses objectifs

*Les coûts de l'élevage industriels : Les implications économiques du passage à un élevage plus respectueux du bien-être des animaux*, (Compassion in world farming, 2011). Cette synthèse bibliographique propose une analyse économique d'un meilleur respect du bien-être animal, en se centrant sur les impacts à l'échelle des systèmes de production. L'auteur conclut que compte tenu des coûts externes à l'élevage intensif, même si le respect du bien-être animal est susceptible de coûter un peu plus cher à l'exploitant (un des apports de l'étude est de faire ressortir des ordres de grandeur modestes, avec des surcoûts de l'ordre de 10%), une approche globale permet de relativiser cet impact. D'abord, un meilleur respect du bien-être des animaux peut augmenter la productivité et diminuer d'autres coûts, notamment en termes de santé. Par ailleurs, des choix politiques pourraient favoriser un meilleur respect du bien-être animal en valorisant ces pratiques soit par un étiquetage spécifique à destination du consommateur qui pourra choisir de payer plus cher, soit par un soutien financier au niveau de la PAC, ou encore par des mesures fiscales susceptibles de réduire le coût de production dans de telles conditions (taux d'amortissement plus favorables, TVA plus faible...). Enfin, l'étude pointe les impacts de l'agriculture industrielle en reprenant diverses études qui les monétarisent aux USA, au Royaume-Uni et en Allemagne. La comparaison fait ressortir (a) des impacts monétaires très importants en valeur (b) des différences d'ordres de grandeur entre pays qui semblent plus s'expliquer par des différences de méthodes que de nature d'impact (cf. tableau suivant).

CATÉGORIE DE COÛT	Royaume-Uni (millions de livres sterling)	États-Unis (millions de livres sterling)	Allemagne (millions de livres sterling)
Dommmages au capital naturel : l'eau – y compris les pesticides, le nitrate, le phosphore & la terre dans l'eau potable	231	1576	91
Dommmages au capital naturel : l'air – y compris les émissions d'ammoniac, de méthane, d'oxyde nitreux & de dioxyde de carbone	1113	10,936	1125
Dommmages au capital naturel : les sols – y compris l'érosion & les inondations	96	8052	Pas d'estimation calculée
Dommmages au capital naturel : la biodiversité & le paysage – y compris les pertes de biodiversité/de faune, les pertes de haies vives & de murs en pierre sèche et les pertes de colonies d'abeilles	126	370	5
Dommmages à la santé humaine : y compris les épidémies bactériennes & virales dans l'alimentation et, au Royaume-Uni, l'ESB & la nouvelle variante de la MCJ	777	88	9
Total annuel des coûts environnementaux et sanitaires externes	2342	21,022	1230

Tableau 3 : les coûts environnementaux et sanitaires externes annuels de l'agriculture moderne au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne (Pretty 2001, in CIWF 2010)

*Nourrir l'Europe en temps de crise. Vers des systèmes alimentaires résilients* (Sevigne, 2013), est une expertise commanditée par les Verts et l'Alliance Libre Européenne du Parlement européen. Elle se positionne clairement à charge contre le système alimentaire industriel prédominant du point de vue environnemental, social et économique, et invite à repenser celui-ci dans son ensemble en se référant à des principes généraux de résilience. Le principe : *les systèmes alimentaires, l'agriculture et la demande (les consommateurs) doivent être à l'avenir très économes en énergie, construits sur des petites structures décentralisées et conscientes des limites physiques de la planète*. L'étude s'appuie également sur des expériences alternatives concrètes — souvent initiées par des citoyens conscients des menaces que fait peser le système actuel sur la sécurité alimentaire, et parfois économiquement viables —, pour montrer la possibilité d'une transition et favoriser le passage à l'action, à condition de les soutenir et de favoriser leur émergence par des politiques publiques fortes. Selon l'auteur, il y aura à l'avenir, une multitude de systèmes alimentaires de plus petites tailles et non plus un seul système dominant. Les réseaux de distribution alternatifs seront bien plus courts et apporteront aux citoyens les produits d'une agriculture urbaine émergente et très innovante. L'étude se conclut sur un certain nombre de recommandations pour favoriser la transition, classées par thématiques (pic pétrolier, agriculture urbaine et péri-urbaine, zones rurales, foncier, semences, main d'œuvre, échanges commerciaux, changement climatique, limiter et modifier la demande alimentaire, réduire le gaspillage alimentaire), et par niveau d'action (niveau européen, collectivités locales, entreprises, recherche, agriculteurs, citoyens, décideurs publics).



Le projet *TYFA (Ten Years For Agroecology)* (Moraine, Lumbroso, & Poux, 2016), comme le précédent, envisage une refonte du système alimentaire dans son ensemble, au regard notamment de ses conséquences environnementales. Comme le projet d'IPES Food, il s'appuie pour cela sur l'agroécologie qui pourrait devenir le modèle de production dominant en Europe, intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et permettant de conserver une dynamique industrielle, telle que souhaitée par la plupart des acteurs publics et privés. Ce travail passe en revue un certain nombre d'expériences combinant production agroécologique et mise sur le marché, conduites dans différents pays européens et propose sur cette base une analyse typologique permettant de projeter une généralisation de ce système au niveau de l'Europe. Son

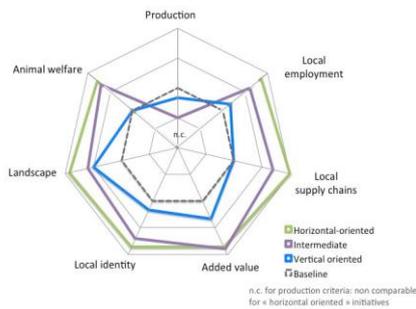


Figure 40 : Les performances économiques et sociales des différents types d'expériences

originalité est d'envisager une diversité de types de production et d'organisation de chaînes alimentaires (locales et longues). Il pointe également ce que l'adoption de l'agroécologie pourrait représenter en termes de gains sociétaux, d'un point de vue social, économique et culturel (conditions de production, bien-être animal, emploi locaux, chaînes d'approvisionnement locales, paysage, identité locale, valeur ajoutée).

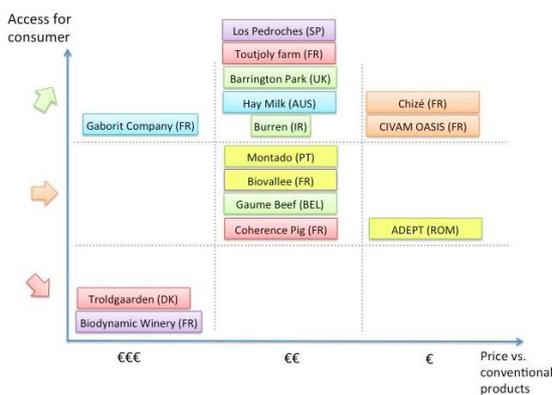


Figure 41 : Quels impacts des différentes expériences en termes d'accessibilité pour le consommateur et de prix par rapport au modèle conventionnel

Le projet montre notamment ce que les différentes expériences observées pourraient représenter pour les consommateurs en termes d'accès et de prix. Si la plupart des produits issus de ces expériences restent accessibles (13 sur 15), les prix sont quant à eux susceptibles d'augmenter entre 10 et plus de 20% pour 12 d'entre elles, compte tenu de la nature même des produits, plus difficiles à produire à grande échelle et nécessitant davantage de main d'œuvre.

Il insiste enfin sur l'importance des dynamiques collectives dans la réussite de ces initiatives.

Enfin, la thèse de Cécile Bellora *Échanges internationaux en agriculture : changements d'utilisation des sols, biodiversité et durabilité environnementale* (Bellora, 2014) envisage les impacts économiques du développement de l'agriculture biologique en Europe, à l'échelle des marchés mondiaux, en prenant comme hypothèse un développement de l'agriculture biologique qui atteint 20% de la SAU de l'UE en 2020 (8,8 millions d'ha en 2020 contre 450 000 ha en 2008, année de référence retenue dans l'étude).

La modélisation repose sur l'intégration de variations de rendements et sur des élasticité-prix pour les produits bio comme variables d'entrée ; sur cette base, le modèle d'équilibre partiel mobilisé calcule l'assolement qui maximise la valeur pour les producteurs, toute chose égale par ailleurs.

Le tableau suivant résume les impacts de l'hypothèse des 20% de bio sur les produits agricoles impactés, à l'échelle mondiale.

	EU27	Brazil	USA	IndoMalay	RoW	World	World prices
<b>Maize</b>							
Supply	-3 453	630	606	57	991	-1 169	+2.3%
Final demand	-86	-4	-2	-32	-533	-657	
Livestock demand	114	-172	-40	22	527	451	
Other demand	-233	-38	-384	-2	-305	-963	
<b>Rapeseed</b>							
Supply	-874	0	-1	0	-8	-882	+1.6%
Final demand	-0	-0	-1	-0	-0	-1	
Livestock demand	20	0	1	0	26	47	
Other demand	-622	-0	-1	-0	-305	-927	
<b>Sunflower</b>							
Supply	-294	1	-0	0	-81	-375	+1.4%
Final demand	-0	-0	-0	-0	-0	-0	
Livestock demand	36	0	3	0	42	81	
Other demand	-191	1	-4	0	-261	-455	
<b>Wheat</b>							
Supply	-9 671	81	176	0	2 341	-7 073	+3.3%
Final demand	-157	-3	-3	-0	-297	-460	
Livestock demand	-1 859	-5	-229	-92	-3 345	-5 530	
Other demand	-746	-98	-16	-3	-221	-1 084	

*Note:* Demand includes demand from final consumers (*Final demand*), intermediate consumption by the feedstock industry (*Livestock demand*) and intermediate consumptions by other sectors (*Other demand*), including biofuel production. Global markets are balanced.

Tableau 4 : changement dans la production finale (x1000 t) et impacts sur les prix mondiaux pour les différents produits végétaux d'une sole de l'UE à 20% en agriculture biologique

Deux conclusions ressortent de l'analyse défendue dans la thèse :

- L'impact d'un développement de l'agriculture bio en Europe sur les prix mondiaux, au niveau considéré (20% de la SAU européenne), est somme toute limité ;
- Mais la baisse de la production en Europe peut s'accompagner d'un report de production en dehors de l'Europe, pour faire face à une demande mondiale croissante. Cécile Bellora estime que 323 000 ha de prairies et 166 000 ha de forêt devraient être convertis en terres arables pour compenser la perte de production en Europe. Sans entrer dans les détails, elle conclut à des avantages environnementaux concentrés en Europe et des inconvénients ailleurs dans le monde, avec un impact en termes de GES globalement négatif.

Ce qui doit être souligné est que le raisonnement se fait ici toute chose égale par ailleurs et, notamment, ne considère pas d'évolution dans les modes de consommation alimentaires qui pourraient compenser — voire plus que compenser — les « pertes » de production induites par l'extension de l'agriculture biologique en Europe (comme dans LiveWell par exemple). On voit ici la sensibilité des hypothèses de cadrage sur les conclusions tirées, indépendamment de la qualité des modèles mobilisés.

#### Au niveau français

Les travaux repérés à cette échelle se concentrent davantage sur un maillon précis de la chaîne alimentaire. Ils sont notamment, pour la plupart, très en lien avec les acteurs du système : la production agricole, dans son ensemble pour *Afterres* (Solagro 2014 et 2016), une filière en particulier (avicole, lait, fruits et légumes, vin...) pour les perspectives conduites par FranceAgriMer, la filière

viande pour une prospective menée dans le Massif Central, la filière alimentaire, de l'amont à l'aval, pour l'étude sur *les comportements alimentaires de demain* (Blézat, Credoc, Deloitte, 2017) ou encore les *circuits de distribution* (Avis du CESE, 2016). Tous ces travaux sont clairement orientés vers les intérêts économiques du secteur et sa capacité d'adaptation aux attentes des consommateurs. D'autres abordent plus précisément la question du consommateur et des tendances à l'œuvre dans l'évolution des perceptions et comportements, et notamment des moteurs de changement (*DimDamDom, Vers une alimentation bas carbone, saine et abordable du WWF*). Deux rapports enfin traitent la question de l'alimentation dans une perspective plus globale de stratégie nationale visant à fournir les principales orientations en matière de climat ou de santé (*SNBC* et *PNNS*).

Les deux projets *Afterres* (Solagro, 2016) proposent une représentation des rythmes de changement des modèles agricoles permettant de répondre aux enjeux climatiques. Ils fournissent des éléments quantifiés de l'usage des sols, de la production animale, des gaz à effets de serre, de l'énergie, de l'azote, de l'eau et pour la deuxième version, des emplois, des transferts de valeur dans la chaîne et des externalités négatives de l'agriculture.



Comme les projets Agrimonde, ils font le lien entre régime alimentaire et usage des sols. *Afterres* conserve des rendements élevés, la production végétale demeure la même mais on réduit la production animale pour des enjeux d'émission de GES alors que la fraction végétale « libérée » de la production d'aliments du bétail est utilisée à des fins énergétiques (substitution au carbone fossile).

Figure 42 : Graphique illustrant l'écart entre les principaux flux monétaires du scénario *Afterres* comparé au scénario tendanciel

Les *différentes prospectives « filière »* (FranceAgriMer 2012)(FranceAgriMer 2016)(FranceAgriMer 2017) ont toutes été conduites selon la même méthode<sup>79</sup> consistant à inviter un groupe d'experts (chercheurs, administration, professionnels de la filière) à explorer des futurs possibles à partir de la construction de scénarios. Chacun de ces exercices a été initié en réaction à des périodes de crises (économique, sanitaire, climatique, ...) et de concurrence accrue. Ils sont directement destinés aux décideurs de la filière afin qu'ils soient en mesure d'élaborer des stratégies d'actions collectives dans un contexte d'évolution de l'offre et de la demande. De ce fait, tous proposent un ou plusieurs scénarios plus ou moins durables, mais surtout du point de vue de la survie économique de la filière. L'environnement, essentiellement via le climat, n'est présent qu'en tant que facteur externe à prendre en compte, pas en tant que composante de la durabilité économique.

<sup>79</sup> SYSPAHMM (système, processus, agrégat d'hypothèses, micro et macrosécenarios) formalisée par Michel et Clementina Sebillotte - Inra

A une autre échelle, celle du *Massif Central*, une prospective sur la filière viande (INRA, 2016) mérite également d'être mentionnée. Là encore, il s'agit d'envisager comment les productions de viande du Massif Central sont susceptibles de résister d'ici à 2050 dans un contexte de baisse de la consommation de viande. Cinq scénarios ont été élaborés parmi lesquels l'un d'entre eux est clairement durable en s'appuyant sur l'agroécologie, et un autre très environnemental mais peu acceptable car très libéral et renvoyant à une trop forte extensification de la production (avec une déprise paysagère). Ces scénarios apportent des éléments quantifiés sur le cheptel, l'usage des sols, les exploitants agricoles et les emplois et sur l'environnement.

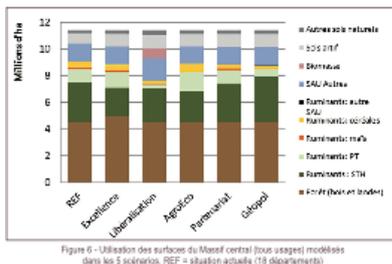


Figure 43 : Utilisation des surfaces du Massif Central (tous usages) dans les cinq scénarios

Le groupement Blézat – Crédoc – Deloitte a conduit une Étude prospective sur les comportements alimentaires de demain et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire (Blézat, Crédoc, & Deloitte Développement Durable, 2017) financée par le Ministère de l'Agriculture et ses partenaires. L'étude est destinée à l'ensemble des acteurs, de l'amont à l'aval de la filière, pour leur permettre d'anticiper les besoins et enjeux de demain, les tendances de consommation à l'horizon 2025. Le travail a consisté à identifier et hiérarchiser les tendances importantes pour le tissu économique (sur la base de travaux du CREDOC et autres données). Seize fiches tendances



Figure 44 : les 16 fiches tendances et impacts

et impacts ont ainsi été produites, à partir de cinq grandes thématiques de facteurs de changement (facteurs démographiques et modes de vie, facteurs économiques, facteurs culturels et valeurs, facteurs technologiques, facteurs réglementaires), le rapport relevant néanmoins que la force de l'habitude est susceptible de constituer un vrai frein au changement de comportement.

Un avis du CESE publié en 2016 sur *Les circuits de distribution des produits alimentaires* (CESE, 2016) pointe quant à lui la nécessité de repenser le système dominant qui ne satisfait plus ni les acteurs eux-mêmes ni les consommateurs. La forte concentration des grandes enseignes qui maîtrisent plus de 70% de l'approvisionnement ne répond plus en effet aux attentes de sens, valeur et confiance en l'alimentation. Allant dans le sens des travaux décrits ci-dessus, cet avis préconise une meilleure structuration des filières pour être en mesure de se confronter à la grande distribution. Les circuits de proximité constituent probablement une réponse à la demande confiance et de relation directe entre le consommateur et le producteur ou le consommateur. Dans tous les cas, il convient de rétablir un équilibre dans les relations commerciales.

Le projet de recherche *DimDamDom* (Dubuisson-Quellier & Gojard, 2014), conduit dans le cadre de l'appel à projets de recherche et développement « Déchets et Société » lancé par l'ADEME, aborde comme l'étude Blézat – Crédoc – Deloitte, la question des pratiques alimentaires et souligne leur forte inertie, du fait du cadre familial ou social dans lequel les consommateurs évoluent. Néanmoins, les choses ne sont pas figées. Certains moments ou événements

particuliers peuvent amener au changement par l'interaction de considérations économiques ou liées à des évolutions au sein de l'entourage familial, amical et/ou professionnel, aux experts. Le choix d'un changement demeure toujours personnel et se fait notamment en fonction de la légitimité accordée à la fois à ces nouvelles pratiques et aux prescripteurs. Pour les auteurs, les consommateurs seraient ainsi plus réceptifs aux prescriptions nutritionnelles qu'ils jugeraient davantage stabilisées, étayées, qu'environnementales, même s'ils sont par ailleurs globalement sensibles à ces questions. A ce propos, on peut néanmoins se demander si les choses ne sont pas en cours d'évolution si l'on se réfère à différentes études publiées récemment, comme par exemple celle de l'INSEE sur les français et l'environnement (2017).

Dans le cadre des États Généraux de l'alimentation (EGA) et afin de sensibiliser les citoyens sur le lien entre l'alimentation et le changement climatique, le WWF et Eco2 Initiative se sont associés pour élaborer des « paniers durables ». Leur rapport, *Vers une alimentation bas carbone, saine et abordable* (WWF, 2017), compare différents paniers alimentaires correspondant aux consommations hebdomadaires des ménages français et évalue leur impact carbone, leur coût et qualité nutritionnelle, en s'appuyant notamment sur les résultats des études Livewell, Afterres et INCA<sup>80</sup>. L'étude aboutit ainsi à la construction d'une assiette durable nommée « flexitarienne ». Intégrant les notions de modes de production durables et de coûts d'une alimentation durable, cette assiette a été élaborée selon différents critères : bas carbone, sains et équilibrés d'un point de vue nutritionnel, intégrant des produits labellisés et à un coût acceptable.

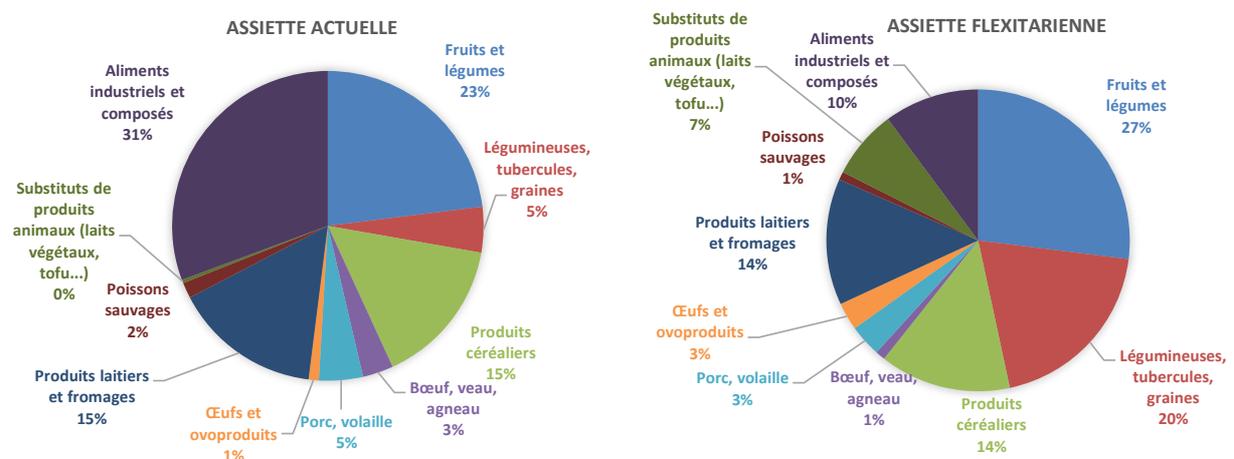


Figure 45 : l'assiette flexitarienne souhaitable sur les critères carbone, santé et prix (à droite), comparée à l'assiette actuelle (à gauche)

<sup>80</sup> Ces évaluations ont été réalisées grâce à l'outil Etiquettable, basé sur les données Foodges et Agribalyse de l'ADEME et de la base de données CIQUAL 2016 de l'ANSES.

Sur cette base, l'étude estime le coût final pour le consommateur qui adopte un régime flexitarien.

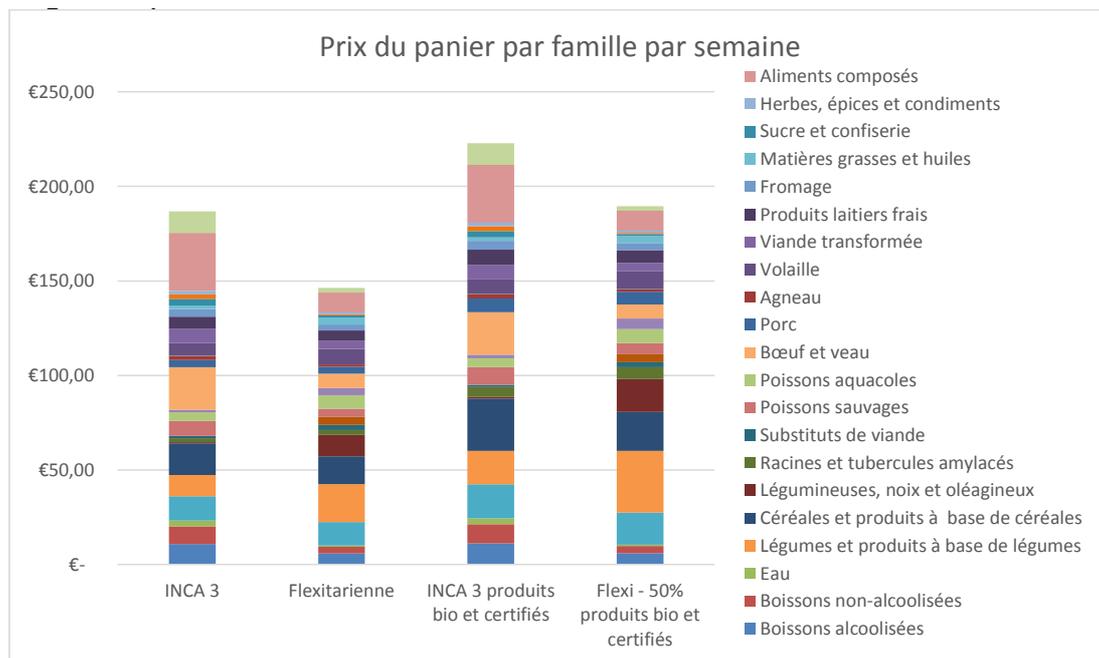


Figure 46 : coût des paniers INCA 3 (consommation actuelle) et flexitarien – les deux histogrammes de droite supposent que 50% des aliments sont bios et certifiés (donc plus chers)

Sur le plan purement économique, les conclusions de l'étude tiennent en deux points clés :

- L'adoption d'un régime flexitarien permet de sensiblement réduire les coûts pour le consommateur, sur la base de produits conventionnels (-20%)
- Le régime flexitarien est compatible avec le maintien du prix de l'alimentation moyenne, en intégrant 50% de produits bio et certifiés (soit ceux étudiés dans la partie 2 du présent rapport).

L'adoption d'une telle assiette suppose néanmoins une évolution des pratiques et habitudes alimentaires, difficile à court terme, mais atteignable sur 10 ou 15 ans selon les auteurs, à la condition de changements culturels et économiques, et aussi de fortes incitations publiques et privées.

Une des limites de l'étude est de raisonner toute chose égale par ailleurs ; à la différence de LiveWell ou de la thèse de Cécile Bellora, il n'y a pas d'intégration de variation de prix si la demande venait à évoluer sensiblement en se généralisant : si la consommation de viande s'effondre, l'impact relatif du prix baisse également et inversement, la demande accrue en fruits et légumes peut limiter l'intérêt économique (cf. le commentaire dans le Tableau 2 supra).

Deux autres réflexions conduites à l'échelle nationales abordent la question de l'alimentation durable dans le cadre de stratégies traitant du climat ou de la santé. Tout d'abord la *Stratégie Nationale Bas-Carbone* (MEDDE, 2015), présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres, fixe les grandes orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transition vers une économie décarbonée dans de nombreux secteurs : transports, résidentiel-tertiaire, agriculture, industrie, production d'énergie et gestion des déchets. Sur la base d'un scénario de référence élaboré au cours d'un exercice de modélisation prospective, les recommandations de la SNBC ont été coconstruites avec des représentants de la société civile, via l'association étroite des organisations représentées au Conseil national de la transition écologique et grâce à une consultation du public

en ligne. Différents critères ont été mobilisés : impact économique et macro-économique, impact environnemental, impact social, faisabilité du scénario. Les budgets-carbones sont déclinés pour chaque secteur d'activité pour trois périodes de 2015 à 2028. La SNBC comporte des instruments de politiques publiques, des recommandations transversales et sectorielles et des indicateurs de suivi.

Face aux inégalités sociales de santé qui se sont aggravées dans le domaine de la nutrition, le Haut Conseil de la Santé Publique a proposé que pour la période 2017 – 2021 la *Politique nutritionnelle de santé publique* (HCSP, 2017) s'appuie sur *des mesures visant la population générale mais avec une intensité graduée selon de le degré de désavantage socio-économique*. Le groupe de travail pluridisciplinaire constitué à cette occasion souligne notamment que si le rapport bénéfique/risque demeure actuellement favorable pour l'ensemble des repères de consommation, des mesures relatives aux risques environnementaux doivent être prises pour le maintenir.

Grande-Bretagne

Enfin, une recherche conduite au Royaume-Uni *Food Futures : from business as usual to business unusual* (3keel & Wrap, 2015) peut également être mentionnée. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs susceptibles de faire évoluer le système. Elle constate en effet que face à la croissance démographique, aux nouvelles aspirations d'une classe moyenne urbaine pour des régimes alimentaires riche en protéines variées, et à une pression accrue sur les ressources naturelles nécessaires à la production d'aliments (terres, sol, eau et biodiversité), il est nécessaire d'opérer une transition vers un système alimentaire nutritionnellement meilleur pour la santé et pour l'environnement. Cette transition doit se faire à la fois grâce aux innovations technologiques mais aussi avec l'implication des porteurs de politiques publiques, des entreprises et de la société civile. Le projet identifie quinze champs prioritaires, allant de l'expansion de l'aquaculture aux opportunités offertes par l'automatisation et l'échange de données dans la transformation alimentaire (appelée "industrie 4.0"), sur lesquels il conviendrait de pousser l'innovation, développer des chaînes de valeur plus résilientes et améliorer l'offre aux consommateurs. Pour chaque thématique, une approche critique du système alimentaire est proposée, les principaux risques sont présentés et des illustrations innovantes sont proposées.

## Analyse transverse des travaux étudiés

Après cette présentation des différents travaux repérés, le tableau qui suit propose de les positionner les uns par rapport aux autres au regard des enjeux de développement durable qu'ils traitent afin d'avoir une vision globale du degré de durabilité auquel ils se situent. Cela ne signifie cependant pas qu'ils omettent toutes les dimensions du développement durable, mais leur entrée privilégie selon les cas une ou plusieurs d'entre elles.

	Environnement	Social	Économie	Gouvernance
AgriMonde 1	Climat Ressources naturelles / Usage des sols	Consommateur/ régime alimentaire	Production agricole	
AgriMonde Terra	Climat Ressources naturelles / Usage des sols	Consommateur/ régime alimentaire	Production agricole	Organisation des chaînes alimentaires
IPES Food	Usage des sols Climat Biodiversité Écosystèmes aquatiques	Santé Lutte contre la précarité alimentaire	Production agricole Conditions de vie des exploitants agricoles Emplois	Recommandations politiques
Rastoin (scénarios SAIG et SARDT)	Usage des sols Climat Sols Pollution	Santé (malnutrition vs. obésité) Inégalités sociales	Production agricole, vulnérabilité et fragilité technique Conditions de vie des exploitants agricoles Emplois	Organisation des chaînes alimentaires et recommandations politiques
Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture	Ressources naturelles / 100% bio	Consommateur/ régime alimentaire	Production agricole Baisse du gaspillage alimentaire	
Livewell for Life	Climat	Consommateur/ régime alimentaire	IAA	Recommandations politiques
Susdiet	Climat	Santé Coût acceptable		Recommandations politiques
Les coûts de l'élevage industriels : les implications économiques du passage à un élevage plus respectueux du bien-être des animaux		Santé	Bien-être animal (au niveau des exploitations)	Recommandations politiques
Nourrir l'Europe en temps de crise. Vers des systèmes alimentaires résilients	Climat Ressources naturelles		Systèmes alternatifs	Recommandations politiques
TYFA	Biodiversité Écosystèmes aquatiques Paysage (...)	Identité locale	Production agricole Bien-être animal Approvisionnement local Emplois	Dynamiques collectives

Afterres 1 & 2	Climat Usage des sols	Consommateur/ régime alimentaire	Production agricole Emplois	
Prospectives « filière » FranceAgriMer			Avenir de la filière	Dynamiques collectives
Prospective Viande Massif Central	Ressources naturelles / Usage des sols Climat Biodiversité Paysage		Avenir de la filière Emplois	Organisation des chaines alimentaires, dynamiques collectives
Étude prospective sur les principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filiale alimentaire		Tendances de consommation Facteurs de changement	Avenir de la filière alimentaire	
Les circuits de distribution des produits alimentaires			Équilibre des relations commerciales	Structuration des filiales
DimDamDom		Pratiques alimentaires		
Vers une alimentation bas carbone, saine et abordable	Climat	Santé Coût acceptable	Production agricole	Incitations publiques et privées nécessaires
Stratégie Nationale Bas- Carbone	Climat	Impact social	Impact économique	Recommandation s politiques
Politique nutritionnelle de santé publique	Risques environnementaux	Santé Précarité nutritionnelle		Recommandation s politiques
Food Futures : from business as usual to business unusual	Ressources naturelles	Santé		Implication des porteurs de politiques publiques, des entreprises, de la société civile



Quels thèmes couverts, pour quelle durabilité ?

On constate donc que tous ces travaux proposent une durabilité du système alimentaire dont les principaux déterminants varient. Cela s'explique par différents facteurs : échelle d'analyse, positionnement stratégique, entrée disciplinaire... Aucun des travaux étudiés ne combine vision globale et détail d'analyse. Mais au final, leur analyse d'ensemble construit une image assez convergente des différents facteurs à l'œuvre pour aboutir à un système alimentaire plus durable. Nous proposons donc dans ce qui suit de revenir sur les thèmes abordés par ces travaux.

1 - Pour plusieurs des travaux étudiés, c'est la question des systèmes de production qui est au centre des enjeux de développement durable et est susceptible d'induire un changement de système alimentaire. Comme le montrent par exemple le projet d'*IPES Food*, qui soutient des systèmes de production agroécologique diversifiés, tout comme le projet *TYFA* à l'échelle européenne, l'article *Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture* défendant un passage au 100% bio, ou même le rapport sur les coûts de l'élevage industriel, la transition vers des modes de production alternatifs au modèle agricole dominant pourrait à la fois répondre aux enjeux environnementaux dans leur diversité (climat, biodiversité, préservation des ressources...), mais aussi sociaux (notamment en terme de santé ou de bien-être animal) et économiques (en procurant de meilleurs revenus aux agriculteurs). Tout cela à la condition que les porteurs de politiques se coordonnent et s'emparent de la question, notamment en mettant en œuvre des mesures incitatives permettant de revoir l'organisation de la chaîne alimentaire pour laisser plus de place à la diversité des systèmes de production et de distribution.

Certains travaux (*Agrimonde et Agrimonde Terra, Afterres* ou *la prospective de la filière viande du Massif Central*), abordent le changement de régime alimentaire qui pourrait engendrer une évolution vers une alimentation plus durable en induisant des transformations profondes de l'occupation des sols. Outre que ce changement se justifie là encore par des questions de santé, il est également susceptible de répondre à de nouvelles demandes des consommateurs, qui se traduisent notamment par le développement d'alternatives de plus en plus nombreuses. Enfin, une mutation vers des systèmes de production plus durables intégrant un meilleur équilibre entre production et consommation (*Agrimonde*), limitant le gaspillage (*Nourrir l'Europe en temps de crise, Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture*), pourrait avoir des conséquences sur le commerce mondial.

2 – Les différents travaux de *prospectives « filières »*, l'étude sur les *nouveaux comportements alimentaires* pour le Ministère de l'Agriculture ainsi que les travaux de Rastoin, montrent quant à eux la prise de conscience de la part des acteurs d'une nécessaire évolution dans leurs pratiques pour s'adapter aux nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés : une concurrence accrue, les crises sanitaires, les enjeux environnementaux notamment liés au climat, une demande des consommateurs qui évolue. Si les scénarios proposés intègrent plus ou moins des dimensions de durabilité — certains proposent ainsi que des normes sociales, sanitaires et environnementales soient mises en place au niveau mondial, invitant le consommateur à arrêter ses choix sur d'autres valeurs que le seul prix, qu'une réforme de la politique agricole soit envisagée, notamment au niveau de la PAC, que les circuits de transformation et de distribution soient moins concentrés et plus en lien avec les territoires (voir aussi l'*avis de CESE* à ce sujet) — la question qui prédomine est celle de la survie économique de ces filières. Face à ce contexte en pleine mutation, une meilleure

structuration des filières et la nécessaire construction de stratégies collectives pour leur permettre de résister aux pressions auxquelles elles sont confrontées, sont au centre des réflexions. Il s'agit d'assurer une meilleure répartition des coûts et bénéfices entre les acteurs.

3 – D'autres travaux ont choisi de s'intéresser prioritairement aux consommateurs, à leurs habitudes, leurs attentes et leur capacité de changement. En effet, la nécessaire évolution des régimes alimentaires en raison de différentes considérations (santé, environnement, économique, éthique, ...) engendre des impacts en termes économique, social et culturel que les consommateurs ne sont pas forcément prêts à subir, du moins à court terme. Trois projets proposent ainsi des régimes alimentaires dits durables tout en étant acceptables par les consommateurs (*Livewell* et *Susdiet* au niveau européen et *le projet du WWF* au niveau français). Ils soulignent néanmoins qu'au-delà de la question du coût économique, des facteurs sociaux et culturels doivent être considérés pour envisager une évolution dans les habitudes et pratiques. Ainsi, les projets *Susdiet* au niveau européen et *DimDamDom* au niveau français, insistent particulièrement sur les « forces de l'habitude », les craintes liées à une perte de bien-être, même chez les consommateurs les plus convaincus par les enjeux sanitaires ou environnementaux, qui constitueraient des freins au changement sans être pour autant irrémédiables. Là encore la question du poids des politiques publiques pour inciter au changement en fournissant par exemple les informations nécessaires est primordiale.

4 – Enfin, comme on l'a vu dans les trois précédents paragraphes, plusieurs travaux soulignent l'importance du rôle des politiques à mettre en œuvre pour soutenir et favoriser une transition vers un système plus durable, certains y sont même exclusivement dédiés : le *PNNS* pour lutter contre la précarité alimentaire, la *SNBC* pour une économie décarbonée, *Food Futures* pour inciter l'ensemble des acteurs publics et privés à développer des solutions innovantes. D'autres incluent dans le changement qu'ils proposent la mise en place de politiques dédiées : *IPES Food* présente sept recommandations destinées à soutenir le développement d'une diversité de systèmes agroécologiques ; *Livewell* imagine des options politiques pour parvenir au régime alimentaire qu'il a conçu (éducation, labellisation environnementale, taxation...). *Susdiet* pointe quant à lui certaines limites des politiques publiques de labellisation ou d'incitation fiscale auprès des consommateurs.

Comment s'envisage la transition vers une alimentation durable ?

À l'issue de notre analyse, nous retrouvons un des constats initiaux du questionnaire sur l'alimentation et les systèmes alimentaires durables : s'il y a aujourd'hui des enjeux identifiés sur ce thème, c'est parce que l'évolution des systèmes alimentaires, dans leur ensemble est jugée comme non durable sur les aspects environnementaux, économiques, sociaux et de la gouvernance. Plus précisément, ce sont les tendances à l'industrialisation accrue, la concentration et la globalisation de ce système qui sont identifiées comme problématiques (Rastoin et Ghersi, IPES Food). S'il est difficile de proposer une image univoque d'un système alimentaire durable — ces pages sont consacrées à ce thème — il est au moins un point de départ qui semble faire consensus des initiatives et des travaux étudiés : globalement, les dynamiques agro-industrielles et de « commodification » de la production agricole à l'œuvre ne sont pas durables.

Pour répondre à cet enjeu de fond, les travaux qui abordent la question de l'alimentation durable sous des angles globaux proposent un certain nombre de critères :

- Critères sanitaires : moins de graisses animales (mais mieux de viande et de produits laitiers (à base d'herbe et d'aliments riches en oméga 3)),
- Critères sociaux : la prise en compte de l'accès à l'alimentation pour toutes les catégories sociales, ce qui renvoie à la question du prix acceptable pour le consommateur sur lequel nous reviendrons dans les points 5 et 6 qui suivent,
- Critères culturels : le respect d'une diversité de préférences alimentaires (critères allant du symbolique à la praticité de préparation),
- Critères macro-économiques : la contribution positive à la balance commerciale peut sembler d'un tout autre plan et moins directement concerner le citoyen-consommateur, mais c'est un thème qui ressort de beaucoup de travaux prospectifs et qui fait sens dans une optique politique (une balance des paiements très déséquilibrée étant problématique pour le bien-être social).

Enfin, si les déterminants de la durabilité identifiés dans la partie 2 permettent de progresser sur des critères environnementaux et sanitaires, il faut être conscient que des exigences de résultats fixées depuis l'environnement ou la santé peuvent être plus élevées. Par exemple, il n'est pas acquis que *la réduction* de l'usage des pesticides dans un système alimentaire plus durable suffise à atteindre des objectifs environnementaux et sanitaires efficaces (si le taux de réduction est bien en deçà de ce qui est nécessaire). Un maraîchage bio dans une zone humide ne remplace pas une prairie extensive pour la biodiversité. Obligation de moyens dans une logique de pilotage de système alimentaire ne coïncide pas nécessairement avec obligation de résultats dans une logique de préservation des ressources naturelles et/ou de santé.

Au total, la combinaison de critères associés au fonctionnement de chaînes de valeur plus durables et d'exigences plus sociétales dessine un cahier des charges à la fois exigeant (sur les résultats à atteindre) et ouvert (sur la manière de les atteindre) pour l'évolution des systèmes alimentaires.

L'alternative semble se dessiner entre un Système Agroindustriel Globalisé dont les conséquences environnementales et sociales sont hautement problématiques et un système diversifié que J.L. Rastoin qualifie de Système Alimentaire Responsable et Durable Territorialisé (SARDT)<sup>81</sup>, dont les caractéristiques génériques résonnent fortement avec les systèmes étudiées dans la partie 2 : diversité, plus forte intensité d'emplois, déconcentration, lien au territoire et au consommateur, plus grande capacité d'intégration de problématiques environnementales (même si la question de l'efficacité finale de cette intégration reste ouverte).

La tension identifiée par J.L. Rastoin est celle qui structure le débat en matière d'alimentation plus durable : d'un côté, le SAG n'est pas durable, de l'autre si d'autres alternatives sont envisageables, elles ne sont aujourd'hui pas acceptables : trop chère notamment, et trop à rebours des avantages que tirent les consommateurs du système agroindustriel, en termes de praticité et prix.

Les analyses du présent document permettent de revisiter cette question centrale du coût dans la question de l'acceptabilité : comment considérer l'hypothèse qu'une alimentation plus durable

---

<sup>81</sup> Le terme de Système Agroindustriel Globalisé (SAG) est également repris des travaux de J.L. Rastoin, qu'il oppose pratiquement terme à terme au SARDT.

n'est pas acceptable parce que *plus*, et donc *trop*, chère ? Sur ce registre, deux points clés ressortent :

- la première idée force sur ce plan est que l'impact social d'une alimentation plus coûteuse doit tenir compte des différentes catégories de revenu — les problématiques ne sont pas les mêmes pour les 20% les plus pauvres que pour les autres catégories de revenu, pour lesquelles des sondages indiquent un consentement à payer davantage à condition que la contribution à un système alimentaire plus durable soit démontrée. Cette question de l'impact du prix pour les ménages les plus pauvres nous semble devoir être replacée dans un cadre d'analyse social plus large que la seule alimentation. La précarité alimentaire va souvent de pair avec la précarité du logement, de l'énergie : son traitement rentre dans le cadre plus global de la lutte contre la précarité. *A contrario*, il n'est pas acquis que la précarité alimentaire doive dicter ses contraintes à l'ensemble du système alimentaire.

- par ailleurs, l'étude des stratégies de maîtrise de l'offre des systèmes alimentaires et la comparaison des travaux économiques qui débouchent sur des conclusions opposées en matière de coût d'une alimentation plus durable (plus chère ou moins chère) permet de proposer l'analyse suivante : ce qui impacte le prix de l'alimentation durable n'est pas uniquement la nature de ce qui est consommé (bio ou pas, carné ou pas...), mais aussi le rythme d'évolution relatif de l'offre par rapport à la demande. Autrement dit, manger moins de viande et plus de légumes ne coûte pas forcément moins cher pour le consommateur si la demande en légumes explose et que celle en viande implose, et réciproquement. La gestion du rythme « offre »/« demande » apparaît comme une variable clé, avec des modalités de gestion de l'un et de l'autre très différents : il est relativement facile de réguler l'offre (organisation d'une rareté – au moins pour des produits différenciés), la demande est beaucoup plus fluide et multifactorielle<sup>82</sup>. Le développement de l'agriculture biologique illustre cette analyse économique : aujourd'hui, l'évolution de l'offre est structurellement inférieure à celle de la demande, mais beaucoup d'observateurs anticipent qu'un développement rapide de la production entraînerait une baisse des prix (comme dans le cas du lait en 2015).

Autrement dit, sur cette question du prix de l'alimentation plus durable, l'enjeu est davantage dans la gestion de l'équilibre offre/demande en dynamique que dans une problématique d'offre qui serait structurellement insuffisante, ou excédentaire. Sur ce point, l'équation doit gérer un équilibre fragile : maintenir une offre inférieure à la demande, c'est certes favoriser les producteurs mais c'est risquer de cantonner le produit dans une niche, alors que sa généralisation est souhaitable (voir le débat du « bio pour tous ») ; à l'inverse, une baisse ou une fluctuation de prix au producteur risque de désorganiser la filière, de conduire à une perte de qualité. La réponse qui satisfait à la fois la durabilité des producteurs et de l'environnement et celle des consommateurs résulte forcément d'un compromis. En l'état actuel des rapports économiques au sein des chaînes de valeur, la priorité semble plus être de conforter les systèmes alimentaires alternatifs aux systèmes agroindustriels que de privilégier les coûts les plus bas possibles pour le consommateur.

---

<sup>82</sup> Ce qui n'empêche pas d'avoir des tendances de fond qui s'expriment vers une demande alimentaire plus durable (cf. rapport de phase 1).

## 4) Partie conclusive

L'analyse des systèmes plus durables sélectionnés dans le cadre de cette étude a permis de faire ressortir les points communs suivants :

- Des chiffres d'affaires en croissance soutenue pour la plupart (même s'ils restent largement minoritaires dans le chiffre d'affaires total du système alimentaire), alimentés par une demande croissante des consommateurs pour des produits différenciés apportant des qualités en phase avec leurs attentes, et pour lesquels une partie d'entre eux est prête à payer plus cher.
- Des prix plus élevés non seulement au niveau des consommateurs, mais aussi des différents maillons intermédiaires, y compris les producteurs, qui s'expliquent par :
  - des coûts plus importants (par unité produite) tout au long de la chaîne en raison des faibles effets d'échelle, de surcoûts liés au fonctionnement des systèmes (traçabilité...) et des modèles agricoles mis en œuvre - très diversifiés, plus vertueux mais aussi plus coûteux, toujours par unité produite.
  - Des modes de fixation des prix et des marges qui les répercutent voire les amplifient : application d'un facteur multiplicateur par les acteurs en aval pour déterminer leur prix de revente, différenciation des produits tout au long de la chaîne, négociations plus équilibrées et possibilité de discuter collectivement des prix au sein des filières.
- Une répartition de la valeur souvent méconnue. Elle est parfois similaire au conventionnel en pourcentage (mais avec des valeurs supérieures en valeur absolue), parfois différente lorsque des changements de gouvernance plus structurels ont lieu au sein des chaînes : réduction du nombre de maillons, intégration verticale des producteurs, logique inversée de la construction des prix en partant des coûts de production ;
- Une rentabilité des producteurs qui dépend de l'équilibre entre les prix, les rendements et les surcoûts de production... mais qui est souvent améliorée du fait de la meilleure visibilité et de la stabilité économique sur le long terme permises par les systèmes plus durables, parfois via la construction de mécanismes spécifiques de régulation de l'offre ;
- En termes d'emplois, un contenu globalement supérieur – même s'il est rarement chiffré - lié à la taille plus réduite des acteurs avec un contenu en main d'œuvre plus important, un critère parfois intégré au cœur de systèmes alimentaires plus durables ;
- Une internalisation partielle des coûts cachés, pour l'instant non chiffrée, qui apparaît comme une conséquence des exigences/critères techniques imposés par les systèmes plus durables (sur les intrants agricoles, les modèles de production...).

En vis-à-vis, les travaux traitant d'une généralisation d'une alimentation plus durable analysent rarement la question de la valeur de l'alimentation, et encore moins celle de sa répartition entre les différents maillons des chaînes de valeur.

Seuls 4 recherches parmi celles étudiées se sont consacrées à cette tâche :

- Le projet Livewell porte sur les effets économiques de changements importants de régimes alimentaires (principalement une réduction de la consommation de viande et de produits laitiers et une augmentation des céréales, fruits et légumes), et conclut sur le fait que les grands perdants à l'échelle européenne seraient à terme les producteurs (-8 à -10 milliards d'euros selon les scénarios), suivis des acteurs de l'agro-industrie (-4 à -8 milliards d'euros). Les consommateurs seraient eux gagnants du fait de la réduction de la consommation des produits animaux (de +1,3 à +7,8 milliards d'euros selon les scénarios) ;

- La thèse de C. Bellora montre qu'un passage à 20% de la Surface Agricole Utile européenne en agriculture biologique n'aurait qu'un impact mineur sur les prix agricoles mondiaux (de +1,4% à +3,3%), mais elle ne porte pas sur l'analyse des changements des autres composantes de l'alimentation et sans enseignement sur les prix consommateurs ;
- L'évaluation du WWF et d'Eco2 montre que l'adoption d'un régime « flexitarien » avec 50% de produits issus de l'agriculture biologique et certifiés ne changerait pas le montant du panier alimentaire moyen des français par rapport à la situation actuelle, la réduction de la consommation de viande (dont le coût est élevée par rapport à son apport alimentaire) compenserait la hausse du prix des produits bios et certifiés ;
- Enfin, l'étude du CIWF montre qu'un élevage plus respectueux du bien-être animal ne générerait que 10% de surcoût au niveau du producteur, à relativiser par rapport aux coûts cachés de l'élevage industriel (tels qu'évalués au Royaume-Uni, Allemagne et États-Unis).

Au global, notre analyse met en exergue le manque actuel de travaux s'intéressant aux conséquences économiques à moyen-long terme d'une généralisation d'une alimentation plus durable (partie 3), à l'échelle de l'ensemble du système alimentaire.

De plus, elle met en lumière le manque de liens entre ce type d'exercices prospectifs et les études des impacts économiques actuels des systèmes plus durables existants, souvent parcellaires (partie 2).

Or, ces analyses des systèmes alimentaires plus durables existants tendent à montrer que les filières associées à ces systèmes ont des logiques de fonctionnement économiques propres, nettement différentes du marché conventionnel. Les analyses montrent aussi qu'un changement d'échelle est susceptible de modifier la logique économique, en passant d'une logique de niche à forte valeur ajoutée à une production plus « massale ».

Il semble donc nécessaire de mieux documenter de manière quantitative ces systèmes, leur fonctionnement, et leurs impacts, en particulier sur la valeur économique et sa répartition, les coûts, et les emplois, ce qui constitue le premier facteur limitant aujourd'hui pour pouvoir aller plus loin. L'analyse économique au niveau de la chaîne de valeur alimentaire doit également être assortie d'une analyse des impacts sociaux et environnementaux découlant du développement, ou du non développement, de ces systèmes. Certains de ces impacts peuvent être quantifiés économiquement et comparés à ceux au niveau de la chaîne de valeur alimentaire (par exemple la comparaison entre les coûts directement liés à l'obésité et la valeur marchande de l'alimentation), d'autres peuvent être qualifiés si leur évaluation économique n'est pas accessible (par exemple, la perte de biodiversité). Enfin, l'analyse économique mériterait d'être mieux qualifiée au regard de ses impacts sociaux différenciés. L'augmentation du prix de l'alimentation n'a pas le même impact pour toutes les catégories sociales : elle peut être supportable pour la majorité de la population et nécessiter un traitement spécifique pour les catégories les plus défavorisées. L'évolution d'un prix moyen d'une alimentation plus durable ne renseigne pas sur l'ensemble des enjeux d'acceptabilité sociale.

## Bibliographie : documents exploités

### Etude de systèmes plus durables existants

Adeline Daboval, Le Parisien (2017), Grande distribution : du lait vraiment équitable ?

Adrian Muller, Christian Schader, Nadia El-Hage Scialabba (& co.) (2016). Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture

Agence Bio (2017), La Bio en France des producteurs aux consommateurs

AGRESTE (2010). Recensement Agricole

Agridea (2014). Caractéristiques et impacts territoriaux des produits labellisés d'origine AOP-IGP

Anne-Marie Bocquet (2015), La mise en œuvre d'une stratégie durable – le cas Biolait, une PME engagée dans le développement durable de la filière laitière biologique

Benoit G. (2014), « Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire ? », Académie d'Agriculture de France

CASDAR (2013). Produire & vendre des produits bovins laitiers en circuits courts

Commissariat Général au Développement Durable (2017). Les systèmes alimentaires durables territorialisés : Cinq retours d'expérience

Commissariat Général au Développement Durable (2017), L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires

Claire Touret (2014). Systèmes de régulation et solidarité pour les filières laitières biologiques

CNAOL (2010). Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC

CNAOL (2015). Les Indications Géographiques comme outil de protection et de projection des filières

CNIEL, CNAOL (2015). Dossier d'information sur les AOP laitières

Conseil National de l'Alimentation (2015). Le bio en France : situation actuelle et perspective de développement

Dominique Barjolle, Agridea (2007), Appellations d'origine contrôlée un outil de propriété intellectuelle au service du développement rural ?

D. Barjolle, S. Réviron et B. Sylvander (2007), Création et distribution de valeur économique dans les filières de fromages AOP In Économies et Sociétés, Série « Systèmes agroalimentaires », AG, n° 29, 9/2007, p. 1507-1524

EGA (2017). Compte-rendu de l'atelier n°4 du 16/10/2017, interview de M. Philippe Leseure, Directeur Filières du Groupe LSDH

European Commission (2016). Distribution of value organic food chain

FAO (2014). SAFA guidelines

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (2017)

FranceAgrimer (2016), Dynamique des AOP laitières

IDELE (2016). Rapport annuel bovins lait

INAO (2015). Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine

INRA (2015). Do short food supply chains go hand in hand with environment-friendly practices?

INRA (2011). Les gaz à effet de serre en élevage bovin : évaluation et leviers d'action

INRA (2013). Les circuits courts multi-acteurs : Emergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires

INRA (2013). Vers des agricultures à hautes performances : comment rendre l'agriculture biologique française plus productive et plus compétitive ?

Insee Références (2017). Les acteurs économiques et l'environnement

Institut de l'Elevage (2012). Economie d'échelle et économie de gamme en élevage bovin laitier

Intercommunalités (2017), Les défis des solidarités villes-campagnes

ITAB, INRA (2016). Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique

Nicolas Brumauld, Floriane Bolazzi (2014). Étude comparative du prix des fruits et légumes biologiques en Circuit Court Solidaire Sans Intermédiaire (CCSSI) et en grande distribution

Ornella Boutry, Marie Ferru (2016). Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts

Patrick Mundler (2013). Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes

Philippe Jeanneaux et Philippe Perrier-Cornet (2011), Stratégie d'élévation des coûts des concurrents pour préserver un système productif agroalimentaire : Le cas d'une filière fromagère d'appellation d'origine

Philippe Jeanneaux, Dorothée Meyer et Dominique Barjolle (2011), Gouvernance des filières fromagères sous AOP et origine des prix de lait : un cadre d'analyse

Philippe Leseur, LSDH (2017), De la fourchette à la fourche, comment rendre les prix d'achat plus rémunérateurs ?, présentation aux EGA

PFCE (2017). Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France

Réseau Agriculture Durable (2015). Résultats de l'observatoire technico-économique bovin lait du réseau agriculture durable

Réseau national Pour un Projet Alimentaire Territorial (2017), La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux

Ronan Le Velly et Sophie Dubuisson-Quellier (2009), Commerce Equitable : Des enjeux aussi pour le secteur agricole français

Ronan Le Velly (2011), Si loin, si proches : la difficile association entre circuits courts et commerce équitable

Sophie Chapelle, Bastamag (2014), Comté : le succès d'un fromage AOC au détriment de l'environnement ?

Statuts de la SCIC-SA « La Société des Consommateurs » (2017)

UFC Que Choisir (2017). Fruits et légumes bio en grandes surfaces

Valérie Olivier, Dominique Coquart (2010). Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ?

Vincent Tardieu (2012) Vive l'Agro-Révolution française

Yuna Chiffolleau (2010). Formes et enjeux des circuits courts de commercialisation en agriculture

Yuna Chiffolleau, Benoît Prevost (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires

Zohra Bouamra-Mechemache et al., INRA (2014), Les AOC fromagères : quelle perception des consommateurs, quels atouts pour les producteurs ?

## Etudes sur la généralisation d'une alimentation durable

3keel, & Wrap. (2015). *Food Futures : from business as usual to business unusual.*

Bellora, C. (2014). *Échanges internationaux en agriculture : changements d'utilisation des sols, biodiversité et durabilité environnemental.*

Blezat, Credoc, & Deloitte Développement Durable. (2017). *Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire.*

CESE. (2016). *Les circuits de distribution des pdts alimentaires.*

Compassion in world farming, C. (2011). *Les coûts de l'élevage : les implications économiques du passage à un élevage plus respectueux du bien-être des animaux.*

Dubuisson\_Quellier, S., & Gojard, S. (2014). Dimdamdom - Dimension Durable de l'Alimentation Domestique.

FranceAgriMer. (2012). *Prospective Filière française fruits et légumes.*

FranceAgriMer. (2016). Une prospective pour le secteur vignes et vins dans le contexte du changement climatique.

FranceAgriMer. (2017). *Prospective filière lait de vache.*

Frison, E. (2016). From Uniformity to Diversity: a paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems.

- HCSP. (2017). *Pour une Politique nationale nutrition santé en France - PNNS 2017-2021*.
- INRA. (2016). Etude prospective des filières viande de ruminants du Massif Central, horizon 2050.
- Lattre-Gasquet, M., & Le Mouël, C. (2016). Agrimonde Terra : Foresight land use and food security in 2050. Synthèse.
- MEDDE. (2015). *Strategie Nationale Bas-Carbone*.
- Moraine, M., Lumbroso, S., & Poux, X. (2016). *TYFA - Ten Years for Agroecology*.
- Muller, A., Schader, C., Scialabba, N. E.-H., Brüggemann, J., Isensee, A., Erb, K., ... Niggli, U. (2017). Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture.
- Paillard, S., Treyer, S., & Dorin, B. (2011). Synthèse Agrimonde.pdf.
- Rastoin, J.-L., & Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Quae.
- Sevigne, P. (2013). *Nourrir l'Europe en temps de crise : vers des systèmes alimentaires résilients*.
- Solagro. (2016). *Le scénario Afterres 2050*.
- Soler, L.-G. (2017). *The SUSDIET Research Project : Towards Sustainable Diets in Europe*.
- WWF. (2015). LiveWell for Life.
- WWF. (2017). *Vers une alimentation bas carbone, saine et abordable*.

### Fiche 1 : Etude de cas de l'AOC Comté

#### Contexte de l'initiative étudiée

La filière du comté se distingue par sa longue histoire qui remonte aux premières fromageries fondées au 13<sup>ème</sup> siècle. Les prémices de l'AOC remontent à 1945 avec la création du syndicat de défense du gruyère de Comté, puis en 1952 avec le jugement du tribunal civil de Dijon qui reconnut l'aire géographique de production du gruyère de Comté ou « Comté » ainsi que les conditions de production du fromage sur la base des usages locaux, loyaux et constants. Avec ce jugement, fut reconnue la spécificité d'un système de production territorialisé. Sur la base de ce jugement fut promulgué en 1958 le premier décret régissant l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Comté.

Dans les années 1960 et 1970, la filière Comté fut jugée archaïque par certains professionnels et les pouvoirs publics qui voulaient imposer sa modernisation en regroupant ses petites coopératives de fromagerie pour développer des ateliers modernes et de grande taille sur les bases du modèle bavarois et breton. Devant les risques de disparition de la filière traditionnelle, les éleveurs et affineurs à capitaux familiaux ont obtenu l'abandon du programme de restructuration de la filière. Pour ce faire, ils réussirent à faire adopter un nouveau décret en 1976 qui défendait la spécificité d'un modèle de production fromager « montbéliard, coopératif et jurassien ». C'est le décret fondateur du modèle actuel de production en filière de l'AOC Comté dont les principales exigences sont :

- Pour les éleveurs : le lait ne peut être produit qu'à partir de vaches de races locales (montbéliarde et pie rouge de l'est). Leur alimentation est fondée sur la consommation de fourrages secs et l'interdiction des fourrages fermentés.
- Pour les coopératives-fromageries de première transformation : le délai d'emprésurage du lait dans les ateliers de transformation est limité à 24 heures après la première traite (36h en hiver), et la pasteurisation du lait est interdite.
- Pour les affineurs-négociants (metteurs en marché) : ils doivent respecter la durée minimum d'affinage des fromages fixée à 90 jours.

Ces mesures exclurent le modèle de production intensif basé sur une alimentation à base de fourrages fermentés et de concentrés de production (tourteaux de soja) développé dans l'ouest de la France. Elles protégèrent la production de Comté de l'industrialisation et de la menace de substitution par l'emmental, en vogue au cours des décennies 1960 et 1970.

La réussite du mode de production artisanal passa par le maintien de la convergence d'intérêts entre les éleveurs – également sociétaires des fromageries - et les affineurs. Les éleveurs assurèrent aux affineurs la fourniture d'un fromage adapté à leur positionnement commercial. Les affineurs acceptèrent le blocage de l'augmentation de capital dans leur entreprise, obtenant en contrepartie une bonne valorisation du Comté dans les réseaux locaux et spécialisés. Le décret de 1976 limita de fait la stratégie visant à augmenter les quantités pour obtenir des effets

d'échelle, réduire les coûts de transport, standardiser la production, limiter les risques de non-qualité et à réduire la durée des cycles des produits.

À partir du début de la décennie 1990, de grands groupes fromagers nationaux ont pris le contrôle des affineurs ou des industriels laitiers locaux en difficulté (jusqu'à représenter environ 45% des volumes). Ces groupes laitiers ont permis de développer le marché du Comté et la généralisation de sa commercialisation dans la grande distribution ainsi que sa « dérégionalisation ». En 2004, 95% des ventes de Comté étaient réalisées en grandes et moyennes surfaces contre 56% en 1987. Ces grandes entreprises ont également entraîné les affineurs régionaux vers une nouvelle construction de la différenciation du Comté par le biais du vieillissement allongé jusqu'à 8-15 mois et la production de Comté préemballé vendu au rayon libre-service des supermarchés.

Devant ces évolutions susceptibles de remettre en cause la pérennité du modèle artisanal de production de l'AOC Comté, en particulier le rôle de la fruitière dans la construction de la qualité du produit, deux décrets furent publiés en 1994 et 1998 sous la pression des agriculteurs coopérateurs des fruitières :

- Le décret du 18 novembre 1994 relatif à l'AOC Comté peut être qualifié de décret contre l'industrialisation de la production. Il a supprimé la dérogation de 36h pour le délai d'emprésurage et a surtout retreint la taille du bassin de collecte du lait à un cercle de 25 km dans lequel devait se trouver l'atelier de transformation. Ce fut pour les industriels un frein à l'augmentation de leur volume qui les obligeait à supporter les mêmes coûts de production que les fruitières.
- Le décret du 30 décembre 1998 relatif à l'AOC Comté peut être qualifié de décret de protectionnisme. Il a instauré une mesure phare consistant à réduire la zone AOC aux seules régions qui produisaient du Comté dans les années 1990, excluant un département limitrophe devenu producteur d'emmental standard (la Haute-Saône) et les producteurs laitiers des zones de plaine qui envisageaient une conversion vers la production de lait à Comté sur l'initiative de quelques industriels

Cette situation a été encore renforcée avec le décret du 11 mai 2007 qui comporte les mesures suivantes pour renforcer la qualité, le lien au terroir et l'authenticité du produit :

Au niveau de l'exploitation agricole, interdiction des systèmes d'affouragement basés sur le zéro pâturage intégral et la traite robotisée en libre-service.

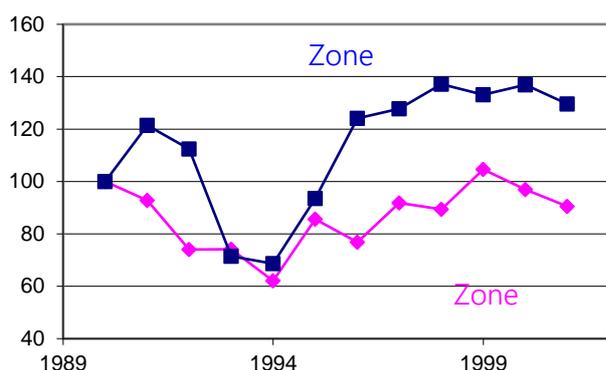
Au niveau des fromageries, non-robotisation des tâches, travail en cuve ouverte obligatoire, limitation de la taille des ateliers à environ 10 millions de litres de lait (ce faisant, les fruitières imposent leurs coûts de production aux grands groupes laitiers nationaux).

Malgré l'arrivée des grands groupes laitiers nationaux, la première transformation reste sous le contrôle des fruitières qui produisent le fromage en blanc. Les nouveaux entrants dans la filière acceptent ainsi de renoncer sur cette zone à leur métier de base consistant à collecter et transformer du lait. Les décrets successifs, outre le fait qu'ils ont permis la différenciation du produit, ont ainsi protégé le modèle collectif de co-production spécifique au Comté.

## Impact sur la durabilité environnementale

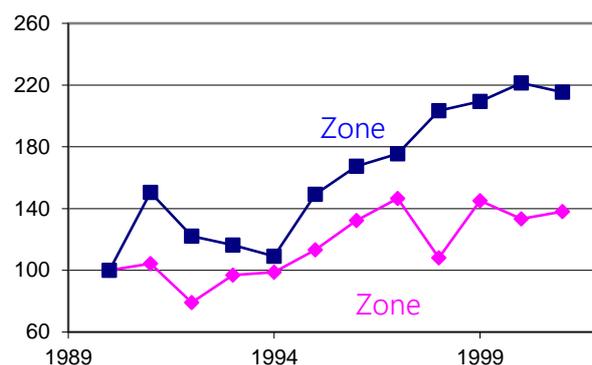
L'étude d'impact comparative menée par le Ministère français de l'agriculture entre la filière du Comté et celle de l'Emmental (sans Appellation d'Origine Protégée) montre que l'AOC a permis de garantir la rentabilité des exploitations extensives moins impactantes vis à vis de l'environnement.

L'apport en engrais et en produits phytosanitaires par hectare est 2,5 fois plus important dans la zone non-AOC que dans la zone AOC en 2001, alors que l'écart n'était que de 1,5 en 1990 (voir diagrammes ci-dessous).



Utilisation d'engrais par ha de SAU(1) – base 100 en 1990

Source : DRAF Franche Comté



Utilisation de phytosanitaires par ha de SAU – base 100 en 1990

Source : DRAF Franche Comté

La combinaison de pratiques culturales plus extensives et le maintien d'une activité de pâturage contribue à la préservation d'une flore extrêmement riche, qui donne au Comté ses particularités. Une étude menée par le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC) a ainsi répertorié 426 espèces différentes sur une vingtaine de zones. Avec 30 à 65 espèces par champ, la zone Comté présente une biodiversité beaucoup plus riche que les prairies artificielles (une dizaine d'espèces) ou les champs cultivés.

Hors zone AOC, la surface de prairie a diminué 2,5 fois plus rapidement que dans la zone AOC, dans laquelle les prairies sont largement pâturées et représentent un actif économique fondamental. Le pâturage a permis de maintenir des paysages ouverts, traditionnels des zones d'élevage de moyenne montagne, tandis que dans les départements voisins, présentant des caractéristiques topographiques similaires, les paysages se ferment, la forêt prenant le dessus sur les prairies.

Cependant, ces dernières années, le succès économique de l'AOC Comté, et la croissance des volumes de production associés, génèrent des questionnements sur leur impact environnemental

à l'échelle du territoire car les contraintes des cahiers des charges ne semblent pas accompagner cette évolution<sup>83</sup>.

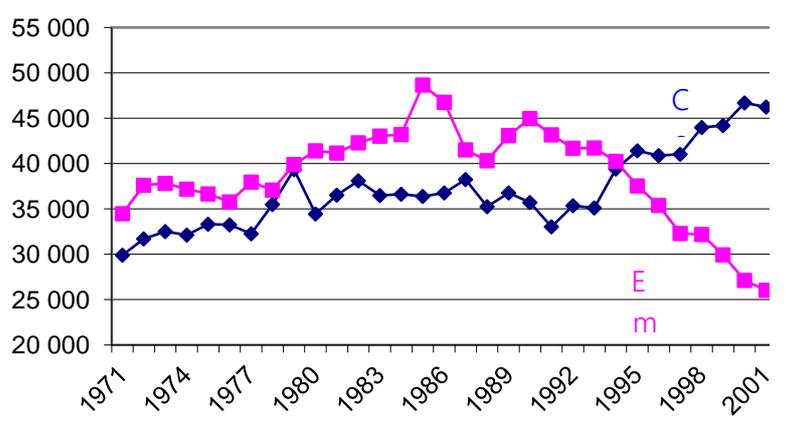
Impact sur la valeur économique, sa répartition, les coûts cachés et l'emploi (actuel + évolution)

Afin d'analyser l'impact socio-économique de l'AOC Comté, elle est souvent comparée à la filière de l'Emmental utilisée comme base de référence (ou contrefactuel).

En effet, Comté comme Emmental appartiennent à la famille des fromages à pâte pressée cuite, sont originaires des mêmes montagnes des Alpes et du Jura, et plongent leurs racines dans le Moyen âge, époque où les montagnards devaient conserver leur production de lait sous la forme de grands fromages de garde. Par contre, alors que le Comté s'appuie sur une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), l'Emmental s'est développé sur un mode industriel, sans protection de son nom ni de sa zone de production traditionnelle.

Les résultats détaillés ci-après sont tirés d'une étude d'impact comparative menée par le Ministère français de l'agriculture sur la période 1992-2002.

En termes de volumes, la production de Comté affiche une croissance moyenne de l'ordre de 1,5% annuel depuis les années 1970 jusqu'à dépasser 55 000 tonnes en 2015, alors que l'Emmental a régressé de l'ordre de 3,5% par an depuis les années 1980.



Evolution de la production de Comté et d'Emmental en Franche Comté (tonnes) - source : DRAF

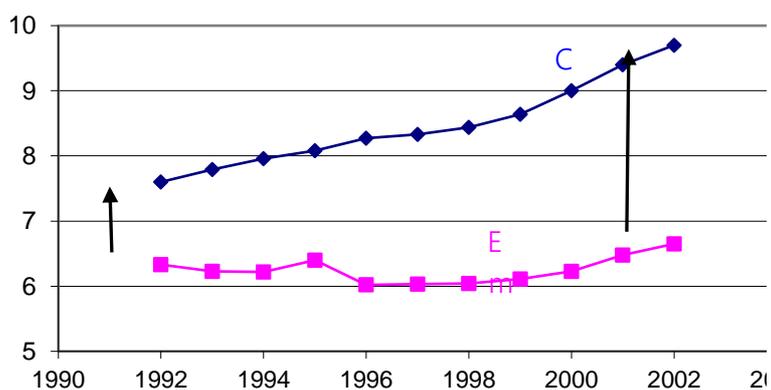
La production de Comté est restée localisée en Franche-Comté sur un produit haut de gamme, tandis que la production d'Emmental s'est déportée vers l'Ouest sur un produit de base. La zone de production historique de l'Emmental (Franche Comté, Lorraine, Bourgogne, Rhône Alpes) qui pesait 95 % de la production en 1971, ne compte plus en 2002 que pour 31 %, le reste étant produit en Bretagne et Pays de la Loire.

Alors que le Comté a réussi à se positionner sur le segment haut de gamme du marché, l'Emmental est devenu un produit banal vendu à plus de 55% sous forme de gruyère râpé. Cela

<sup>83</sup> <https://www.bastamag.net/Comte-le-succes-d-un-fromage-AOC> consulté le 6 janvier 2018

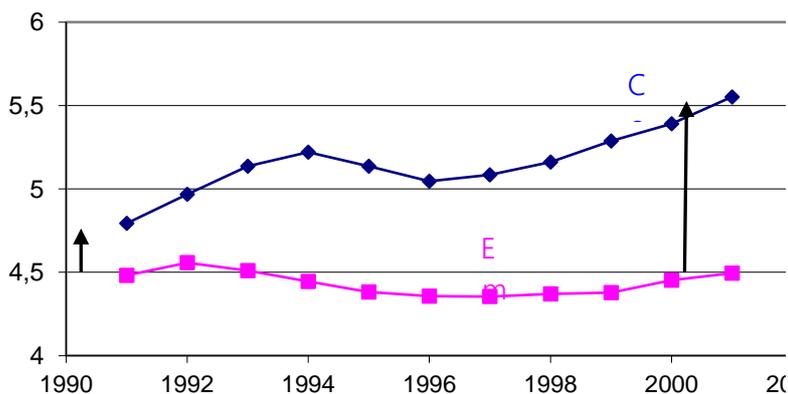
se traduit par un écart de prix consommateur substantiel entre le Comté et l'Emmental, qui est passé de 20 % en 1992 à 46% en 2002.

Il continue de se creuser depuis : en 2007, le prix consommateur du Comté était de l'ordre de 10,2 €/kg contre 7,1 €/kg pour l'Emmental français, représentant un différentiel de prix de 47%. En 2010, cet écart est même monté à plus de 62% (11,2 €/kg pour le Comté contre 6,9 €/kg pour l'Emmental).



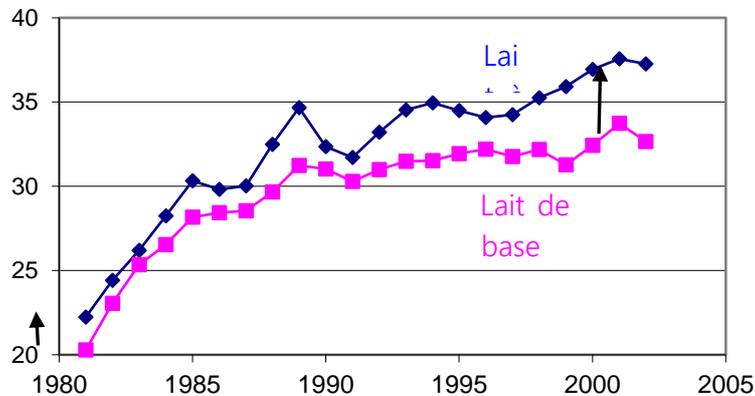
Evolution du prix de vente consommateur (€/kg) - source : SECODIP

Plus en amont, le différentiel entre le Comté et l'Emmental a accentué l'écart de prix sortie de cave entre les deux fromages. Alors que l'écart n'était que de 7 % en 1991, il est passé à 24% en 2001 au bénéfice du Comté. Le prix d'achat du Comté en sortie de cave d'affinage a ainsi cru de 1,5% /an en moyenne entre 1992 et 2002 contre une stagnation pour l'Emmental. Une étude plus récente montre que ce différentiel s'est encore accru dans les années qui ont suivi : en 2007, le prix moyen du Comté affiné s'établissait toujours à 5,5 €/kg contre moins de 4,35 €/kg pour l'Emmental, soit un différentiel de plus de 26,5%.



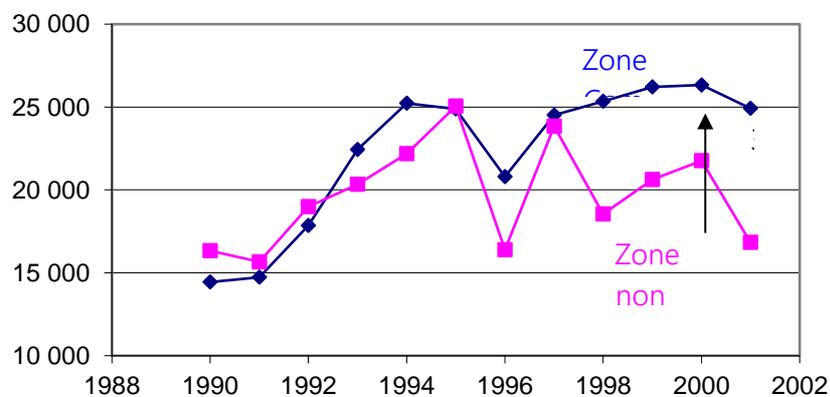
Evolution du prix de gros, sortie cave d'affinage (€/kg) - source : SIGF

Au niveau de la production agricole, le prix d'achat du lait au producteur était de 14% plus élevé en 2002 pour les producteurs de lait à Comté, avec un écart qui allait croissant. Des études plus récentes montrent que ce différentiel est monté à plus de 20% en 2007 et 40% en 2010 (0,42 €/L pour le lait servant à fabriquer le Comté contre 0,30 €/L pour la moyenne française).



Evolution du prix d'achat du lait (€/hl) - source : DRAF

En termes de viabilité des exploitations, la rentabilité économique des exploitations de lait de la zone Comté a régulièrement cru et présentait en 2002 un avantage de 32% sur les exploitations de Franche Comté situées hors de cette zone.

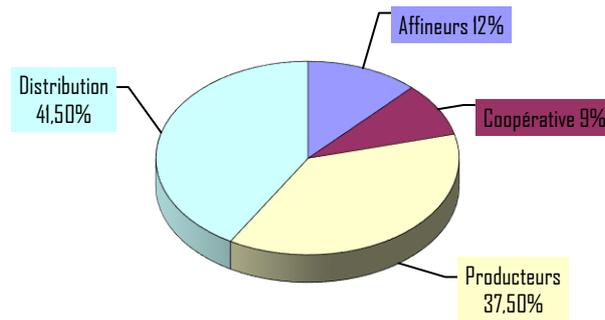


Evolution du résultat courant avant impôt par exploitation spécialisée en bovin lait (K€)

Source : SCEES

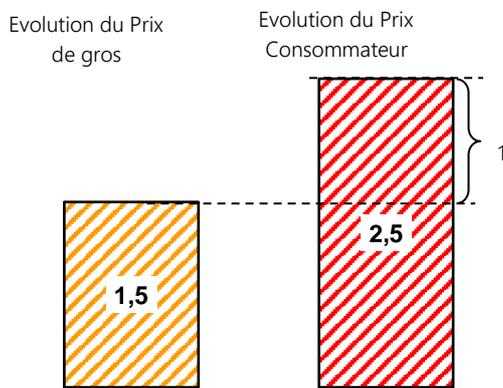
En termes de répartition de la valeur, l'étude du Ministère de l'Agriculture montre que sur la période 1992-2002, l'ensemble de la croissance du prix de l'Emmental avait été captée par la grande distribution, tandis que cette dernière ne s'était appropriée que 40% de la croissance prix dans la filière Comté.

### Répartition de la valeur ajoutée dans la filière Comté



#### COMTE

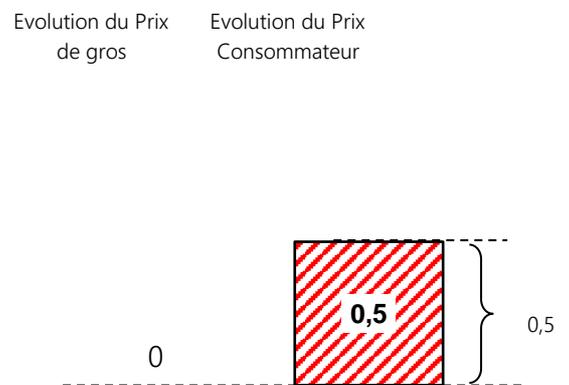
Appropriation de 1 point de croissance par la grande distribution, soit 40% de la croissance globale.



Evolution du prix du Comté par année (%)

#### EMMENTAL

Appropriation de 0,5 point de croissance par la grande distribution, soit 100% de la croissance globale



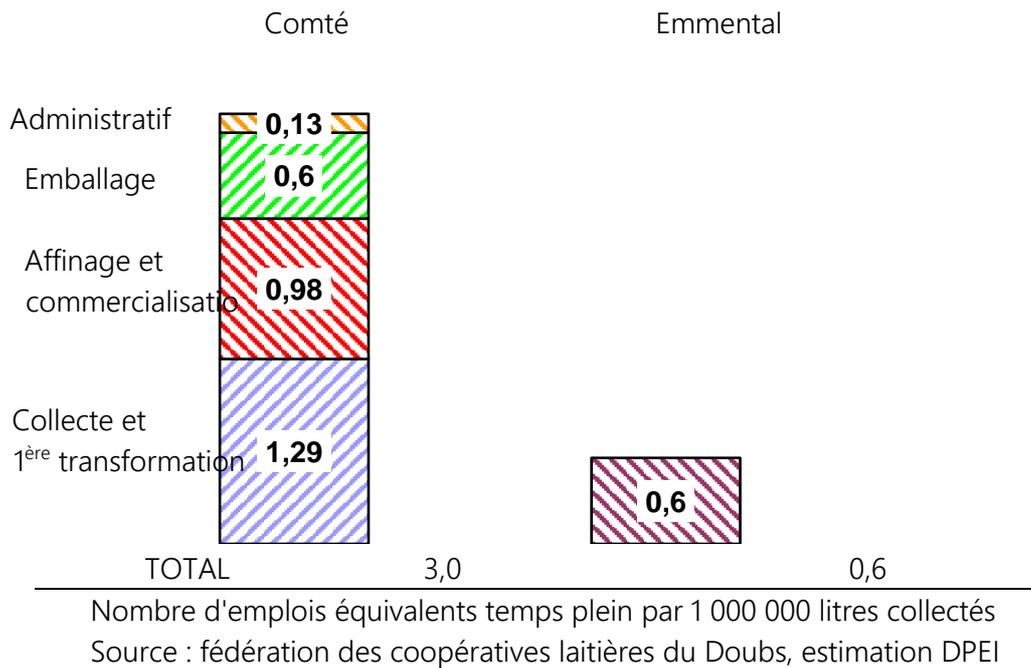
Evolution du prix de l'Emmental par année (%)

Comparaison de l'évolution des prix de gros & consommateur du Comté (AOP) et de l'Emmental (non AOP)

Source : Ministère de l'Agriculture, Impact de l'IG Comté sur l'agriculture et le développement rural, 2004

Concernant le nombre d'emplois, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) par litre collecté est 5 fois supérieur dans la filière Comté que dans celle de l'Emmental (3 ETP contre 0,6 ETP).





A production équivalente, le nombre d'éleveurs de la filière Comté est plus important que celui de la filière Emmental car la taille des exploitations est 17% plus importante dans cette dernière, rendant ainsi l'élevage dans la filière Comté plus créateur d'emplois. Par ailleurs, les producteurs de lait à Comté ont à assumer une conduite de leur cheptel techniquement moins contraignante qui leur laisse plus de temps disponible qu'à la plupart des éleveurs pratiquant des méthodes intensives. Sur le long terme, la meilleure rentabilité des exploitations à Comté également a permis de ralentir l'exode rural avec une chute de 36% du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000 (de 7 000 à 3 700) contre 57% dans la zone non AOC de Franche Comté (de 2 500 à 1 060).

Au niveau des établissements de fabrication de fromage en Franche Comté, leur nombre a baissé de 8,3% par an pour l'Emmental pour atteindre 16 unités en 2002 (48 pour l'ensemble de la France) alors qu'il n'a baissé que de 2,8%/an pour le Comté, avec une stabilisation observée autour de 160 fruitières.

La taille moyenne d'un atelier de Comté est de 270 tonnes de fromage contre 5 400 pour les ateliers d'Emmental en moyenne française. Ces plus petits ateliers de Comté emploient 2 à 2,5 fois plus de personnel que les plus gros ateliers et proportionnellement plus d'emplois qualifiés dans le secteur fromage (la chaîne de production d'Emmental étant largement automatisée).

#### Gouvernance, actions et outils mis en place (actuel + évolution)

Au-delà du cahier des charges de l'AOC Comté, les acteurs de la filière ont accepté un mode de gouvernance territorial, collégial, représenté par le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC) qui prend ses décisions à l'unanimité et au sein duquel sont définies la maîtrise de l'offre et la formation des prix. Organisation atypique dans le secteur laitier français, ce dernier tient un grand nombre de rôles : réglementation, protection juridique, maîtrise technique, recherche, publicité, cohésion interne et gestion du marché.

Depuis la décennie 1970, la maîtrise de l'offre des volumes de fromage sur le marché s'est structurée au sein de l'interprofession du Comté qui régule la production régionale selon deux mécanismes :

D'une part, avec le contrôle structurel de la production de Comté grâce aux décrets successifs qui a permis de réduire de manière draconienne la zone AOC Comté sur les départements du Doubs et du Jura (notamment celui de 1998)

D'autre part, avec un contrôle interne de la production mené grâce à des plans de campagne annuels successifs (validés par le ministère des Finances) qui permettent à la filière AOC de limiter la croissance en faisant respecter un quota de production.

Au-delà de la maîtrise de l'offre, le modèle de gouvernance du Comté est fondé sur la division du travail et l'équilibre du rapport de force entre les 2 maillons clés de la filière :

D'un côté, environ 3 000 éleveurs regroupés en petites coopératives de transformation du lait (150 fruitières en 2005) contrôlent la production de fromage en blanc, mais n'ont pas accès au marché.

De l'autre côté, des entreprises d'affinage (une dizaine en 2005) dominent l'accès au marché mais n'investissent pas la première transformation.

La coopération entre fruitières et affineurs, et l'équilibre des relations commerciales qui en résulte, est impulsée par le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC). À la base, les agriculteurs d'une même fruitière partagent des liens particulièrement forts. Ils se définissent non pas seulement comme producteurs de lait, mais d'abord comme « producteurs de fromage ». Cette implication dans la chaîne de valeur crée aussi un lien très fort entre les coopératives et les affineurs. Cette relation est d'abord basée sur l'échange et la volonté de valoriser collectivement le produit, et non pas sur un rapport de subordination ou de domination (comme cela a été observé dans d'autres filières laitières). Cet environnement est essentiel pour la mise en œuvre et le respect du dispositif contractuel de maîtrise de l'offre : pour qu'il puisse fonctionner, il est essentiel que les acteurs s'accordent pour « jouer le jeu » au-delà des règles édictées, ce qui repose sur les normes sociales partagées par les acteurs de la filière autour de la coopération.

Le rapport de force entre les acteurs de la filière s'exprime en termes de répartition équitable de la rente d'appellation sur les bases d'un contrat type imposé par l'interprofession. Ce contrat type permet le pilotage institutionnel des prix amont (prix du fromage à la fruitière) selon la valorisation finale du fromage. Pour ce faire, les affineurs doivent déclarer chaque mois à l'interprofession (CIGC) les volumes et les prix des Comtés affinés vendus. Ces derniers servent à établir le prix définitif des Comtés en blanc achetés aux coopératives fruitières qui elles-mêmes établissent mensuellement le prix du lait au producteur. Pour que ce dispositif soit possible, la reconnaissance juridique a été essentielle : pour que les plans de campagne soient autorisés et validés par le ministère des Finances, il a fallu longuement négocier, en lien avec d'autres AOC dans le cadre de la Fédération nationale des appellations d'origine contrôlées.

Si ce système de production a été perturbé au cours de la décennie 1990 avec l'arrivée de grands groupes laitiers nationaux (entremont, Lactalis, unicopa, ermitage...), il n'a pas été remis en cause, permettant aux agriculteurs de la zone AOC de maintenir une valorisation du lait supérieure aux

autres régions françaises. Collectivement les fromageries à Comté ont réussi à maintenir leur position (elles transforment plus de 85% du fromage de Comté) en imposant aux grands groupes laitiers français qu'ils produisent dans des ateliers proches de la taille de la fromagerie artisanale, et de fait qu'ils supportent les mêmes coûts. A titre d'exemple, Lactalis exploite en zone AOC Comté un atelier de production d'une vingtaine de millions de litres alors que ce groupe dispose dans l'ouest de la France d'une usine de fabrication et d'affinage d'emmental qui traite annuellement environ 300 millions de litres, soit 100 fois la taille d'une fromagerie moyenne.

Les facteurs qui expliquent ces impacts et influent sur les déterminants de la valeur

Les impacts socio-économiques de la filière Comté ont été notamment analysés par les travaux de Philippe Jeanneaux, du campus agronomique de Clermont Ferrand. Dans le cadre de ses recherches, ce dernier montre qu'ils résultent d'une interaction entre le cahier des charges proprement dit de l'AOC, son mode de gouvernance spécifique, et la trajectoire historique de ses acteurs.

Ainsi, la filière Comté peut être considérée comme un modèle d'action collective, basé sur sa longue histoire.

Elle s'est dotée d'une interprofession puissante – le CIGC, créé en 1963 – dont les décisions sont prises à l'unanimité des collègues représentant tous les acteurs de la filière. Il contrôle les outils de maîtrise de l'offre de Comté et qui promeut une stratégie de différenciation qualitative fondée sur lien au terroir permettant de protéger les intérêts des éleveurs de montagne et des affineurs. La filière Comté a marqué fortement le paysage agroalimentaire du massif jurassien et permis une bonne valorisation du lait.

Les deux mécanismes de contrôle de la production - via les décrets officiels pris par le gouvernement et via les quotas annuels de production définis par le CIGC - ont permis sur longue période (depuis les années 1990) de contrôler l'augmentation des quantités de Comté produites tout en augmentant en euros courants le prix moyen de Comté vendu et cela en limitant la volatilité des prix.

La filière Comté s'est ainsi constituée collectivement des barrières à l'entrée pour sauvegarder son avantage concurrentiel et maintenir un rapport de force équilibré entre les acteurs. En protégeant le modèle de production, les éleveurs et leurs fromageries ont pu maintenir un fort niveau d'organisation et un rapport de force équilibré avec les acheteurs, qui assure un partage du surplus équitable au sein de la filière, et se traduit par un prix de lait supérieur.

Les concurrents potentiels – y compris les grands groupes laitiers nationaux comme Lactalis – peuvent entrer dans la filière, mais doivent respecter les conditions de production des acteurs traditionnels de la filière (éleveurs, fromageries, affineurs) qui leur sont moins favorables. Cette stratégie collective de différenciation fromagère a permis de produire une rente d'appellation, protégée par un décret taillé sur mesure pour les différents maillons de la filière et qui impose aux concurrents des surcoûts.

## Fiche 2 : Etude de cas des AMAP

### Contexte de l'initiative étudiée

Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) sont des réseaux alimentaires de proximité inspirés des Community Support Agriculture (CSA) nées aux États-Unis dans les années 1990 et proches des Teikei créés au Japon dans les années 1970. La première AMAP a vu le jour en 2001, sous l'impulsion d'un producteur en lutte pour le maintien de son activité et de l'agriculture paysanne. En 2003, un mouvement interrégional d'essaimage est fondé pour promouvoir une agriculture « socialement équitable et écologiquement saine ». Il devient un véritable levier de création de réseaux alimentaires de proximité. Le nom d'AMAP est alors attribué à toute association s'engageant à respecter la charte « Alliance » rédigée par les fondateurs du mouvement. Aujourd'hui, ce mouvement tend à s'étendre par le partage d'expériences similaires en Europe et au-delà.<sup>84</sup>

Les AMAP reposent sur l'association d'un groupe de consommateurs avec un ou plusieurs producteurs. L'AMAP n'est pas un intermédiaire (pas d'activités commerciales du groupe de consommateurs). Un contrat est établi entre ces deux acteurs : le consommateur s'engage à payer à l'avance la récolte et le producteur s'engage à livrer chaque semaine des produits frais de qualité, pour une période minimum de six mois. Par rapport à un dispositif classique de vente directe, les AMAP ont pour objectif de modifier les relations classiques de clientèle en créant un collectif solidaire associant des consommateurs et un producteur (Mundler, 2007). Elles ont vocation à proposer des échanges variés entre producteurs et consommateurs : participation ponctuelle des travaux de la ferme, organisation de débats et journées festives.<sup>85</sup>

Les exigences liées aux AMAP sont définies dans le cadre de la charte des AMAP, qui répertorie notamment 18 principes généraux à respecter. En tant que mouvement associatif d'éducation populaire œuvrant dans l'économie sociale et solidaire, les AMAP, ainsi que les réseaux qui les fédèrent, se portent garants de l'éthique et du respect de la charte. Les AMAP exercent un rôle de conseil, d'accompagnement, et de diffusion de l'information auprès de leurs adhérents, producteurs et consommateurs. Les réseaux d'AMAP mettent en place des outils qui permettent d'accompagner le respect de la charte des AMAP.

### Impact sur la durabilité, en particulier environnementale

Le premier principe de la charte des AMAP annonce que les producteurs qui approvisionnent une AMAP s'engagent à produire dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne, qui est régit par 10 principes.

---

<sup>84</sup> Valérie Olivier et Dominique Coquart\_« Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? »\_2010

<sup>85</sup> Valérie Olivier et Dominique Coquart\_« Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? »\_2010

### Annexe : les dix principes de l'agriculture paysanne

<b>Principe n° 1</b>	Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
<b>Principe n° 2</b>	Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
<b>Principe n° 3</b>	Respecter la nature
<b>Principe n° 4</b>	Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
<b>Principe n° 5</b>	Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
<b>Principe n° 6</b>	Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
<b>Principe n° 7</b>	Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
<b>Principe n° 8</b>	Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rurale
<b>Principe n° 9</b>	Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
<b>Principe n° 10</b>	Raisonner toujours à long terme et de manière globale

C'est en grande partie le respect de ces principes qui détermine les impacts des AMAP sur des critères de durabilité environnementale. Le principe 3 : respecter la nature, le principe 4 : valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares, le principe 9 : maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées concernent directement des enjeux environnementaux.

Selon la FADEAR, le principe de respecter la nature traduit le fait qu'il appartient au paysan de ne pas dégrader les sols qu'il travaille : en préserver la teneur en matière organique et en élément minéraux, la richesse de la vie du sol, sa structure... De même, il lui appartient, à sa mesure, de ne pas contribuer à la pollution des nappes phréatiques et à l'appauvrissement de la biodiversité de son milieu. Le principe 4 encourage à valoriser les ressources abondantes. Cela peut aller de la valorisation du travail humain, à celui de l'azote atmosphérique. En effet, le travail, s'il est effectué dans des conditions socialement acceptables, est une ressource abondante, tandis que la substitution du travail en capital exige une grande quantité d'énergie souvent non renouvelable. De la même manière, alors que l'azote de synthèse est très énergivore, l'air est composé de 78% d'azote et la culture de légumineuses permet de le rendre assimilable par les plantes, via les symbioses formées avec des bactéries du genre *Rhizobium*. Le principe 9 concerne notre devoir de préservation de la biodiversité, en travaillant avec des races et des variétés locales adaptées aux territoires.

Au-delà du respect de la charte de l'agriculture paysanne, le principe 3 de la charte des AMAP concerne aussi le respect de l'environnement pour le producteur engagé dans ce circuit : une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau ...

Nous n'avons pas trouvé d'études qui analysent de manière indépendante et systématique les impacts environnementaux des initiatives d'AMAP, bien que leur cadre semble motiver des pratiques bénéfiques pour l'environnement. Cependant, cet encadrement, et notamment la charte « Alliance » ne spécifie pas strictement les pratiques mais donne des indications qui sont plus de l'ordre des obligations de moyens que de résultats. Les applications qui en découlent

peuvent être très diverses, ce qui donne aussi de l'intérêt à ces initiatives puisqu'elles peuvent s'adapter à des situations locales très différentes

Même si les travaux indépendants sur l'impact environnemental des AMAP font défaut (principalement par manque de moyens), nous les avons retenues comme initiative à documenter dans le cadre de notre étude car elles constituent un système à part entière qui remplit 3 indicateurs de la durabilité définis par la FAO :

- Participation effective des consommateurs
- Stabilité des relations commerciales avec les acheteurs
- Traçabilité de l'origine des produits

Impact sur la valeur économique, sa répartition, les coûts cachés et l'emploi (actuel + évolution)

L'enjeu du prix des produits commercialisés est central dans la définition des AMAP et il est centré sur le consommateur dans le préambule qui précise les objectifs de l'association puisqu'il est noté que l'AMAP « souhaite permettre aux consommateurs de manger sainement à un prix juste et accessible et qu'ils puissent définir et contrôler ce qu'ils ont dans leur assiette ». Cet enjeu est repris dans la définition de ce qu'est une AMAP et il est aussi l'objet d'un des dix-huit principes fondateurs des AMAP, le principe 14 : la définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteurs et consommateurs.

La méthode de fixation des prix des paniers des AMAP apparaît comme un point essentiel du fonctionnement de l'association. La charte des AMAP (ainsi que d'autres chartes d'encadrement rédigées ultérieurement) précise cette méthode en énonçant plusieurs points essentiels :

- producteurs et consommateurs définissent ensemble les coûts des produits fournis ;

lorsque le producteur travaille exclusivement en AMAP, la fixation du prix des produits se fait sur la rémunération des coûts de production : charges fixes de l'exploitation + coûts des productions + salaire du paysan ;

- lorsque les AMAP sont un débouché parmi d'autres pour les producteurs, le calcul ne se fait pas sur la base de la rémunération des coûts de production mais par l'application d'une réduction par rapport aux prix pratiqués sur le marché (du fait de l'internalisation d'une partie des coûts de commercialisation par les consommateurs), le chiffre de 20 % étant fréquemment cité).
- dans tous les cas, le mode de calcul devra être totalement transparent

La charte préconise aussi de ne pas fixer des prix trop faibles et d'inclure une participation ponctuelle mais obligatoire aux travaux de la ferme. Il existe d'autres guides qui mentionnent aussi la question des prix et qui émettent des propositions alternatives pour fixer un prix qu'ils estiment être juste.

Cependant, il apparaît qu'en réalité, la méthode de fixation des prix des paniers est souvent éloignée des principes dictés par les chartes puisqu'ils s'alignent assez régulièrement sur les prix du marché. L'étude de Patrick Mundler se base notamment sur les résultats d'une enquête auprès de consommateurs et de producteurs et montre que les prix sont souvent fixés soit aux prix du

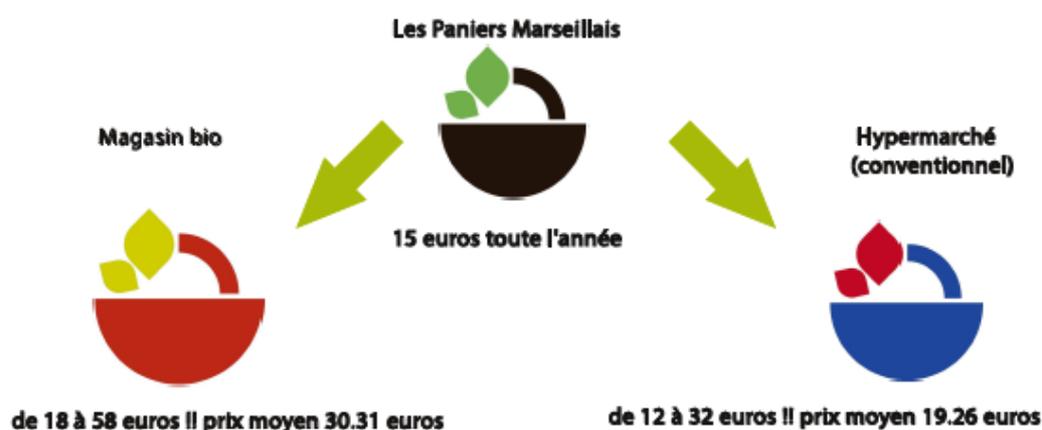
marché, soit à des prix un peu inférieur (bien que l'enquête ne soit pas statistiquement représentative : 16 consommateurs, 14 producteurs)<sup>86</sup>.

Tableau 1. Modes de fixation des prix

Producteur	Production principale	Nombre d'AMAP livrées	% vendu en AMAP	Fixation du prix
1	Maraîchage AC	1	25 %	- 5 % en AMAP/prix de marché
2	Maraîchage AB	8	60 %	- 30 % en AMAP/prix de marché
3	Maraîchage AC	1	30 %	Prix AMAP « un peu moins cher » que sur les marchés
4	Maraîchage AB	4	95 %	Référence mercuriale, prix lissés sur l'année
5	Maraîchage AB	1	30 %	Prix AMAP idem prix pratiqués dans les autres points de vente
6	Fromages chèvre AC	1	< 10 %	Prix AMAP idem prix pratiqués sur les marchés
7	Fromages de vache et pain, AB	1	< 10 %	Prix AMAP idem prix pratiqués sur les marchés
8	Bœuf et porc AC	3	10 %	Prix AMAP « un peu moins cher » que sur les marchés
9	Agneau AC	1	< 10 %	Moyenne prix pratiqués dans la région,
10	Fruits, conversion AB	1	< 10 %	Prix de marché
11	Fruits AB	1	10 %	Intermédiaire entre prix de gros et prix de détail
12	Fromage de vache et chèvre	1	1 %	Prix AMAP « un peu moins cher » que sur les marchés
13	Fromage de chèvre et pain AB	2	70 %	Prix pratiqués dans les autres points de vente
14	Maraîchage AB	2	25 %	Référence mercuriale prix pratiqués à la ferme et au moins un produit offert

Source : l'auteur.

Il apparaît néanmoins que les prix de l'alimentation issue des paniers AMAP restent inférieurs aux prix d'autres circuits de distribution pour des qualités de produits comparables. C'est notamment ce que tend à montrer une étude de Nicolas Brumauld & Floriane Bolazzi<sup>87</sup> sur les Circuits Courts Solidaires Sans Intermédiaires (CCSSI) qui comparent une initiative d'AMAP à Marseille avec des produits issus d'autres circuits de distributions. L'étude conclut sur le fait que se fournir en légumes via l'initiative étudiée revient deux fois moins cher que de se fournir au sein de magasins spécialisés.

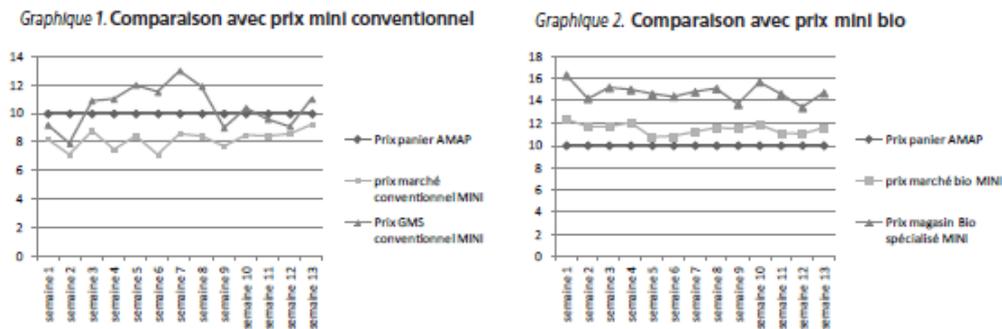


<sup>86</sup> Patrick Mundler\_Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes\_ 2013

<sup>87</sup> Nicolas Brumauld & Floriane Bolazzi\_Étude comparative du prix des fruits et légumes biologiques en Circuit Court Solidaire Sans Intermédiaire (CCSSI) et en grande distribution\_2014

Un autre impact significatif des AMAP réside dans la stabilité de ces prix. En effet, le prix du panier est fixé (annuellement ou pour 6 mois), entre les consommateurs et les producteurs, et il reste le même pour toute la durée concernée.<sup>88</sup>

**Graphiques 1 et 2. Évolution du prix des paniers au cours des 11 semaines de l'étude pour chaque mode de distribution**



Source : l'auteur.

Malgré l'engagement réciproque fort - caractéristique de la relation entre producteurs et consommateurs dans les AMAP - qui est un moyen mutuel de s'assurer contre la volatilité des prix alimentaires, les études sur la valeur des paniers AMAP se voient souvent confronté à des limites sur les comparaisons possibles avec d'autres produits, et notamment ceux du conventionnel puisque la composition des paniers varie d'une AMAP à l'autre et en fonction des saisons : les prix des paniers ne donnent que peu d'informations sur ce que paie le consommateur. Selon une étude de Patrick Mundler<sup>89</sup>, c'est là l'innovation majeure des AMAP, elles réintroduisent « l'opacité » dans la fixation du prix et c'est la confiance qui est, selon ces auteurs, « l'étalon de l'échange ».

Au-delà de la question des prix, le système des AMAP permet un approvisionnement régulier pour une période d'au moins 6 mois. Le producteur a une visibilité sur une période assez longue, à la fois de débouchés en volume et en prix (augmentation de la capacité d'anticipation, d'organisation, d'investissement, de développement etc.). Cet engagement est encadré par un contrat qui engage à la fois le producteur et le consommateur (notion d'engagement citoyen, valeurs de solidarités) et qui assure au premier un revenu régulier.

Les principes généraux de la charte des AMAP permettent à ces systèmes, dans la mesure où ils sont respectés, d'avoir divers impacts sociaux sur les acteurs et les territoires qui les animent. A titre d'exemple, le premier principe qui se réfère à la charte de l'agriculture paysanne encourage des exploitations plus intensives en main d'œuvre, de plus petites tailles (et donc souvent plus facilement transmissibles). Ces principes sont repris en partie par la charte des AMAP et

<sup>88</sup> Nicolas Brumauld & Floriane Bolazzi\_Étude comparative du prix des fruits et légumes biologiques en Circuit Court Solidaire Sans Intermédiaire (CCSSI) et en grande distribution\_2014

<sup>89</sup> Patrick Mundler\_Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes\_ 2013

notamment par le principe 2 qui veut soutenir des productions à taille humaine adaptées aux types de culture et d'élevage (et aux contextes locaux, d'après d'autres principes de la chartre, et notamment le 5). D'autres impacts sociaux sont potentiellement corrélés aux principes de la chartre AMAP (même s'il manque des études indépendantes dans le domaine), comme le respect des normes sociales pour les employés des exploitations (principe 7). Enfin, la chartre mentionne la bonne qualité des produits, à la fois gustative, sanitaire, et environnementaux, même si ces impacts sur la santé des acteurs (consommateurs et producteurs) des AMAP ne sont pas documentés par des recherches indépendantes.

### Gouvernance, actions et outils mis en place (actuel + évolution)

La charte des AMAP donne une place prépondérante aux consommateurs dans les prises de décisions, la gestion et l'animation de l'association etc. (ce serait une spécificité du modèle français). L'AMAP est une forme de circuits courts avec une dimension militante forte et un déploiement important de valeurs citoyennes. Elles défendent non seulement des valeurs de solidarité entre les membres du réseau, mais elles ont également pour objectif de maintenir une certaine forme d'agriculture, assurant des revenus stables, équitables et à l'abri des fluctuations des marchés.<sup>5</sup>

Le système AMAP crée un lien fort entre le consommateur et le producteur, lequel est à la source des impacts documentés sur le plan économique. Selon une étude de Yuna Chiffolleau et Benoît Prevost, les nouvelles relations entre producteurs, permises notamment par les regroupements en AMAP (également présentes dans d'autres formes de circuits courts, comme la vente à la ferme) entraînent une augmentation des performances économiques via les phénomènes d'apprentissage et de collaboration.<sup>90</sup> Ainsi, les AMAP ont l'ambition, outre la fourniture de produits alimentaires de qualité et sans intermédiaire, de modifier les relations classiques de marché. Les promoteurs des AMAP insistent sur leur volonté de tisser de nouveaux rapports sociaux au travers de liens solidaires entre consommateurs et agriculteurs.<sup>91</sup> Selon Yuna Chiffolleau et Benoît Prevost<sup>92</sup>, le dialogue entre producteurs et consommateurs permet de décliner plusieurs formes d'empowerment : relation de clientèle avec une personnalisation des échanges favorables à des liens de réciprocité ; c'est ce lien d'échange spécifique qui génère ensuite un pouvoir de grâce à la stabilisation des débouchés et des prix de vente qui réduit les incertitudes pour les producteurs ; il est également à l'origine d'un pouvoir intérieur lié à l'amélioration de la perception du travail agricole via un ensemble de normes sur la qualité des produits et des pratiques, formalisées ou non. Cette valorisation du métier prend donc un sens économique grâce à une meilleure valorisation des produits porteurs de ces compétences spécifiques reconnues : intégration à la fois de la qualité intrinsèque des produits, mais aussi

---

<sup>90</sup> Yuna Chiffolleau et Benoît Prevost\_Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires\_2012

<sup>91</sup> Patrick Mundler\_Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes\_ 2013

<sup>92</sup> Yuna Chiffolleau et Benoît Prevost\_Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires\_2012

intégration des externalités positives de cette agriculture. D'une certaine manière, les consommateurs décident de prendre à leur charge la rémunération de ces externalités en favorisant le maintien d'une agriculture que le marché condamnerait, notamment dans les espaces périurbains dominés par la spéculation foncière, alors qu'elle est socialement utile, tout particulièrement dans ces espaces qui favorisent la rencontre ville-campagne. Le prix supplémentaire payé éventuellement ou, plus souvent, perçu, par les consommateurs est une reconnaissance de cette utilité sociale. Elle suppose toutefois un dialogue constant entre consommateurs et producteurs dans la mesure où l'utilité sociale n'est pas arbitrée par la force objective d'un quelconque mécanisme d'évaluation marchande : elle se construit dans des interactions qui permettent l'établissement de préférences individuelles et collectives qui seront valorisées à la fois par chacun et collectivement (Chiffolleau et Dreyfus, 2011).

L'amélioration de l'estime de soi (pouvoir intérieur) est une dimension également essentielle des processus d'empowerment et tout particulièrement en agriculture où l'image des producteurs a souffert d'une série de crises liées à l'adoption de pratiques peu respectueuses non seulement de l'environnement mais aussi des produits eux-mêmes (Joly et Paradeise, 2003). Si l'estime de soi se joue en grande partie dans la relation aux pairs et favorise l'action collective, elle se joue aussi dans le rapport aux consommateurs qui sont porteurs de ces attentes, dans les villes en particulier où la recherche de rapprochement urbain-rural s'inscrit dans la quête de sens de la société hypermoderne, comme le montrent certains de nos travaux (Chiffolleau, 2009; Chiffolleau et Dreyfus, 2011).<sup>93</sup> Les espaces marchands agricoles, a priori lieux de concurrence, sont aussi des lieux de coopération et d'échange entre producteurs. Il y a une forme de pouvoir qui en est issue.<sup>94</sup>

Néanmoins, la spécificité des AMAP ne doit pas masquer à la fois les éventuels échecs, comme par exemple le sentiment d'une perte d'autonomie par les producteurs dans l'établissement d'un contrat les liant au groupe de consommateurs (Dufour et al., 2010). Ce sentiment est d'ailleurs contradictoire : la relation de clientèle qui est à la base des avantages liés aux AMAP se caractérise justement par son inscription dans le temps et la constitution d'un ensemble de règles relationnelles qui, pour assurer la pérennité, limite nécessairement les libertés individuelles.<sup>95</sup>

Plus encore, le développement de ces réseaux alimentaires alternatifs en France témoignerait d'innovations sociales et de l'émergence de nouvelles articulations entre le politique et le marchand, il questionne le rôle de la société civile. Les études de cas menées en France conduisent aussi à interroger l'évolution des pratiques des producteurs engagés dans ces réseaux. Lamine (2008) indique l'existence de trajectoires d'apprentissage que les producteurs en AMAP parcourent et met en lumière l'importance du collectif dans ce passage. Les notions de petite agriculture locale ou d'agriculture paysanne défendues par les AMAP ne renvoient pas à

---

<sup>93</sup> Yuna Chiffolleau et Benoît Prevost\_Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires\_2012

<sup>94</sup> Yuna Chiffolleau et Benoît Prevost\_Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires\_2012

<sup>95</sup> Yuna Chiffolleau et Benoît Prevost\_Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires\_2012

des catégories statistiques établies. Elles sont suffisamment larges pour inclure une grande diversité de situations. La disparité des profils d'acteurs engagés comme celle de leurs modes d'organisation (Lamine, op. cit. ; Mundler, op. cit.) invite au développement de nouvelles analyses de terrain.<sup>96</sup>

Les facteurs qui expliquent ces impacts et influent sur les déterminants de la valeur

Le système de contractualisation entre le producteur et les consommateurs d'une AMAP permet de sécuriser à la fois les débouchés pour les producteurs et les approvisionnements pour les consommateurs. Cette sécurisation porte à la fois sur les volumes et sur les prix, qui doivent être fixés, selon la charte qui encadre les systèmes des AMAP, pour permettre un revenu décent pour le producteur. Ce fonctionnement permet aussi, au vu des impacts repérés, d'avoir des prix aux consommateurs souvent inférieurs aux prix du marché. Ainsi, l'encadrement par la charte "alliance", avec ce qu'elle implique (système de contractualisation, méthode de fixation des prix) permettent de générer une grande partie des impacts économiques repérés.

Le mode de gouvernance et d'organisation original découle à la fois du cadrage par la charte mais il est aussi largement lié au rapprochement des acteurs du système, ce qui dépasse ce cadre. C'est la création d'un lien social fort entre les acteurs et l'instauration d'une relation de confiance qui en découle qui permet de générer des impacts socio-économiques, notamment via la mise en place d'un rapport plus équitable, une reconnaissance du travail et de la qualité des produits, des échanges réguliers et intéressés etc.

---

<sup>96</sup> Valérie Olivier et Dominique Coquart\_« Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? »\_2010

## Fiche 3 : Etude de cas de la démarche « C'est qui le patron ?! »

### Contexte de l'initiative étudiée

L'initiative « C'est Qui le Patron ?! » a été lancée en août 2016 par une consultation publique via Internet qui proposait aux internautes de valider le cahier des charges de la brique de lait « du consommateur » qu'ils désiraient voir commercialisée.

Les critères proposés à la consultation s'organisaient autour de 4 thèmes clés :

- Rémunération des producteurs
- Origine du lait
- Alimentation des animaux : Pâturage / Alimentation hors pâturage / Origine des fourrages
- Emballage

A l'issue de la consultation, 7850 personnes ont répondu au formulaire en choisissant majoritairement les critères les plus qualitatifs, notamment, celui d'une rétribution décente pour l'éleveur, qui puisse aussi lui permettre de prendre quelques jours de vacances en se faisant remplacer.<sup>97</sup>

L'enseigne Carrefour a été la première à la proposer en rayon la brique de lait « C'est qui le patron ?! » début décembre 2016. Au succès de la consultation s'est ajouté un engouement médiatique au lancement du produit, lequel s'est fait quasiment sans publicité grâce au relais des réseaux sociaux, sur fond de crise de l'élevage laitier abondamment relayée dans les médias depuis le début 2016.

Un an plus tard, 24 millions de brique de lait « C'est qui le patron ?! » ont été commercialisées à travers plus de 8 500 points de vente de la grande distribution : Carrefour, mais aussi désormais Auchan, Intermarché, Colruyt, Casino, Migros, Cora et Leclerc.<sup>98</sup>

En termes de chaîne d'approvisionnement, l'initiative a démarré avec une cinquantaine d'exploitations de la coopérative de Bresse-Val-de-Saône (Ain), dont certaines étaient en grande difficulté, et la laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) qui transforme le lait et manufacture la brique « C'est qui le patron ?! ».

Si la démarche « C'est qui le patron ?! » ne s'est pas revendiquée du commerce équitable dans sa genèse et son lancement, elle a rejoint les acteurs de ce secteur lors de la dernière « Quinzaine du Commerce Equitable » organisée en mai 2017. A cette occasion, « C'est qui le patron ?! » a

---

<sup>97</sup> <http://agriculture.gouv.fr/cest-qui-le-patron-r-la-marque-qui-rend-consomacteur> consulté le 2 janvier 2018

<sup>98</sup> Compte-rendu de l'atelier n°4 des Etats Généraux de l'Alimentation du 16/10/2017, interview de M. Philippe Leseure, Directeur Filières du Groupe LSDH

lancé un appel national pour demander une généralisation de la présence dans les rayons de produits agricoles français équitables.<sup>99</sup>

A date, cette démarche remplit pour la filière lait tous les critères du commerce équitable définis par la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 sauf un<sup>100</sup> : l'octroi d'un montant supplémentaire destiné aux projets collectifs visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des producteurs et de leur organisation.

Elle a désormais étendu sa gamme de produits au jus de pomme, à la compote de pommes, à la pizza, au beurre bio, au steak haché, aux pâtes, à la salade et prochainement aux œufs, fromage blanc, yaourts, crème fraîche, fruits frais, jambon, farine...

Impact sur la durabilité, en particulier environnementale

Il y a peu de recul sur l'initiative lait « C'est qui le patron ?! » lancée il y a à peine plus d'un an, et donc aucune étude sur l'impact de cette initiative en termes de durabilité.

Néanmoins, un certain nombre de ses engagements sont liés à des pratiques agricoles qui réduisent en partie certains impacts environnementaux.

Ainsi, les producteurs associés à la démarche sont des exploitations où les bovins sont nourris à l'herbe plus de 6 mois de l'année et une majorité de fourrages cultivés à la ferme. Or, les études disponibles sur ce type d'exploitations montrent qu'elles génèrent en moyenne des impacts plus faibles à l'hectare :

- Leurs émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 30% à 50% grâce au stockage de carbone réalisé par les prairies, haies et bosquets<sup>101</sup>
- Les prairies jouent un rôle tampon sur le lessivage. Installées sur plusieurs années, elles captent l'azote, notamment en saison hivernale. La pollution de l'eau par eutrophisation y est donc significativement réduite<sup>102</sup>
- Les prairies permettent également de diminuer les émissions d'ammoniac, avec une réduction d'impact plus limitée car 80% des émissions est générée par la gestion des déjections depuis l'étable jusqu'à leur épandage<sup>103</sup>

Impact sur la valeur économique, sa répartition, les coûts cachés et l'emploi (actuel + évolution)

Afin d'analyser l'impact de la démarche « C'est qui le patron ?! » sur la valeur et sa répartition, nous avons identifié les données permettant de la comparer non seulement au conventionnel, mais aussi aux démarches de lait responsable initiées par les principaux distributeurs sur la même année 2016, en réaction à la crise de l'élevage laitier en France et sa médiatisation. En effet, elles

---

<sup>99</sup> <http://www.puissance2d.fr/La-Marque-du-Consommateur-s-invite-chez-Emmanuel-Macron-ce-lundi-pour-la-promotion-du-commerce-equitable> consulté le 2 janvier 2018

<sup>100</sup> Les autres critères remplis par la démarche sont : des prix rémunérateurs sur la durée, des relations commerciales équilibrées, la traçabilité de l'origine des produits, la sensibilisation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables

<sup>101</sup> INRA, Les gaz à effet de serre en élevage bovin : évaluation et leviers d'action, 2011

<sup>102</sup> Institut de l'Élevage, économie d'échelle et économie de gamme en élevage bovin laitier, 2012

<sup>103</sup> Ibid.

partagent toutes un certain nombre d'objectifs et permettent de comparer les tendances de prix sur un produit équivalent.

Ces démarches sont les suivantes :

- Auchan : Le groupe a été le premier en 2016 à signer un contrat tripartite de 3 ans avec la laiterie Saint-Denis de l'Hôtel (LSDH) et l'association de producteurs de lait du Bassin Centre (APLBC) pour 10 millions de litres. Celui-ci fixe un prix unique chaque semestre en fonction du marché et d'indicateurs de coûts afin de réduire la volatilité des prix. En échange d'une surprime de 0,015 € le litre, les éleveurs du Val de Loire s'engagent sur le bien-être animal et répondent à des exigences environnementales. Un audit sur 15 points est effectué dans chaque ferme.
- Système U : Le lait de la marque de ce distributeur (hors labellisation bio) a fait l'objet d'un contrat tripartite signé en octobre 2016 avec deux laiteries (LSDH et Sodiaal) et les groupements d'éleveurs associés (dont APLBC pour la laiterie LSDH) pour 60 millions de litres. Les prix payés tiennent compte de l'évolution des coûts de production et sont complétés par une prime destinée à nourrir les vaches avec de l'herbe, de la luzerne et des graines de lin (label « bleu blanc cœur » qui porte aussi sur le bien-être animal).
- Lidl : Comme Auchan et Super U, Lidl a lui aussi signé fin 2016 un engagement avec la laiterie LSDH et l'association APLBC pour 30 millions de litres. Comme pour les deux autres initiatives, le prix est fixé pour six mois en fonction de l'évolution du coût de production.
- Leclerc : Le groupe a mis en place un partenariat avec deux coopératives : 800 éleveurs à Saint-Paul-sur-Ternoise à côté d'Arras (Pas-de-Calais) et 650 éleveurs à Braisnes dans l'Aisne pour produire environ 12 millions de litres par an. Le lait est acheté en direct, sans intermédiaire, à 0,34 € le litre par les magasins Leclerc et vendu sous la marque « Les éleveurs des Hauts-de-France » tout juste créée par le groupe.
- Casino : Le groupe a racheté en 2015 une petite fromagerie AOP sur les contreforts du Massif central et s'est lancé dans la production de lait de montagne. Le surplus de lait non transformé en fromage d'une vingtaine d'éleveurs locaux est commercialisé sous le nom « lait des éleveurs des Monts du Forez ». Il représente un million et demi de litres par an acheté environ 0,34 € aux éleveurs.
- Intermarché : Le groupe possède sa propre laiterie à Saint-Père-en-Retz, en Loire-Atlantique, et a contractualisé en 2016 avec trois fermes des Yvelines qui fourniront 230 000 litres de lait acheté à 0,37 € le litre. La brique de « lait d'Ile de France » est commercialisée dans les 237 magasins de la région parisienne.

Avant d'analyser les données de prix, il est important de rappeler les volumes associés à chaque démarche. A titre de comparaison, les ménages français ont acheté en 2016 un total de 2,4 milliards de litres de lait liquide conditionné pour leur consommation à domicile. Ainsi, la démarche de Système U qui est la plus importante en volume ne représente que 2,5% de l'ensemble du volume commercialisé.

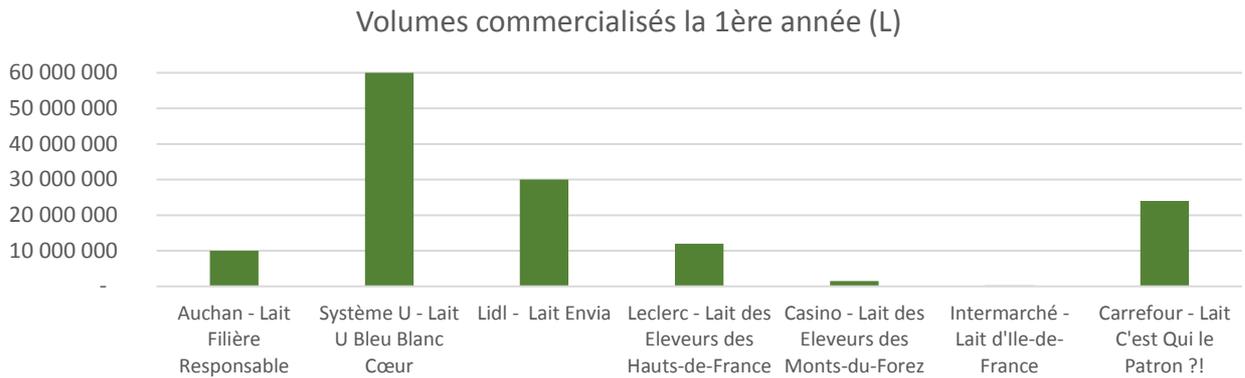


Figure 47. Volumes de laits responsables GMS commercialisés la 1ère année  
 Source : BASIC (d'après Le Parisien, Grande distribution : du lait vraiment équitable ?, 30 janvier 2017)

Les principales données sur les prix payés aux producteurs et prix pratiqués en magasins pour ces différentes initiatives (ainsi que la moyenne pour le lait conventionnel calculé par l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges) sont les suivantes :

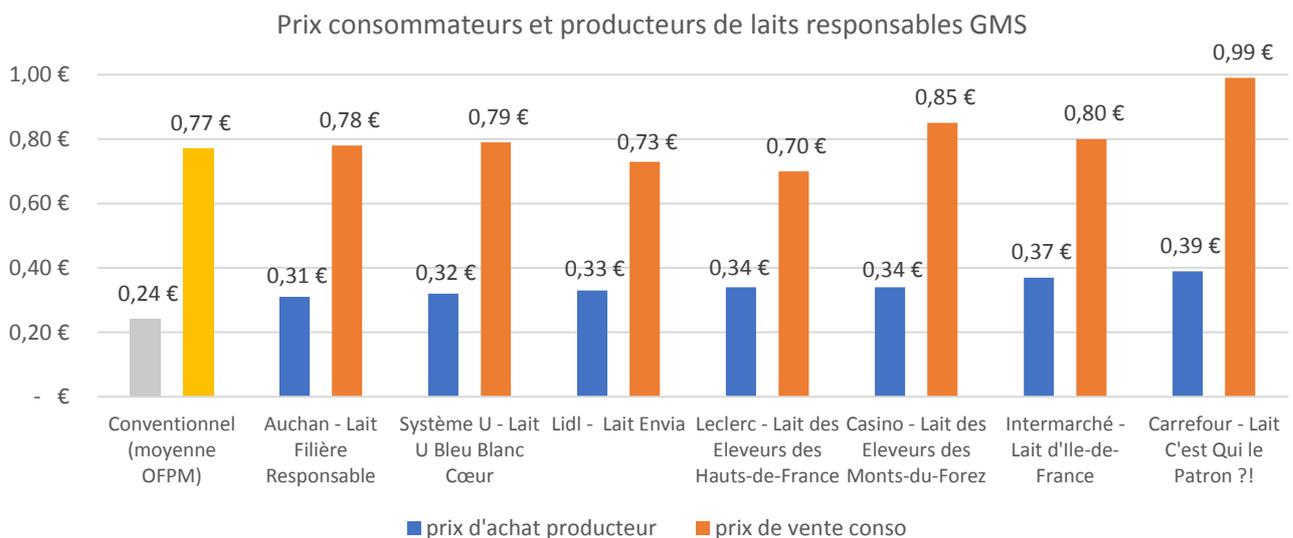
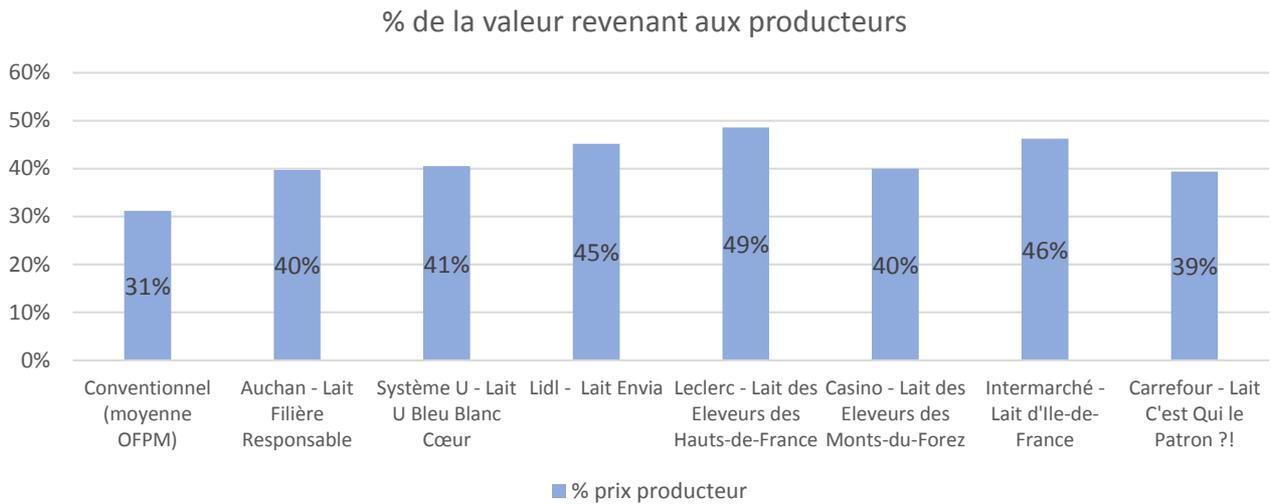


Figure 48. Prix consommateurs et producteurs de laits responsables GMS  
 Source : BASIC (d'après Le Parisien, Grande distribution : du lait vraiment équitable ?, 30 janvier 2017)

Si l'on met de côté l'initiative d'Intermarché qui est sur de très faibles volumes, on observe que les démarches « responsables » des enseignes de grande distribution rémunèrent les éleveurs laitiers de 33% à 41% au-dessus du prix du marché conventionnel (d'après les données de l'OFPM).

Par comparaison, le lait « C'est qui le patron ?! » est acheté aux éleveurs à plus de 62% au-dessus du prix du lait conventionnel, soit un différentiel presque double par rapport aux autres initiatives de la GMS. Cette différence semble liée aux critères spécifiques de la démarche qui prévoit non seulement que les producteurs couvrent leurs coûts de production, mais aussi qu'ils puissent dégager une rémunération décente et qu'ils puissent se payer un remplacement pour partir en vacances une fois par an.



*Figure 49. Part de la valeur revenant aux producteurs pour les laits responsables GMS  
Source : BASIC (d'après Le Parisien, Grande distribution : du lait vraiment équitable ?, 30 janvier 2017)*

Il n'y a pas de corrélation entre le prix payé aux producteurs et le prix de vente consommateurs. Ainsi, pour l'ensemble des démarches étudiées, la part revenant aux producteurs est plus élevée que dans la moyenne observée par l'OFPM : de 39% à 49% contre 31% dans le conventionnel. Dans l'ensemble, ces chiffres tendent à indiquer que les marges des acteurs en aval (industriels et distributeurs) est plus réduite dans les cas des démarches responsables.

Dans ce contexte, « C'est qui le patron ?! » apparaît comme la démarche où la part du prix final revenant aux producteurs est la plus faible, mais il faut tenir compte du fait que :

- Le prix payé au producteur peut aller jusqu'à 0,41 € prime qualité incluse
- 5% du prix final sont reversés sous forme de royalties pour l'utilisation de la marque.

En termes de coûts de production, si les systèmes d'alimentation animale semblent assez proches entre les différentes démarches étudiées (élevage en grande partie à l'herbe, luzerne et lin...), les disparités géographiques entre les éleveurs concernés induisent d'importantes variations des coûts de production liés aux conditions pédoclimatiques et modèles agricoles majoritaires (élevage de plaine ou de montagne, polyculture élevage...). Ainsi, il n'est pas possible en l'état actuel des données disponibles de se prononcer sur les impacts potentiels ou avérés au niveau de la rentabilité des exploitations concernées (par rapport au conventionnel).

Les impacts en termes d'emplois et de baisse potentielle des coûts cachés ne sont pour l'instant pas documentés concernant la démarche « C'est qui le patron ?! », de même que pour les autres initiatives portées par les enseignes de grande distribution.

## Gouvernance, actions et outils mis en place (actuel + évolution)

La démarche « C'est qui le patron ?! » repose sur deux spécificités en termes d'organisation :

- Les critères économiques, sociaux et environnementaux de chaque produit sont soumis à une large consultation par internet avant son lancement. Ceux qui reçoivent une majorité de votes sont sélectionnés pour définir le cahier des charges final et le prix de vente consommateur associé.
- Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) appelée « La société des consommateurs » possède la marque « C'est qui le patron ?! » et a pour objet social de « recueillir l'expression des consommateurs, de les informer et les faire participer à la conception et la distribution, dans l'intérêt collectif, de produits de consommation, en particulier de consommation alimentaire, ainsi que des services associés, répondant à leurs attentes d'utilité sociale en termes d'impact social et/ou environnemental.<sup>104</sup>

La SCIC est ainsi utilisée comme un outil innovant permettant d'institutionnaliser la participation des différentes parties prenantes au projet<sup>105</sup> :

- les Fondateurs,
- les Salariés,
- les Consommateurs
- et les Partenaires Honoraires qui correspondent à toute personne souhaitant participer au projet coopératif et au développement de l'activité : producteurs, industriels, distributeurs...

Afin de maximiser la participation dans la coopérative, le montant des parts sociales a été limité à un euro. Toutefois, les statuts indiquent que les catégories de parties prenantes n'ont pas le même poids dans les votes de l'Assemblée Générale : 30% pour les fondateurs, les salariés et les consommateurs contre seulement 10% pour les parties honoraires.

Par ailleurs, dans ce dernier collège, on ne comptait qu'une personne à la constitution de la SCIC : Emmanuelle Vasseneix, PDG de la Laiterie Saint-Denis de l'Hotel qui est le fabricant de la brique de lait « C'est qui le patron ?! ». Les informations publiées à date ne permettent pas de savoir si les producteurs de la coopérative de Bresse-Val-de-Saône ou les distributeurs ont intégré la gouvernance de la SCIC.

Enfin, il semblerait que la marque « C'est qui le patron ?! », d'après les informations déposées à l'INPI<sup>106</sup> et aux tribunaux de commerce, ait été initialement détenue par le fondateur de l'initiative, Nicolas Chabanne, avant d'être transférée à la SAS « C'est qui le patron ?! » dont l'objet social est la gestion de marque et qui est codétenue par Laurent Pasquier (également PDG de la

---

<sup>104</sup> Statuts de la SCIC-SA « La Société des Consommateurs », 27 février 2017 - <https://lamarqueduconsommateur.com/wp-content/uploads/2016/10/20170227-Statuts-La-soci%C3%A9t%C3%A9-des-consommateurs-SCIC-SA-p.pdf> (consulté le 2 janvier 2018)

<sup>105</sup> Statuts de la SCIC-SA « La Société des Consommateurs », 27 février 2017 - <https://lamarqueduconsommateur.com/wp-content/uploads/2016/10/20170227-Statuts-La-soci%C3%A9t%C3%A9-des-consommateurs-SCIC-SA-p.pdf> (consulté le 2 janvier 2018)

<sup>106</sup> <http://marques.expert/nicolas-chabanne/c-est-qui-le-patron-la-marque-du-con-4309638.html#> consulté le 2 janvier 2018

SCIC « La Société des Consommateurs ») et par la société LMDM (entreprise de conseil dirigée par le frère de Nicolas Chabanne<sup>107</sup>).

En l'état des informations disponibles publiquement<sup>108</sup>, on peut faire l'hypothèse que les royalties sur l'utilisation de la marque, lesquels s'élèvent à 5% du prix de vente final<sup>109</sup> (soit plus de 1 million d'euros estimés en 2017), sont touchés par la SAS « C'est qui le patron ?! », sachant que certains articles font référence d'un reversement d'une partie de cet argent à la SCIC « La Société des Consommateurs »<sup>110</sup>.

La gouvernance de l'ensemble est donc une construction complexe associant une dynamique de mobilisation des citoyens-consommateurs par internet et les réseaux sociaux, une structure coopérative qui a pour mission de l'institutionnaliser et l'entretenir, et une SAS qui possède la marque - de facto privatisée – et en gère le développement.

Les facteurs qui expliquent ces impacts et influent sur les déterminants de la valeur

Même si la démarche « C'est qui le patron ?! » est très récente, le succès et l'impact de la démarche semblent étroitement liés à la conjonction de 4 facteurs :

- Une dynamique innovante de participation des consommateurs qui suscite rapidement un engouement et se base sur la transparence sur les coûts depuis l'alimentation des animaux jusqu'à la marge des magasins
- L'engagement de salariés d'une des enseignes de la grande distribution (Carrefour) qui font remonter la demande urgente des éleveurs laitiers et fait la mise en relation avec l'industriel (laiterie LSDH) et l'initiative C'est Qui le Patron ?! en phase de consultation.
- L'engagement d'un industriel de taille significative déjà impliqué dans la sauvegarde de l'élevage laitier sur son territoire, mis à mal par les crises successives du secteur
- La dynamique d'organisation des producteurs qui ont collectivement alertés leurs acheteurs finaux sur leur territoire quand leur situation s'est fortement détériorée.

Concernant l'intérêt des consommateurs à participer aux consultations en amont du lancement des produits, les témoignages semblent indiquer qu'il est lié à la transparence de la démarche sur l'impact financier de chaque critère choisi sur le prix final (voir ci-dessous dans l'exemple du lait). Cette lisibilité est fortement plébiscitée par les internautes qui ont un sentiment « d'empowerment » et de réelle participation au développement des produits en toutes connaissances de causes.

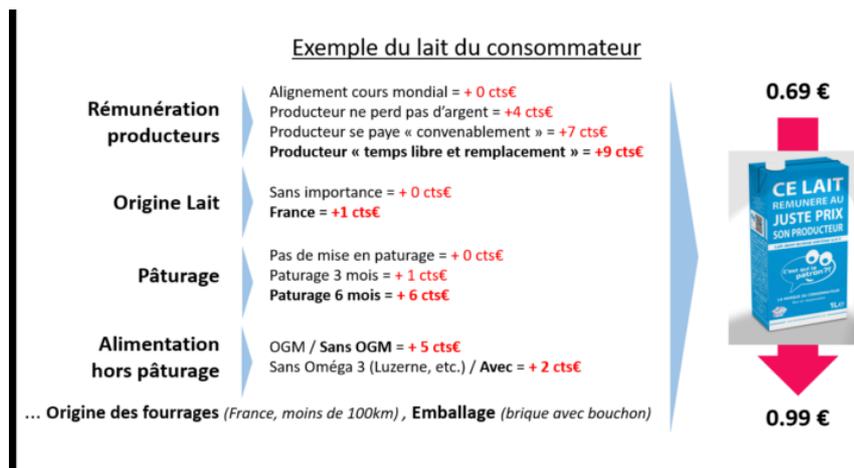
---

<sup>107</sup> [https://www.lesechos.fr/23/09/2016/LesEchosWeekEnd/00046-010-ECWE\\_cet-homme-veut-donner-le-pouvoir-au-consommateur.htm](https://www.lesechos.fr/23/09/2016/LesEchosWeekEnd/00046-010-ECWE_cet-homme-veut-donner-le-pouvoir-au-consommateur.htm) et <https://www.strategies.fr/actualites/marques/1058173W/nicolas-chabanne-le-trublion-des-rayons.html> consultés le 2 janvier 2018

<sup>108</sup> [https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/c-est-qui-le-patron-nicolas-chabanne-le-vrp-des-terroirs\\_1945266.html](https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/c-est-qui-le-patron-nicolas-chabanne-le-vrp-des-terroirs_1945266.html) consulté le 2 janvier 2018

<sup>109</sup> <http://agriculture.gouv.fr/cest-qui-le-patron-r-la-marque-qui-rend-consomacteur> consulté le 2 janvier 2018

<sup>110</sup> Ibid.



En parallèle de la consultation des consommateurs, les producteurs de la coopérative laitière de Bresse-Val-de-Saône, en grande difficulté à cause de la crise laitière et ne touchant que 0,22 € du litre pour le lait qu'ils peinent à vendre, trouvent une oreille auprès de Carrefour.

Comme l'explique Martial Darbon, son président : « Acculés par l'absence de débouchés, nous avons pris notre bâton de pèlerin et démarché les grandes surfaces de la région ». Le magasin Carrefour de Vonnas qu'ils contactent n'ayant pas de marge de manœuvre au niveau local, ils font remonter la situation à la direction régionale puis nationale qui fait la mise en relation avec la laiterie de Saint-Denis de l'Hotel (LSDH) et l'initiative « C'est qui le patron ?! » en pleine consultation.

Quant à la LSDH, elle est apparemment un autre maillon essentiel de la construction de la démarche. Laiterie historique créée en 1909, elle n'a eu de cesse de se diversifier face aux crises agricoles successives, notamment dans le packaging et l'embouteillage de boissons jusqu'à sa position actuelle de fournisseur de la moitié des jus de fruits consommés en France (Danao, Tropicana, Minute Maid...)<sup>111</sup>.

Même minoritaire, l'activité historique de transformation de lait est restée une activité stratégique de LSDH qui a investi depuis 2005 dans la diversification des produits laitiers en coopération avec les producteurs de sa région d'approvisionnement (450 exploitants sur 14 départements) réunis dans une organisation de producteurs transversale (Association des Producteurs de Lait du Bassin Centre ou APLBC).

Afin de maintenir l'activité laitière dans une région où les exploitations en polyculture se spécialisent toujours plus dans les céréales et abandonnent l'élevage, ils ont innové en 2015 en mettant en place des contrats tripartites (avec Auchan, Système U et Lidl) qui intègrent de la visibilité et une pérennité sur les prix, ainsi que la prise en compte des coûts de production. L'engagement de cet industriel dans la préservation des territoires ruraux de sa région, qui précède le lancement de l'initiative « C'est qui le patron ?! » apparaît comme une composante clé de la construction de la filière adossée à la démarche.

<sup>111</sup> [https://www.lesechos.fr/09/02/2017/LesEchos/22380-043-ECH\\_lsdh--boissons-de-croissance.htm#MHEWjXhVOIF44zYc.99](https://www.lesechos.fr/09/02/2017/LesEchos/22380-043-ECH_lsdh--boissons-de-croissance.htm#MHEWjXhVOIF44zYc.99)  
consulté le 2 janvier 2018

Enfin, le dernier élément clé semble être la dynamique coopérative des 50 membres de Bresse-Val-de-Saône dont le collectif s'est apparemment consolidé pour faire face à la crise laitière. C'est leur interpellation des distributeurs locaux qui leur a permis d'intégrer la démarche « C'est qui le patron ?! ». Ils y ont été rejoints récemment par 5 producteurs de la Mayenne qui avaient été exclus par Lactalis suite à un reportage diffusé par Envoyé Spécial fin 2016<sup>112</sup>.

---

<sup>112</sup> <https://www.ouest-france.fr/economie/lactalis-les-eleveurs-econduits-ont-trouve-une-nouvelle-laiterie-4805610> consulté le 2 janvier 2018

## Fiche 4 : Etude de cas du programme « Eau en Saveurs » de la ville de Rennes

### Contexte de l'initiative étudiée

A l'origine, confrontée à la dégradation de la ressource en eau par l'accumulation de produits phytosanitaires, de nitrates et le développement des cyanobactéries, la collectivité Eau du bassin rennais a décidé d'agir avec pour objectif de lier économie et environnement en partant du principe que les activités économiques doivent être compatibles avec la protection de l'eau. Selon le président d'Eau du bassin rennais, le projet « Eau en saveurs » a vu le jour dans un contexte de crise du monde agricole et plus généralement du monde rural. Les urbains, de plus en plus nombreux, consomment l'eau des territoires ruraux. Ces territoires se sentent délaissés et pointés du doigt pour leurs effets néfastes sur l'environnement avec le sentiment, pour les agriculteurs, que leurs efforts ne sont pas reconnus. Ce contexte délicat a constitué un environnement favorable pour faire changer les choses. La démarche a donc pour objectif de passer d'une relation plutôt conflictuelle entre les territoires à plus de solidarité en considérant les territoires ruraux comme des fournisseurs d'eau et les territoires urbains comme des fournisseurs de débouchés économiques. En plus de l'enjeu environnemental, il s'agit pour les producteurs, les consommateurs et les collectivités, de reprendre en main le système alimentaire de façon durable, progressive et valorisante.

### Impact sur la durabilité, en particulier environnementale

Les exploitations qui souhaitent participer au programme doivent respecter le cahier des charges suivant : absence d'OGM, absence de certains pesticides comme ceux à risque élevé de contamination de l'eau (métaldéhyde, isoproturon, diméthénamide...), pas d'antibiotiques en préventif, pas d'huile de palme. Ce cahier des charges a été élaboré en 2013 en partenariat avec la profession agricole avec pour objectif de fédérer les producteurs autour du projet.

L'interdiction des OGM a notamment permis d'obtenir l'adhésion des agriculteurs bio, une adhésion primordiale pour la pérennité du projet.

En complément de ce cahier des charges, les producteurs s'engagent à faire progresser la durabilité de leur exploitation. L'évaluation est basée sur l'utilisation du critère IDEA pour Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles. Cette méthode est un outil de diagnostic afin d'évaluer la durabilité des systèmes de production agricoles par auto-évaluation. Elle s'appuie sur trois dimensions : agroécologique, socio-territoriale et économique et permet d'identifier des pistes potentielles d'amélioration de la durabilité. Chaque dimension est évaluée à l'aide d'une grille d'indicateurs : autonomie financière par exemple pour la dimension économique ; intensité de travail pour la dimension socio-territoriale ; diversité des productions pour la partie agroécologique (MAAF, 2016b). Dans le cadre du programme « Eau en saveurs », sur les 42 indicateurs de la méthode IDEA, 21 ont été retenus pour leur lien avec la protection de la ressource en eau (critères majoritairement issus de l'échelle agroécologique).

Après diagnostic, une note sur 100 est obtenue. Les exploitants s'engagent à faire progresser leur note d'au moins 10 % par cycle de 3 ans (exigence fixée pour le marché public, exigence de progrès de 20 % envisagée pour la marque de territoire) jusqu'à l'obtention d'une note correspondant à un mode de production bio ou équivalent (soit 80/100 pour l'échelle

agroécologique). Les exploitations bio sont, elles aussi, incitées à augmenter leur note, ce qui peut paraître plus compliqué par rapport aux exploitations conventionnelles, elles peuvent néanmoins jouer par exemple sur la gestion du bocage, l'autonomie alimentaire, la race d'animaux utilisée ou encore sur des critères sociaux ou économiques. L'exploitation porcine du réseau Cohérence vise par exemple une augmentation de sa note IDEA de 17 % en trois ans notamment grâce à la diversification de l'assolement et à l'introduction du lin.

Les modalités de contrôle et de suivi des exploitations ainsi que le processus de certification sont en cours d'élaboration. La piste envisagée est une certification participative qui permet d'inclure une dimension pédagogique mais qui doit aussi faire intervenir des experts techniques pour légitimer la démarche. Un bilan d'étape serait réalisé chaque année pour évaluer la progression de l'exploitation et présenter des éléments de preuve de la mise en oeuvre du projet. Au bout de trois ans, un bilan permettrait de mesurer l'atteinte des objectifs, en cas d'échec, il s'agira de trouver les causes et de les justifier pour que le marché soit renouvelé.

Impact sur la valeur économique, sa répartition, les coûts cachés et l'emploi (actuel + évolution)

La Ville de Rennes s'appuie sur la commande publique pour créer des débouchés aux exploitations partenaires du projet. Les marchés publics sont en effet les débouchés sur lesquels les collectivités peuvent jouer le plus facilement. D'un point de vue législatif, afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats, il n'est pas possible de les sélectionner selon un critère géographique dans le cadre d'un marché public. Cependant, une obligation d'implantation géographique, si elle est justifiée par l'objet du marché ou par ses conditions d'exécution, peut constituer une condition à l'obtention du marché (Makowski, 2016). Le marché mis en place est un marché d'achat de la protection de la ressource en eau avec comme support l'achat de denrées alimentaires. L'objet du marché n'est donc pas alimentaire mais concerne une prestation de services. Or cette prestation de services ne peut s'effectuer que sur les zones concernées par le captage d'eau, ce critère permet ainsi de cibler les producteurs qui s'engagent à améliorer leurs pratiques agricoles en faveur de la protection de l'eau.

Dans les cas classiques, la sélection des candidats se fait sur une note qui regroupe souvent deux critères : la qualité du service et le prix. Chacune des deux composantes est affectée d'un poids qui peut varier selon les collectivités. À titre d'exemple, pour la Ville de Rennes, la note est constituée à 60 % par la qualité du service et à 40 % par le prix. Dans le cadre de ce marché innovant, les critères sont différents. La durabilité de l'exploitation compte pour 50 % de la note, la qualité des produits pour 30 % et le prix pour 20 %. Les exploitations sont donc sélectionnées avant tout selon leurs performances environnementales. La note de durabilité correspond à la situation initiale de l'exploitation évaluée par la note IDEA (30 %) et au progrès envisagé par l'exploitant (70 %). Le projet s'inscrit donc dans une logique d'évolution et d'amélioration des pratiques agricoles.

Cette démarche de progrès est valorisée économiquement. Un bonus prix est attribué proportionnellement à l'ambition de progrès du producteur. La valorisation est possible grâce à l'article 17 du code des marchés publics qui permet d'insérer des clauses financières incitatives dans les marchés (Makowski, 2016). Le bonus est activé à partir du moment où le seuil des 80/100

de la note agroécologique est atteint. Pour une même bonification, les efforts demandés aux exploitations bio sont deux fois plus faibles. Les prix sont fermes, c'est-à-dire qu'ils sont invariables pendant la durée du marché (Makowski, 2016).

Il s'agit d'un marché multi-attributaire, c'est-à-dire qu'une mise en concurrence forte des candidats n'est pas recherchée. Les quantités nécessaires à l'approvisionnement sont réparties entre plusieurs producteurs. Cela permet de sélectionner plusieurs agriculteurs qui ne seraient pas en mesure de fournir seuls les quantités attendues. Le marché actuel est expérimental et par conséquent de petite taille. Il correspond à une enveloppe annuelle de 50 000 € pendant trois ans soit cinq repas par an pour 10 000 couverts.

L'autre débouché économique potentiel concerne le grand public. La stratégie serait tout d'abord de développer la notoriété de la démarche et de la marque de territoire auprès des artisans, des magasins spécialisés ou sur les marchés avant de s'orienter vers la grande distribution. Cette marque pourrait intéresser à la fois les agriculteurs conventionnels qui se sont engagés à mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement et les agriculteurs biologiques qui ont un intérêt pour le développement local.

Gouvernance, actions et outils mis en place (actuel + évolution)

Dans le but de protéger les aires d'alimentation de captage (AAC) des sources de pollution, Eau du bassin rennais met en place plusieurs actions. Elle participe, d'une part, à la gestion foncière du territoire. Environ 500 ha en propriété, situés sur les périmètres de protection des AAC, sont proposés aux agriculteurs qui acceptent de louer les terres par l'intermédiaire de baux ruraux à clauses environnementales (BRCE). Ces baux permettent d'exploiter des terres pour environ 50 €/ha (contre 200 €/ha avec un bail standard) en échange de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. L'échange de foncier et le regroupement du parcellaire sont aussi des moyens utilisés pour faire évoluer les systèmes de production. Des surfaces de pâturage accessibles plus importantes permettent de limiter la pression de pâturage et de réduire les cultures de maïs consommatrices d'intrants.

D'autre part, la collaboration entre Eau du bassin rennais, la profession agricole et la Ville de Rennes (figure 1) a permis d'élaborer en 2011 un programme de valorisation économique des produits agricoles alimentaires vertueux issus des AAC, afin de faire évoluer les pratiques agricoles sur ces territoires. En effet, Eau du bassin rennais travaille à la structuration des débouchés pour les exploitations qui participent à la protection de la ressource en eau en respectant un cahier des charges spécifique. La valorisation de la production issue de ces exploitations est développée par l'intermédiaire du programme « Eau en saveurs » qui se décline selon trois volets. Le premier vise l'approvisionnement de la restauration collective (marché public), le second le développement d'une marque de territoire à destination des citoyens-consommateurs (marché privé) Le troisième volet concerne l'éducation des consommateurs à l'alimentation durable par la sensibilisation à l'acte d'achat responsable.

Dans le cadre de son Plan Alimentaire Durable, lauréat de l'appel à projet Plan national pour l'alimentation du Ministère de l'agriculture, la Ville de Rennes participe au projet d'approvisionnement de la restauration collective en développant l'achat local auprès des

exploitations respectant le cahier des charges. Par l'intermédiaire de la commande publique, un premier marché expérimental a donc été lancé en 2015. Il regroupe trois agriculteurs engagés pour trois ans à adopter des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau et à faire évoluer leur mode de production. Ce marché vise par la suite à impliquer un plus grand nombre d'agriculteurs.

La marque de territoire permettrait de valoriser ces produits en dehors de la restauration collective et de communiquer sur la démarche d'amélioration des pratiques engagée par la profession agricole directement auprès des consommateurs.

Cette démarche est accompagnée financièrement par la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. D'autres partenaires participent à ces travaux au sein d'un comité de pilotage : le CIVAM Bretagne, la Maison de la consommation et de l'environnement, Initiative Bio Bretagne et l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes) pour la conduite d'études en lien avec le projet, la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, Agrobio 35 (le groupement d'agriculteurs biologiques d'Ille-et-Vilaine) et le réseau ADAGE (Agriculture Durable par l'Autonomie, la Gestion et l'Environnement) pour l'appui technique et la certification des exploitations...

Les facteurs qui expliquent ces impacts et influent sur les déterminants de la valeur

L'initiative présente plusieurs incitations économiques susceptibles d'attirer un plus grand nombre de producteurs à l'avenir. En effet, le marché représente un débouché certain avec un prix fixé à l'avance (en dehors du système du marché au cadran pour le porc par exemple) pour des quantités relativement importantes et constantes. Il s'agit d'un débouché supplémentaire qui vient diversifier les sources de revenu des agriculteurs. De plus, la valorisation financière permet aux agriculteurs d'être mieux rémunérés en phase de conversion à l'agriculture biologique. Ces incitations ont été d'autant plus fortes que le contexte pour les agriculteurs était compliqué.

Un des facteurs clés de succès du marché mis en place est la concertation avec les producteurs. De nombreux échanges ont eu lieu en amont avec les agriculteurs concernés pour qu'ils soient en mesure de répondre au marché. De cette manière, ils ont pu s'adapter et faire les investissements nécessaires en termes de logistique ou de conditionnement. Il était important de cibler les producteurs et d'adapter le marché à leurs attentes. Un nombre de réponses trop grand aurait engendré des refus et donc potentiellement une frustration pour les candidats non retenus. L'adhésion de la part des agriculteurs n'a pas été unanime, une partie du monde agricole a vivement réagi face à cette remise en cause des systèmes de production bretons productivistes et tournés vers l'export. De plus, un certain nombre d'entre eux y ont vu une volonté d'imposer l'agriculture biologique sur le territoire. Or, le projet s'adresse à l'ensemble des producteurs, quel que soit leur mode de production. Il cherche à rassembler et consiste à attribuer un prix plus rémunérateur aux agriculteurs qui participent plus activement à la protection de la ressource en eau.

L'intérêt de la démarche pour les services de restauration des collectivités est de pouvoir s'adapter au code des marchés publics afin de favoriser l'achat local de denrées alimentaires. Cela leur permet d'être en contact direct avec les producteurs et d'ajuster les modalités de l'approvisionnement (conditionnement, qualité des produits...), chose qui serait moins facile en

travaillant avec des grandes entreprises agroalimentaires. À l'inverse, la production peut être plus incertaine, moins homogène et représente de plus petits volumes à l'échelle d'un producteur. L'identification d'une possibilité juridique pour établir ce type de marché public a constitué un véritable déblocage dans l'avancement du projet. Elle constitue un cadre sérieux légitimant la démarche et rassurant l'ensemble des acteurs. Ce déblocage a permis le lancement du marché expérimental, toujours à l'essai aujourd'hui.

La segmentation du territoire entre les zones situées en amont des points de captage et celles en dehors a été un point sensible du projet tant pour les élus que pour la profession agricole. En effet, les agriculteurs et les collectivités proches de ces zones ne pouvaient à l'origine pas entrer dans la démarche. Il était donc impossible pour certaines collectivités d'envisager de jouer sur la ressource en eau pour favoriser les produits locaux car l'eau qu'elles consomment ne provient pas de leur territoire. Pour éviter ce type de contradictions pour le projet de marque de territoire, le périmètre a été étendu aux zones limitrophes et donc à l'ensemble du territoire administratif de la collectivité Eau du bassin rennais. Pour le moment, le périmètre n'a pas été étendu pour le marché public en l'absence de solution juridiquement valide.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale et fait notamment suite au programme « Eau et pesticides » qui visait à sensibiliser l'ensemble des utilisateurs non agricoles de pesticides : particuliers, services techniques des communes, sociétés d'entretien d'espaces verts, jardineries... Il a permis de montrer que les agriculteurs n'étaient pas les seuls concernés par la pollution liée aux pesticides et que des efforts devaient être faits dans tous les domaines.

Il s'agit réellement d'un programme reproductible pour d'autres collectivités. De plus, la diminution des coûts de dépollution de l'eau peut être un argument pour convaincre d'autres élus de se lancer dans la démarche. En matière de protection de la ressource en eau, les solutions préventives sont encouragées par l'ensemble des textes réglementaires (la directive cadre sur l'eau, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques...), elles sont cependant peu utilisées. Les solutions curatives sont plus souvent utilisées car elles sont perçues comme plus faciles à mettre en place rapidement et sont efficaces à court terme. Or, elles sont aujourd'hui remises en cause du fait de leur non durabilité et des coûts élevés qu'elles engendrent pour les services de l'eau et les financeurs publics. En effet, il a été montré que le coût des mesures curatives (investissement et fonctionnement d'une usine de traitement) est souvent beaucoup plus élevé que celui des mesures préventives (mesures agro-environnementales territorialisées, animation, gestion du foncier) (Ecodecision 2011). Une démarche préventive permet également d'éviter l'abandon de certains captages trop pollués pour lesquels l'eau devient impropre à la consommation.

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### ILS L'ONT FAIT

*L'ADEME catalyseur* : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

*L'ADEME expert* : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### FAITS ET CHIFFRES

*L'ADEME référent* : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

*L'ADEME facilitateur* : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### HORIZONS

*L'ADEME tournée vers l'avenir* : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



## ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX D'UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE : VOLET 3

Ce rapport est le volet 3 d'une étude conduite pour l'ADEME par le Basic et ASCA en 2017, qui vise notamment à éclairer les effets économiques et sociaux possibles d'une évolution vers un système alimentaire plus durable, en réponse aux enjeux environnementaux, de santé, économiques et sociaux.

Faisant directement écho aux États Généraux de l'Alimentation qui se sont déroulés la même année, cette étude présente un travail bibliographique d'analyse du système alimentaire français sur le plan socio-économique, ainsi que les perspectives que représentent des démarches identifiées comme plus durables.

Outre sa vocation pédagogique, ce travail propose des recommandations à discuter avec les acteurs du système alimentaire.

*Quelle est la valeur économique créée par les chaînes de valeur alimentaires ? Quels sont les mécanismes de fixation des prix et des marges aux différents maillons ? Comment évoluent les coûts de production ? Quelles sont les principales externalités ?*

*Quelles seraient les conséquences d'une alimentation plus durable sur les prix et les coûts ? En bout de chaîne, les consommateurs seraient-ils prêts à en assumer les conséquences ? Quelles leçons en tirer pour la généralisation d'une alimentation plus durable ?*

*Telles sont les différentes questions au cœur de l'étude.*

**ADEME**

Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

